Bulletin de la Commission royale d'histoire. Académie royale de Belgique

Les Mémoires du Lieutenant Général Baron François-Xavier de Wautier

L. Leconte

Citer ce document / Cite this document :

Leconte L. Les Mémoires du Lieutenant Général Baron François-Xavier de Wautier. In: Bulletin de la Commission royale d'histoire. Académie royale de Belgique. Tome 90, 1926. pp. 27-142;

doi : https://doi.org/10.3406/bcrh.1926.2006

https://www.persee.fr/doc/bcrh_0001-415x_1926_num_90_1_2006

Fichier pdf généré le 01/05/2018

Les Mémoires du Lieutenant Général Baron François-Xavier de Wautier,

annotés par L. LECONTE,
Conservateur en chef du Musée royal de l'Armée.

INTRODUCTION.

Les Mémoires du Lieutenant Général Baron F.-X. de Wautier *embrassent près d'un siècle de notre histoire. Né, alors que Marie-Thérèse régnait encore sur nos provinces, de Wautier devint doyen des généraux belges et mourut sous le règne de notre grand roi Léopold II.*

Profitant des loisirs de la retraite, il utilisa sa verte vieillesse à écrire un aperçu de sa longue carrière et, bien qu'une blessure lui eût enlevé l'usage de la main droite, il en entreprit courageusement la rédaction, mais l'inhabileté de sa main gauche trahit bientôt ses efforts et il dut se résigner à dicter la fin de ses souvenirs à ses neveu et petit-neveu : MM. Jules et Georges de Caigny.

C'est ce dernier, ancien élève de l'École militaire et volontaire de 1870, qui, fidèle aux traditions de sa famille, eut la généreuse pensée de faire don au Musée royal de l'Armée *des précieux souvenirs et documents laissés par*

son grand-oncle et nous demanda de nous charger de la publication de l'autobiographie de ce brave et loyal soldat.

Nous y verrons un Belge débuter, à 16 ans, dans le plus célèbre de nos vieux régiments nationaux, aux fameux dragons de Latour, et servir successivement l'Autriche, le royaume de Westphalie, la France, le royaume des Pays-Bas et enfin sa patrie devenue indépendante. Nommé lieutenant général au lendemain de la révolution de 1830, il prit sa retraite, le 18 juillet 1842, et se retira dans son hôtel, 1, rue du Pôle, à Saint-Josse-ten-Noode, s'adonnant à la culture des vignes dans ses vastes serres de la rue du Moulin et, tel Cincinnatus, labourant lui-même ses terres de Droogenbosch.

Il n'endossa plus l'uniforme qu'en une seule occasion. En dépit de son grand âge, il voulut, à tout prix, remonter à cheval pour escorter, dans le peloton des généraux, le roi Léopold II lors de sa première entrée comme souverain dans sa capitale, le 17 février 1865. De Wautier ne s'était pas senti vieillir, il avait toujours l'ardeur du soldat hardi au feu, mais ses forces le trahirent. Son cheval trop fougueux, effrayé au son des cuivres, se cabra et le vénérable cavalier glissa. Il fallut l'intervention énergique de ses camarades pour décider le doyen des généraux à se contenter d'aller en voiture au palais pour y attendre l'arrivée du Roi. De Wautier salua son nouveau souverain en lui disant : « Sire, je vous présente un conscrit, *toujours prêt à reprendre sa place dans le rang pour défendre son Roi et son pays ».*

Le lieutenant général baron de Wautier eut la suprême consolation de voir ses anciens compagnons d'armes lui donner une marque de confiance et d'attachement en le

nommant président d'honneur de la Société des officiers pensionnés.

Il s'éteignit à Saint-Josse-ten-Noode, dans sa quatre-vingt-quinzième année, le 23 janvier 1872. « La fin de son existence, dit le lieutenant général Renard, fut douce et sereine. Du reste, il pouvait envisager sans remords la route qu'il avait parcourue et, sans craindre cette mort qu'il avait bravée si souvent en face, sur le champ de bataille, il pouvait se dire : « Dieu soit béni, j'ai bien rempli ma tâche ». Aussi, plein de jours et d'intelligence, il s'endormit tranquillement de son dernier sommeil, comme le bon ouvrier content de sa journée (1). »

De Wautier, étant pour ainsi dire sorti du rang, les débuts de ses mémoires ne reflètent que les impressions fugitives d'un adolescent épris du métier des armes. Mais, petit à petit, son récit devient plus grave, la guerre mûrit vite un homme et, les responsabilités que crée l'épaulette aidant, les faits se précisent mieux et se présentent sous leur véritable jour.

Les passages relatifs à la situation faite aux officiers belges dans l'armée des Pays-Bas et ceux concernant la révolution de 1830 sont particulièrement intéressants. Nous y voyons un patriote sincère, clairvoyant et conscient, aux prises avec le délicat problème de rester fidèle à son serment de soldat tout en ne combattant pas ses frères insurgés. Rallié au Gouvernement provisoire, il sera chargé du poste très important de commandant militaire des deux Flandres. Ici nous trouvons, dans les Mémoires, *la trace d'un lourd*

---

(1) Oraison funèbre prononcée le 25 janvier 1872 aux obsèques du lieutenant général de Wautier.

souci. Durant cette période troublée, incertaine, confuse, où il est difficile de suivre les traces du droit chemin, les passions déchaînées jouèrent un grand rôle. De Wautier fut accusé d'avoir prêté la main à d'odieuses machinations destinées à renverser le gouvernement auquel il venait de prêter serment (1). *Sans vouloir faire sa propre apologie ou tenter de se disculper, par le récit calme, pondéré qu'il fait, à un moment où toutes les passions sont apaisées, de cette période de sa vie, de Wautier se lave entièrement des accusations portées contre lui, et cette justification franche du vieux soldat nous a été confirmée par les nombreux documents inédits que nous avons eu sous les yeux.*

Pour donner à nos lecteurs des points de repère, nous croyons utile de faire précéder la publication des Mémoires de de Wautier *par ses états de services dressés d'après les extraits des matricules générales des officiers des armées française, hollandaise et belge*

L. LECONTE,
Conservateur en Chef du Musée royal de l'Armée.

(1) Notamment par C. RODENBACH, dans *Les épisodes de la Révolution de 1830 dans les Flandres* (Bruxelles, 1833, p. 180, etc.), et FERNAND, dans *Les Traîtres démasqués* (Bruxelles, 1840, p. 16, etc.) — D'après une note manuscrite figurant sur un exemplaire de cette dernière brochure existant à la Bibliothèque royale de Bruxelles (RÉVOLUTION BELGE, *Varia*, t. II, 37680), Fernand serait le pseudonyme d'un ancien officier des corps francs, nommé Ferdinand Broglia, qui, mécontent d'avoir été remercié, en septembre 1831, écrivit, à tort et à travers, contre toutes les autorités. Les notes émises sur son compte par ses chefs militaires sont loin d'être à sa louange, tant au point de vue militaire que privé. (ARCHIVES DU MUSÉE ROYAL DE L'ARMÉE, *documents relatifs à l'organisation définitive du 3e chasseurs à pied.*)

ÉTATS DE SERVICES DE FRANÇOIS-XAVIER, BARON DE WAUTIER.

Né à Laeken, le 1er juillet 1777.

Service de l'Autriche.

Cadet au régiment des dragons de Latour, le 1er septembre 1794.

Porte-drapeau au régiment du prince de Ligne, le 28 septembre 1799.

Sous-lieutenant au régiment de l'archiduc Joseph, le 10 décembre 1800.

Service de la Westphalie.

Capitaine au 1er régiment d'infanterie westphalienne, le 11 août 1808.

Chef de bataillon à l'état-major général, le 16 juillet 1810.

Service de la France.

Incorporé au 2e régiment d'Anvers, le 1er juin 1813.

Incorporé au 29e régiment de ligne, le 27 juin 1814.

Service des Pays-Bas.

Lieutenant-colonel d'infanterie, le 22 décembre 1814.

Désigné pour commander le 31e bataillon de milice, le 11 avril 1815.

Colonel et désigné pour commander la 5e afdeeling, le 8 octobre 1815.

Désigné pour commander la 4e afdeeling, le 31 octobre 1817.

Général-major et mis à la retraite, le 30 décembre 1826.

Rappelé à l'activité et désigné pour commander la place et la citadelle de Tournai, le 9 septembre 1830.

Service de la Belgique.

Commandant la province de la Flandre orientale, le 21 octobre 1830.

Général de division, le 21 avril 1831, et désigné pour commander la 1re division d'armée.

Désigné pour commander l'armée des Flandres, le 16 juin 1831.

Désigné pour commander la 1re division d'infanterie, le 19 août 1831.

Désigné pour commander la 2e division d'armée, le 19 octobre 1831.

Investi des fonctions d'inspecteur général de l'infanterie, le 5 avril 1832.

En disponibilité par suppression d'emploi, le 19 août 1838.

Rappelé à l'activité, le 27 septembre 1838.

Pensionné, le 18 juillet 1842.

Décédé à Saint-Josse-ten-Noode, le 23 janvier 1872.

Campagnes.

De 1794, 1795, 1796, 1797, 1798 et 1799 en Allemagne.
De 1800, 1801 et 1802 en Allemagne et Italie.
De 1809 et 1810 en Allemagne.
De 1812 en Pologne.
De 1813 et 1814 en Hollande.
De 1830, 1831, 1832 et 1839 en Belgique.

Blessures.

Coup de sabre à la tête à la bataille de Neuwied, le 18 mars 1796. Coup de sabre à la main droite à la bataille de Broukzal, le 6 septembre 1799. Coup de feu à la cuisse, quatre coups de sabre à la tête, un coup de sabre à la main droite à la bataille de Dotendorf, le 5 mai 1809. Coup de lance à l'épaule gauche à la bataille de Minck, le 8 juillet 1812 (1).

---

(1) La matricule de la 4e afdeeling des Pays-Bas mentionne des dates de nomination légèrement différentes de celles puisées par nous dans la Matricule générale des officiers en Belgique. La matricule hollandaise mentionne, en outre, qu'il fut fait prisonnier de guerre, le 22 mai 1800, à la bataille de Suze; le 5 mai 1809, à la bataille de Dotendorf (ce qui est faux) et, le 20 février 1814, à Gorcum.

Distinctions honorifiques.

Chevalier de 1re classe de l'ordre de Westphalie, le 5 février 1810. Chevalier de la Légion d'honneur, le 15 août 1811. Décoré de l'ordre du Lys, le 22 juin 1814. Chevalier de l'ordre de Léopold, le 15 décembre 1833; Officier, le 14 décembre 1837; Commandeur, le 7 novembre 1842; Grand-Officier, le 31 janvier 1857 (1). Médaillé de Sainte-Hélène, le 12 août 1857. Croix commémorative du règne de Léopold Ier, le 8 mars 1860. Commandeur de la Légion d'honneur, le 23 juin 1865.

ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS LES NOTES.

M. A. = Archives du Musée royal de l'Armée, Bruxelles.
M. A. D. de C. = Archives du Musée royal de l'Armée, Bruxelles, don de M. G. de Caigny.
A. G. P.-B. = Archives de la Guerre des Pays-Bas, communication du lieutenant général de Bas.
A. B. = *Annuaire de l'Armée belge.*

---

(1) En cette occasion, le Roi le créa baron (*Journal militaire officiel*), cependant l'*Annuaire de la Noblesse* ne lui accorde que le titre de chevalier. — M. G. de Caigny nous écrivit à ce sujet ce qui suit : « Le général a été nommé baron par Léopold Ier à la suite d'une erreur du *Moniteur*. Voici, d'après ce qui m'a été conté par mon père, ce qui se serait passé : à l'occasion d'une promotion, le journal officiel avait inséré « baron » au lieu de « chevalier ». Le général rencontrant le Roi, lui fit remarquer l'erreur commise et Sa Majesté, en faisant observer au général que le *Moniteur* ne pouvait se tromper, ajouta que ce titre, si bien mérité, lui resterait acquis par son ordre. Mon père tenait cette anecdote du général lui-même et le fait m'a été confirmé par la douairière de Wautier. » Quoi qu'il en soit, des lettres patentes portant concession du titre de baron ne furent jamais expédiées au nom de F.-X. de Wautier. La généalogie de la famille de Wautier a été publiée dans l'*Annuaire de la Noblesse de Belgique,* par le baron DE STEIN D'ALTENSTEIN, année 1874, t. XXVIII, p. 298. La généalogie publiée par F.-V. GOETHALS, dans le *Miroir des notabilités nobiliaires de Belgique, des Pays-Bas et du Nord de la France,* n'a aucune valeur historique.

CHAPITRE PREMIER.

Jeunesse de F.-X. de Wautier. — L'invasion française, l'émigration. — Il s'engage incognito aux dragons de Latour. — Ses premières armes. — Il est blessé à Neuwied. — Il sauve la vie à son capitaine. — Incorporation d'émigrés français au régiment de Latour. — de Wautier se bat en duel. — Suites fâcheuses de cette affaire. — Ingratitude du capitaine de Lederer. — de Wautier est nommé brigadier. — Il est blessé une seconde fois. — La paix est conclue à Campo-Formio.

Mon père était capitaine au régiment de Charles de Lorraine (1). Il avait sa compagnie à Laeken, où je suis né le 26 juin 1777. Ayant quitté le service parce que son corps avait reçu l'ordre de se rendre en Moravie, il sollicita un emploi et obtint la place de mayeur de la ville de Nivelles; j'avais alors sept mois. Lorsque la révolution brabançonne éclata, mon père, qui en sa qualité de chef

---

(1) *Michel-François-Xavier* DE WAUTIER, père de l'auteur de ces mémoires, naquit à Bruxelles, le 5 décembre 1733. Il était le neuvième enfant de Jean-Baptiste Wautier, receveur des exploits du Conseil souverain de Brabant, et de Marie-Emmanuelle van der Vekene. Il épousa, en l'église de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles, le 31 juillet 1769, Marie-Magdeleine-Joseph-Ghislaine de Bocheron et mourut à Seneffe, le 1er pluviôse an VIII (21 janvier 1800). (*Annuaire de la Noblesse de Belgique,* année 1874.) En 1770, Michel-François-Xavier de Wautier, alors lieutenant au régiment Charles de Lorraine-Infanterie, fut chargé de l'inspection du cordon formé pour prévenir la désertion des troupes et pour surveiller le service de patrouilles des villes ouvertes, bourgs et villages « qui ne se fait pas selon les édits ». (M. A. D. de C.)

de la police comptait de nombreux ennemis, fut arrêté par les patriotes et jeté dans les prisons de Bruxelles, d'où le tira le retour de l'armée autrichienne. Ne voulant plus retourner à Nivelles, il se fixa à Bruxelles et le gouvernement, en récompense de ce qu'il avait souffert, le nomma chef-mayeur à Vilvorde, emploi correspondant à celui que remplit actuellement le commissaire d'arrondissement, sauf la plus-value du traitement. Résidant à Bruxelles, j'avais alors 14 ans, je fréquentai assidûment la salle d'escrime, le manège et je ne tardai pas à exceller dans tous les exercices de corps et à acquérir une santé robuste.

Après la bataille de Fleurus, en juin 1794, le gouvernement donna l'ordre d'évacuer tous les services publics. Un neveu de mon père, auditeur de la Chambre des comptes (1), fut chargé d'accompagner les archives à Ruremonde. Craignant que je ne devienne victime de la conscription si l'armée française envahissait la Belgique, on me confia à mon cousin, que je dus accompagner (2).

---

(1) Voir, concernant cette institution qui joua un rôle important dans notre histoire, GACHARD, *Notice historique sur les anciennes Chambres des comptes de la Belgique,* dans l'INVENTAIRE DES ARCHIVES DES CHAMBRES DES COMPTES, t. I. Cette Chambre était chargée de la direction économique des finances de l'État, du dépôt des archives concernant les traités, etc.

(2) Le cousin du jeune de Wautier qui remplit mal son rôle de mentor était *Jean-Baptiste* DE WAUTIER, né à Bruxelles, le 14 mars 1755, capitaine au service impérial, puis conseiller à la Chambre des comptes à Vienne. Il était fils de Joseph-Antoine de Wautier, officier au régiment Prince de Ligne-Infanterie, et de Thérèse-Sophie Veranneman. (*Annuaire de la Noblesse,* année 1874, p. 302.)

A peine arrivés à destination, les progrès foudroyants de l'ennemi nous forcèrent à fuir. Mon mentor résolut de gagner Dusseldorf, mais, comme il était presque à bout de ressources, il me remit 15 couronnes (1) en me conseillant, d'un ton assez aigu, de retourner à Bruxelles.

Mon frère aîné était lieutenant au régiment Prince de Ligne (2), ce qui me fit projeter d'entrer au service à mon tour; je profitai de l'occasion que me procurait mon isolement et, bien que n'étant âgé que de seize ans et demi, je rejoignis les dragons de Latour (3) qui se trouvaient dans les environs et m'y engageai, pour la durée de la guerre, le 1er septembre 1794. J'aurais pu y trouver des protecteurs : le lieutenant-colonel de Pessler (4) était

---

(1) Environ 68 fr. 40 c.

(2) *Thomas* DE WAUTIER, né à Bruxelles, le 17 juin 1773, cadet au régiment Prince de Ligne en décembre 1791, devint capitaine au régiment Archiduc-Joseph en 1799, capitaine au 112e de ligne français, le 22 fructidor an XI; major au 1er régiment westphalien, le 21 mai 1807, et mourut colonel de ce corps, à Magdebourg, le 4 juin 1809, à la suite des blessures reçues au combat de Dotendorf. (M. A.) Voir aussi : GUILLAUME, *Histoire des régiments nationaux belges pendant les guerres de la Révolution française*. Bruxelles, 1859.

(3) Régiment essentiellement composé de Belges et formé en 1725, à l'aide des cuirassiers de Westerloo, des dragons de Ligne et des dragons de Holstein. (GUILLAUME, *op. cit.*) Quand de Wautier entra dans ce corps, ce régiment faisait partie de l'armée du célèbre général Clerfayt.

(4) En 1796, le chevalier de Pessler n'était encore que major. (VON TRUENFEST, *Histoire des dragons de Windisch-Graetz,* cité par le comte DE GRUNNE et le capitaine DE WINTER [voir note 1, p. 65].) Pessler devint lieutenant-colonel du corps, le 19 octobre 1796, lorsque le baron de Mondet fut nommé colonel. (GUILLAUME, *op. cit.*, pp. 59 et 136.)

un ancien ami de mon père et le lieutenant Baugnier (1), de Nivelles, avait été mon camarade de lit alors qu'enfant, à la mort de sa mère, ses frères et sœurs prirent asile chez nous. Mais, malgré ces relations précieuses, je ne voulus pas me faire connaître afin de ne devoir mon avancement éventuel qu'à mon mérite ou à une action d'éclat.

Lorsque je me présentai à un officier du régiment en lui faisant part de l'intention que j'avais de m'engager, il se prit à rire, observant que ma taille exiguë m'empêchait de monter à cheval paqueté. J'insistai pour que l'on me fît subir l'épreuve et, au grand étonnement de l'officier et des spectateurs, j'enfourchai d'un bond un grand cheval blanc qu'un brigadier avait amené.

Incorporé au premier peloton de l'escadron Banens (2), faisant partie de la division du lieutenant-colonel Pessler, je fus immédiatement monté et équipé en partie et j'assistai, le 2 octobre suivant, à la bataille d'Altenhoven, où le colonel, un capitaine et un sous-lieutenant furent tués (3); le 2 novembre, je pris également part à la

(1) Il s'agit du sous-lieutenant C. Baugniet qui fut tué au combat de Sulzbach, le 24 août 1796.

(2) Lisez : Capitaine en premier J. de Bannens, cité comme s'étant illustré à Stockach dans l'ouvrage du comte DE GRUNNE et du capitaine DE WINTER, *Les Dragons de Latour,* p. 65.

(3) L'auteur de ces mémoires a confondu ici : le colonel baron de Pforzheim et le capitaine Mesmacre, auxquels il fait allusion, furent tués à un précédent combat livré à Aldenhoven, le 1er mars 1793. A la seconde affaire de ce nom (2 octobre 1794), à laquelle assista de Wautier, les Latour se trouvaient sous les ordres du colonel de Rol; le corps faisait alors partie de la brigade du général-major Kerpen.

Nous n'avons pu retrouver le nom du sous-lieutenant qui, selon la version de l'auteur, fut tué au cours de cette journée à la suite de laquelle les Autrichiens, pressés par Jourdan, se retirèrent derrière le Rhin.

bataille de Kayserlautern (1) où mon cheval eut, sous moi, les deux jambes de devant emportées par un boulet de canon (2). L'armée autrichienne, ayant passé tout entière le Rhin, prit ses quartiers d'hiver dans les cantonnements du pays de Nassau.

La campagne de 1795 se passa en escarmouches et combats journaliers insignifiants, le régiment étant toujours à l'avant-garde. Après la bataille d'Heidelberg, qui dura deux jours (10 et 11 octobre 1795), l'armée française ayant été rejetée sur la rive gauche du Rhin, les Autrichiens reprirent leurs quartiers d'hiver (3).

---

(1) Cette mention figure également dans le *Panthéon universel,* publié par E. PERRAUD. Cependant, ni Guillaume, ni le comte de Grunne ne renseignent que les Latour assistèrent à cette action. D'autre part, la *France militaire,* ouvrage de 5 volumes, très complet, publié à Paris, en 1833, par A. HUGO, ne mentionne que la prise de Kaiserlautern par Blucher, le 20 septembre 1794, et la reprise de cette ville, par les Français, le 27 du même mois.

(2) Le *Panthéon universel* assure que de Wautier assista, pendant l'hiver de 1794-1795, au siège de Mayence, dirigé par le maréchal Molendorf. D'après les ouvrages de Guillaume et du comte de Grunne, les opérations militaires languirent au début de l'année 1795; Clerfayt se borna à la défense de la rive droite du Rhin pendant la première partie de l'année. Les Latour, sous les ordres du général baron Blankenstein, occupèrent le cordon de sûreté depuis Hochstedt jusqu'au Neckar.

(3) En octobre 1795, Clerfayt reprit énergiquement l'offensive, débloqua Mayence cernée par les Français, qui se retirèrent sur la rive gauche du Rhin, et le Palatinat retomba au pouvoir des Impériaux. Le 8 novembre notamment, les Latour bivaquèrent à Kreuzberg. (DE GRUNNE, *op. cit.*) Les dragons de Latour essuyèrent plusieurs attaques des troupes de Pichegru.

En 1796, le 18 mars, à la bataille de Neuwied (1), je fus blessé d'un coup de sabre, au moment où je m'emparais d'un officier ennemi que j'avais mis hors combat d'une balle de pistolet et j'eusse été fait prisonnier si des dragons ne fussent accourus à mon secours.

Jusqu'au 5 juillet de cette année, nous n'eûmes que des rencontres sans importance. Mais le 3 août nous assistâmes à la grande bataille d'Heydenheim (2), le 12 à celle de

(1) Notons que d'après la *France militaire,* t, II, p. 37, etc., Jourdan ne passa le Rhin, à Neuwied, qu'en juin 1796 et qu'il le repassa les 2 et 3 juillet suivants après un sérieux engagement avec l'ennemi. H. VIGNERON, dans la *Belgique militaire,* t. I, p. 152 (Bruxelles, 1855), dit que de Wautier fut blessé, au cours de ces événements, à la tête, dans une charge contre des bataillons français.

(2) Les succès obtenus par Moreau sur le Haut-Rhin décidèrent l'archiduc Charles à voler sur le Neckar, où le général comte de Latour était en péril. Il laissa une solide garnison à Mayence et 40,000 hommes, sous les ordres de Wartensleben, pour couvrir le Mein; les Latour faisaient partie de cette dernière armée qui quitta la rive gauche de la Lahn, le 7 juillet, battant en retraite en combattant sans cesse devant Jourdan sans se laisser entamer par les forces adverses supérieures en nombre, et put se réunir à nouveau à l'archiduc Charles, à Amberg. « Les Wallons, écrit le général GUILLAUME (*op. cit.*, pp. 124-125), ne cessèrent de se faire remarquer »; divers détachements des dragons de Latour se signalèrent à Lohr, le 18 juillet, sous les ordres du général Nauendorf; réunis à un détachement de chasseurs à cheval de Busny, ils tinrent tête à des forces supérieures pendant plusieurs heures, couvrant sans cesse la retraite du corps principal. Le 29 juillet, les Latour coopérèrent à une reconnaissance sur Madenhausen; les 17 et 18 août, ils luttèrent à Sulzbach et, malgré une lutte acharnée, ne se replièrent que le lendemain. Le chef d'escadron Jouve, le premier lieutenant de Reure et le sous-lieutenant Baugniet furent tués. Le 20 du même mois, les dragons combattirent encore à Wolfring et Edingen. Nous n'avons retrouvé dans aucun auteur la relation de la bataille d'Heydenheim dont parle de Wautier.

Neresheim (1), où le régiment fut fort malmené et, le 31, à Amberg (2), où il fit des prodiges de valeur au prix de pertes les plus sensibles : trois officiers tués, 5 blessés, 52 dragons hors de combat, 27 chevaux tués, y compris le mien.

Ls 3 septembre suivant, j'assistai à la bataille de Wurtzbourg (3) et, le 16, à celle de Limbourg-sur-Lahn (4), où nous fûmes engagés sur deux points différents. Mon escadron y exécuta une charge brillante à l'issue de

---

(1) Ce jour, Moreau fut surpris par l'archiduc, qu'il croyait engagé dans une direction bien déterminée; ce dernier disposait d'une importante cavalerie. Néanmoins, les Autrichiens furent battus.

(2) D'après GUILLAUME, *op. cit.*, p. 126, cette bataille fut livrée le 24 août 1796. Elle amena la concentration des forces de Wartensleben et de l'archiduc Charles, obligeant les Français à se rabattre sur Sulzbach.

(3) L'avantage du nombre étant passé aux Autrichiens après la bataille d'Amberg, l'archiduc Charles traversa le Rhin, s'établit à Wurtzbourg et livra bataille le 3 septembre; il obligea l'adversaire à battre en retraite. Les Latour s'illustrèrent encore en cette occasion, cette journée valut au lieutenant-colonel Mondet sa nomination de chef de corps.

(4) Après la victoire de Wurtzbourg, les Autrichiens précipitèrent la retraite française et eurent l'avantage en plusieurs combats. Le 19 septembre, Marceau qui commandait l'arrière-garde des républicains, tenta une contre-attaque qui fut repoussée par les Latour et les hussards de Blankenstein et de Barco. Marceau y fut mortellement blessé. D'après une relation du feld-maréchal Hotze, les Latour se distinguèrent par l'audace avec laquelle ils abordèrent la cavalerie française lancée en choc. Deux jours après, les Français repassèrent le Rhin, l'archiduc se retourna alors contre Moreau, qu'il obligea également à repasser le Rhin. C'est au cours de ces opérations que se livra le combat peu important de Schlingen.

laquelle nous enlevâmes 6 pièces de canon, après en avoir sabré leurs servants ; nous ne perdîmes que 5 hommes en ces circonstances, mon cheval y fut légèrement blessé. Le 24 octobre suivant, le combat de Schlingen n'eut que peu d'importance et les belligérants ne tardèrent pas à prendre leurs quartiers d'hiver (1).

La campagne de 1797 commença le 18 avril, par une grande bataille dans les plaines de Neuwied (2). Après le passage du Rhin par l'armée française, le régiment de Latour fut plusieurs fois engagé. Mon escadron y souffrit particulièrement ; mon capitaine commandant resta aux mains des Français, un sous-lieutenant revint blessé, cinq dragons restèrent sur le champ de bataille et dix-sept de mes camarades furent sérieusement atteints (3). Je crus, au cours de cette journée, avoir enfin trouvé l'occasion de me distinguer : ayant, au plus fort de la mêlée, dans une trombe de poussière, aperçu mon capitaine en second, de Lederer, tourner bride et se diriger vers une rivière

(1) Les Latour hivernèrent à Mengerdorf.

(2) L'archiduc étant passé en Italie avec une trentaine de mille hommes et n'ayant laissé que deux faibles corps, l'un sur le Haut-Rhin, l'autre sur la Lahn (les Latour faisaient partie de ce dernier), l'armée de Sambre et Meuse repassa le Rhin, le 18 avril, et fut rejointe le surlendemain par l'armée de Rhin et Moselle. Une bataille s'engagea dans les plaines de Neuwied, le 18 avril même ; deux escadrons de Latour, sous les ordres du lieutenant-colonel de Pessler, s'y conduisirent avec bravoure, à l'aile gauche autrichienne.

(3) Ce jour, deux escadrons des Latour, sous les ordres du lieutenant-colonel de Pessler, à l'aile gauche autrichienne, coupée du corps principal dans la plaine de Bendorf, furent cernés dans le défilé de Zollengers. Sept officiers et cent quatre-vingt-huit dragons, presque tous blessés, furent ainsi faits prisonniers.

profondément encaissée, je piquai des deux pour le suivre, croyant la retraite ordonnée. Arrivé à la berge, je trouvai mon supérieur démonté, relevant son cheval; je l'aidai à se remettre en selle. Il avait perdu son chapeau et son sabre gisait à quelques pas. Je m'empressai de ramasser son arme, mais lorsque je voulus la lui remettre, il avait disparu. Descendant alors vers le cours d'eau encombré d'hommes, de chevaux, de canons et de caissons (1), je découvris, en passant sur un pont, mon capitaine sans monture, au milieu de l'eau. Bien qu'entouré d'ennemis, je remis mon sabre au fourreau, saisis mon chef par le collet en lui recommandant de bien se tenir, je l'enlevai et partis à toute vitesse. Mais, ayant à peine fait quelques foulées, un coup de taille me força à lâcher prise. Ne pouvant tirer mon sabre que la dragonne de celui de mon capitaine, que j'avais accroché au mien, maintenait au fourreau, je dus chercher le salut dans une fuite rapide et je pus franchir un petit mur, ce qui me mit hors d'atteinte. Quoique bien jeune encore, je jugeai bien sévèrement la conduite de mon supérieur. Je n'en voulus rien dire à personne, mais, ne pouvant garder son sabre, je le remis le lendemain au lieutenant Mesmacker (2), appartenant à un autre escadron, ami du capitaine de Lederer, qui parut

---

(1) Cette bataille fut désastreuse pour les Autrichiens, qui eurent 5 à 6,000 tués, blessés ou prisonniers, perdirent 7 drapeaux, 2 canons, 60 caissons et un grand nombre de voitures à bagages. Ils opérèrent leur retraite sur Neukirchen.

(2) Le sous-lieutenant Mesmacre était le frère du capitaine tué à Aldenhoven. — GUILLAUME, *op. cit.*, p. 46, rapporte au sujet de la famille de Mesmacker, originaire de Woluwe-Saint-Pierre, l'héroïque

fort étonné, sans toutefois me demander d'autre explication.

Cette journée fut suivie des préliminaires du traité de Leoben (1) et d'une suspension d'armes. Il y eut un échange de prisonniers; après trois mois, le capitaine (il se nommait baron Lederer (2) et était Viennois) étant revenu, je m'attendais à ce qu'il me fît appeler. Comme il n'en fit rien et que je n'étais plus dans le même escadron, je demandai au lieutenant Mesmacker s'il avait remis le sabre au capitaine; sa réponse fut affirmative et je n'eus pas même un remerciement de la part de cet homme que j'avais tenté de sauver au péril de ma vie; bien plus, il me

---

épisode que voici : « Quelques jours avant la bataille de Neerwinden, une scène émouvante avait lieu dans la tente de l'archiduc Charles : une dame vêtue en deuil se présente; c'est la mère du chef d'escadron de Mesmacre tué à Aldenhoven : « Prince, dit-elle, six de mes fils ont » l'honneur de servir dans les armées impériales; l'aîné est mort » glorieusement au champ d'honneur sous les yeux de Votre Altesse, » je viens vous offrir pour le remplacer dans le noble régiment de » Latour, Joseph, mon quatrième enfant, enseigne au régiment de » Murray, et qui a déjà donné des preuves de sa vaillance et de son » dévouement au service de l'Empereur. » — Le jeune de Mesmacre fut immédiatement admis au corps avec le grade de sous-lieutenant. Il devint feld-maréchal-lieutenant et commandant de Mulhouse, retraité en 1837, il mourut à Bruxelles en 1846.

(1) Le 18 avril 1797, le jour où Hoche franchissait le Rhin, pour commencer la campagne en Allemagne. Ces préliminaires furent ratifiés par le traité de Campo-Formio, signé le 17 octobre suivant.

(2) GUILLAUME, *op. cit.*, p. 145, mentionne un Lederer, ci-devant lieutenant du régiment de Clerfayt, comme s'étant distingué à l'attaque du camp d'Aumont. D'après un rapport du prince de Hesse-Hombourg, le capitaine de Lederer se conduisit vaillamment à Stockach.

témoigna toute son ingratitude dans une circonstance bien grave et bien fâcheuse pour moi.

Le régiment avait ses cantonnements dans la Forêt noire (1). J'étais chef de logement dans une grande ferme avec dix dragons, ceci se passait à l'époque où l'armée de Condé, à la solde de la Russie, fut licenciée (2). Plusieurs cavaliers de cette troupe furent versés au régiment de Latour. Un jour, pendant le pansage et au moment où, rentrant au logis, j'avais pendu mon sabre à un clou, deux militaires de grande taille, latte au clair, entrent et l'un d'eux, posant avec force son sabre sur la table, demande avec insolence à parler au chef; je me précipite sur mon arme et, la posant, avec non moins de violence sur la sienne, je lui dis, avec un juron bien accentué, que c'était moi et que je prétendais le lui prouver de suite. Il me suivit au fond d'un ravin, près de la ferme, et là, dans un verger, nous nous alignâmes; après quelques passes, je lui allongeai un fort coup de manchette, qui, malgré l'uniforme dont il était revêtu (3), parut l'avoir fortement blessé, car, à mon grand étonnement, il s'élança dans la forêt et disparut. Je fus obligé, dans mon

---

(1) Les dragons de Latour cantonnèrent à Ehlingshausen jusqu'à la conclusion de la paix de Campo-Formio; peu après, un corps d'armée devant être rassemblé sur le Lech, ils allèrent s'établir à Dittonmune.

(2) Les émigrés se donnaient l'illusion de gouverner la France du dehors. En 1791, ils formèrent à Coblentz, avec beaucoup d'éclat, l'armée des princes ou de Condé qui compta à peine 4,000 hommes. Ni les Prussiens, ni les Autrichiens n'en voulurent. Plus tard cependant, elle se renforça. En 1797, elle passa à la solde de l'Autriche et de la Russie; elle fut dissoute en 1801.

(3) Les émigrés portaient l'habit rouge.

rapport, de mentionner la venue de deux hommes, mais qu'un seul était présent. Mes dragons, occupés du soin de leurs chevaux, ignoraient le duel qui venait d'avoir lieu. Quelques jours après, le régiment reçut l'ordre de se rendre à Limbourg, sur la Lahne. A peine le second jour de marche, quelle ne fut pas ma surprise quand, pendant une halte, je fus appelé à l'arrière-garde auprès du prévôt (1), qui ordonna de me mettre les fers à moi et aux dix hommes de mon escouade. Cette opération consistait alors à entraver une main et un pied du patient. Malgré les réclamations de mon capitaine et après quelques jours d'attente après notre arrivée à Limbourg, je fus interrogé par l'auditeur militaire qui me fit connaître que la recrue mentionnée comme absente sur mon rapport avait été trouvée morte, cachée sous des feuilles, que des paysans l'y avaient découverte et que j'étais accusé de l'avoir tuée. A mon premier interrogatoire, je déclarai ne rien savoir. Les dragons comparurent également et recouvrèrent la liberté. Quant à moi, traduit devant un Conseil de guerre, je racontai les faits tels qu'ils s'étaient passés,

(1) Le prévôt était chargé de tous les ordres de punitions donnés par le général, soit verbalement, soit en exécution des bans faits. Il avait sa compagnie, ses lieutenants et son exécuteur. Il avait en outre pour mission de se promener avec ses archers autour des camps afin d'y conserver la sûreté; il arrêtait tous ceux qu'il trouvait en faute, soit par rapport à la sûreté publique, soit en infraction de quelques bans faits. (M. A. D. L. C , *Dictionnaire militaire.* Paris, MDCCXLVI, t. II, p. 270.) Les peines édictées contre les duellistes étaient, depuis longtemps et dans toutes les armées, très sévères; généralement le duel était puni de mort. Voir notamment le *Recueil des Ordonnances militaires des Provinces-Unies,* 3e édition. La Haye, 1720, p. 79.

exprimant ma conviction profonde qu'au cours de notre combat, cet homme n'avait été que légèrement blessé au poignet, puisque, en se sauvant, il n'avait même pas laissé tomber son arme. Je fus acquitté, mais, le croirait-on, le seul juge qui me fût hostile était le capitaine Lederer que j'avais voulu arracher au trépas, au péril de ma vie, à l'affaire de Neuwied !

Mes tribulations, depuis mon arrivée au régiment de Latour, avaient singulièrement refroidi mon enthousiasme et dissipé bien des illusions : j'étais, depuis trois ans, obligé de vivre d'une maigre solde. Je résolus donc de sortir de l'incognito et, puisqu'une action d'éclat n'avait pu me mettre en relief, je décidai de saisir la première occasion propice afin d'atteindre ce résultat auprès du lieutenant-colonel Pessler et du lieutenant Baugnier. Cet incident ne tarda pas à se présenter : étant un jour de faction devant la demeure du colonel, la femme de celui-ci (qui le suivait partout) vint se mettre à la fenêtre avec le lieutenant Baugnier et lui dit, en me montrant : « Voilà un joli petit soldat! » ; bien que très flatté de cette appréciation, je fis semblant de n'avoir rien entendu. Le brigadier qui vint me relever, mon service terminé, me communiqua l'ordre de me rendre chez le colonel. Là, le lieutenant Baugnier me demanda mon nom et mon lieu de naissance et parut réfléchir lorsque je lui répondis; j'ajoutai aussitôt que je le savais être de Nivelles et lui rappelai qu'à la mort de sa mère il avait été hébergé avec ses frères et sœurs par le mayeur. Il s'écria : « Mais vous êtes donc son fils! » et m'embrassant, il me présenta au lieutenant-colonel et à sa femme. Aussi, au lieu d'être envoyé à la cuisine pour y boire un verre de bière, fus-je

obligé de me mettre à table avec eux. Ensuite il me chargea d'une lettre pour mon capitaine, je fus fait brigadier; Baugnier m'assura une petite pension mensuelle d'un louis et mes camarades m'appelèrent cadet (1).

Au cours de la campagne qui venait de se terminer par les préliminaires de Léoben et la paix de Campo-Formio, j'avais assisté à six grandes batailles dont l'une, celle de Zurich, dura deux jours et fut terrible (2) et l'autre, celle de Brouckzal (3), où je fus blessé d'un coup de sabre à la main droite.

---

(1) D'après un état de services délivré à de Wautier, à Valenciennes, le 18 août 1814, par le conseil d'administration du 29e régiment de ligne, il fut nommé cadet le 1er septembre 1794. A cette époque, les cadets ou *cadets ex-propriis* étaient des jeunes gens de bonne famille, ayant de l'instruction et quelque revenu. Ils étaient admis comme aspirants officiers mais faisaient le même service que le simple soldat, néanmoins ils étaient exempts de certaines corvées, avaient droit à l'appellation « vous » et ne pouvaient être l'objet de châtiments corporels. Remarquons que l'auteur de ces mémoires commet ici un anachronisme, en effet, le sous-lieutenant Baugniet fut tué à Sulzbach, le 24 août 1796. L'incident, relaté ci-dessus, se serait donc passé un an plus tôt et c'est très probablement comme brigadier que de Wautier fut chef de logement dans la Forêt noire et se battit en duel avec le soldat de l'armée de Condé.

(2) D'après GUILLAUME, *op. cit.*, p. 163, les Latour, sous les ordres de l'archiduc Charles, participèrent, le 4 juin, à l'attaque des troupes de Masséna à Zurich; les Français y furent battus. Le régiment des dragons de Latour s'y distingua et, le 6, divers détachements de ce corps prirent part à la poursuite de l'ennemi dans sa retraite sur l'Aar. D'après E. PERRAUD, *Panthéon universel*, de Wautier assista aux batailles de Jurjach, Franenfeld, Zurich, Albisrilden, Ortenberg et Brouckzal.

(3) La bataille de Brouckzal fut livrée le 6 septembre 1799.

CHAPITRE II.

Démarches pour passer au régiment du prince de Ligne. — de Wautier est incorporé au régiment Archiduc-Joseph. — Les hostilités reprennent en Italie. — Prise du fort du Mont-Cenis. — Combat de montagne, de Wautier est blessé, fait prisonnier et dépouillé. — Façon énergique dont il se débarrasse de son voleur. — Il est interné à Castres. — Aimable accueil et générosité d'une famille royaliste. — Fin des hostilités, traité de Lunéville.

J'éprouvais à cette époque un certain dégoût pour ma position subalterne dans un régiment où toutes les commissions d'officier étaient constamment réservées à des émigrés issus de l'armée de Condé et j'avais fini par écrire à mon frère, lieutenant au régiment Prince-de-Ligne, ami du jeune prince, major (1) au même corps, qui avait fait auprès de mon frère des démarches pour que je quittasse les Latour. Ma lettre éprouva un retard de trois mois, le prince étant absent ; bref ce ne fut qu'à la fin du mois de septembre 1799 que je reçus mon brevet d'enseigne (2) dans la troupe prénommée, avec ordre de la rejoindre à Lemberg en Pologne. Mais, pendant que je procédais à mon équipement, il m'arriva un contre-ordre en vertu duquel je devais faire partie du régiment Archiduc-Joseph,

---

(1) A cette époque, le major était l'officier chargé du détail de la comptabilité, de l'administration, de l'instruction et de la discipline du corps; il était la cheville ouvrière du régiment qu'il commandait plus habituellement que le colonel.

(2) Le grade d'enseigne était l'équivalent de celui de sous-lieutenant porte-drapeau. (LE COUTURIER, *Dictionnaire des connaissances militaires*. Paris, 1825, p. 196.)

formé des débris des régiments wallons (1). Ce corps se trouvait en Italie, je dus me rendre à Turin avec un bataillon de Croates. Cette disposition était fort avantageuse pour moi. Arrivé à destination, le colonel me désigna pour un bataillon cantonné à Suze (2), tandis que ma com-

---

(1) Nous lisons dans GUILLAUME, *op. cit.*, p. 179, 180, au sujet de la formation du régiment Archiduc-Joseph : « Depuis le commencement de l'année précédente, il n'existait plus, en réalité, qu'un seul bataillon wallon dans chaque régiment et les 2e et 3e bataillons avaient été envoyés en Bohême pour s'y recruter. Ils y restèrent jusqu'au mois d'octobre 1799 et furent appelés alors à l'armée d'Allemagne. Les premiers bataillons, au contraire, dans lesquels on avait réuni les débris des anciens régiments wallons, n'avaient cessé un seul instant de prendre part à la guerre d'Italie. Décimés par tant de combats meurtriers, ils n'avaient plus assez de consistance pour tenir campagne, tandis que les moyens de les compléter par des nationaux manquaient entièrement. On ne voulut cependant pas les licencier. La glorieuse renommée que les Wallons s'étaient acquise engagea le gouvernement autrichien, non seulement à conserver leur nom dans l'armée impériale, mais encore à faire croire à l'existence de plus de Wallons qu'il n'y en avait. On réunit à Turin, au commencement du mois d'octobre, les premiers bataillons des cinq régiments de Murray (403 hommes), de Clerfayt (571 hommes), de Ligne (399 hommes), de Wurtemberg (427 hommes) et de Beaulieu (398 hommes) et l'on en forma un seul régiment, qui fut donné en propriété à l'archiduc Joseph-François, frère de l'archiduc Charles; ce nouveau corps prit le titre de sixième régiment d'infanterie wallonne. » Le commandement en fut confié au lieutenant-colonel belge Soudain, qui devint colonel; le prince de Ligne fut nommé lieutenant-colonel; le prince Ernest d'Arenberg et de Pestre y entrèrent comme majors. L'empereur désigna, en outre, pour en faire partie, les capitaines Scauvaud, Lefebvre, Pressin, T. de Wautier; les lieutenants Flette de Flettenfeld, Wouwermans, F.-X. de Wautier, Kersmacker, etc.

(2) *Suse*, ville de Piémont, au débouché des routes du Mont Cenis et du Mont Genèvre, au lieu dit : *Pas de Suse.*

pagnie occupait un village situé dans les montagnes près de cette ville.

Le traité de Campo-Formio avait été rompu et, à mon arrivée en Italie, les hostilités avaient déjà commencé. Mon apprentissage dans l'infanterie me fut très pénible ; ma compagnie fut détachée aux avant-postes, devant le fort de Fenestrelles (1), sur une des plus hautes montagnes du Piémont. Pour y arriver, il fallait gravir une pente très rapide pendant cinq heures. Le poste se composait de deux cabanes en bois, l'une pour les officiers, l'autre pour les soldats ; la montagne n'offrait pour abri que des broussailles et le bois nécessaire y était apporté à dos de mulets. Par suite des neiges perpétuelles, le froid y était si intense que les sentinelles étaient relevées toutes les demi-heures, pendant la nuit, et toutes les heures, pendant le jour.

De retour à Suze, l'état-major prit ses dispositions pour enlever la forteresse du Mont-Cenis ; un corps de 2,000 hommes, pris dans plusieurs régiments, fut organisé à cet effet. Je fis partie du détachement que mon régiment fournit. On donna aux hommes tout l'attirail de crampons nécessaire pour gravir les fortes pentes glacées qu'il fallait escalader et nous quittâmes Suze, à 2 heures du matin (2). Vers midi, nous arrivâmes aux régions neigeuses et l'on fit halte jusqu'à 6 heures du soir. Alors commença une ascension pénible et difficile et, malgré un

---

(1) Position stratégique importante, près de Pignerol, dans la vallée supérieure du Clusone.

(2) Ces faits se passèrent dans la nuit du 7 au 8 avril. Les troupes autrichiennes durent se frayer un passage à travers d'énormes masses de neiges et par de là des rocs escarpés pour franchir le col

très beau clair de lune, nous perdîmes toute trace du chemin qu'il fallait suivre. Il était 3 heures du matin lorsque nous abordâmes une espèce de plateau. Le commandant en profita pour réorganiser sa colonne qui avait perdu un quart de son effectif; il parut douter du succès, cependant l'honneur le forçait à persévérer et, après une heure de repos, il fit former une avant-garde dont je fis partie. Un second détachement devait marcher sur la gauche, le chef se réserva le commandement du centre. Les guides qui nous précédaient affirmaient qu'avant une heure nous serions au pied de la forteresse. Mais ma colonne fut conduite trop à droite, car, lorsque nous aperçûmes le fort, nous le dominions complètement. La colonne de gauche arriva au point indiqué au pied des ouvrages. La sentinelle extérieure fut surprise sans qu'elle pût tirer un coup de fusil pour donner l'alarme; de notre côté, mon détachement se laissa glisser sur la neige jusque dans les retranchements, de sorte que la forteresse fut enlevée sans qu'une goutte de sang ne fût répandue. Tout le monde était couché, le commandant du fort fut surpris dans sa chambre; la garnison se composait de 150 hommes d'infanterie, il y avait en outre un important matériel d'artillerie.

Sans pouvoir prendre aucun repos, je fus chargé de conduire les prisonniers à Suze; ma fatigue était si grande,

---

d'Agnet et arriver ensuite au petit Mont-Cenis, en passant par le site appelé Grange de Lewina. Le major de Pestre, conduisant l'avant-garde, surprit, le 8, au point du jour, les avant-postes français, fortement retranchés dans la position de Sainte-Croix. (GUILLAUME, *op. cit.*, p. 192.)

qu'après avoir fait la remise de mon convoi au commandant de la place, je m'endormis pendant 24 heures. C'était bien dur pour un ancien cavalier ! Mais je n'étais pas au bout de mes peines. Le 22 du mois de mai suivant (1800), nos positions dans les montagnes furent vivement attaquées (1). Ma compagnie, placée sur un plateau commandant un défilé que l'ennemi devait suivre pour nous débusquer, fut, malgré un feu des mieux nourris de notre part et cela pendant deux heures consécutives, exposé à son tour au feu meurtrier d'une pièce d'artillerie que les Français, malgré les plus grands obstacles, parvinrent à mettre en batterie sur une montagne, en face de nous, et qui nous dominait complètement. Notre position devint affreuse, nous manquâmes bientôt de cartouches et, comme le peu d'espace dont nous disposions nous forçait à nous tenir très serrés, des vides énormes se faisaient dans nos rangs. Un éclat de roche détaché par un boulet vint me frapper à la cheville et m'occasionner une forte contusion assez douloureuse.

L'ennemi ayant franchi le défilé, notre retraite fut coupée et nous fûmes faits prisonniers ; nous eûmes sept

(1) Ces faits se passèrent à l'époque du siège de Gênes. Vingt-cinq mille Autrichiens, sous les ordres du général Kaim, observaient alors les 6,000 Français du général Thurreau, échelonnés sur la ligne du Mont-Cenis et un détachement posté au col de Tende. Le 24 mai 1800, le général en chef Mélas tenta une action de grande envergure contre le général Suchet dont il espérait se défaire, mais la ténacité de celui-ci lui infligea un sanglant échec. Le général Thurreau opéra en même temps contre Suze, pendant que Lannes prenait Ivrée et que Bonaparte entrait en Italie. Le combat auquel assista de Wautier est celui de Clavières.

morts, notre lieutenant fut blessé; il commandait la compagnie en l'absence du capitaine. Le combat se continuant par le chemin que nous avions suivi pour prendre nos positions, nous fûmes menés par un sentier le long du flanc de la montagne, à côté de précipices effrayants. La difficulté que j'éprouvais à marcher m'empêcha de suivre aussi prestement que mes compagnons et je restai quelques pas en arrière, gardé par un Français, Parisien de naissance. On m'avait déjà pris ma montre et mon argent, et, la queue de la colonne ayant disparu à nos regards, il prit fantaisie à mon gardien de me débarrasser encore de mon charivari (1) qui était tout neuf (2). A cet effet, il posa son fusil et se mit à le déboutonner; l'opération souffrit quelques difficultés, pendant lesquelles, réfléchissant que je n'aurais plus été porteur que d'un caleçon en mauvais état, transporté de colère, je profitai de ce qu'il était baissé pour le prendre par le sac et le lançai dans le précipice en jetant son fusil après lui. Je continuai ma route en boitant très fort et je rejoignis la colonne une heure après, dans un petit village où se trouvait le quartier général.

---

(1) *Charivari,* pantalon de cavalier, garni de cuir entre les cuisses et de boutons sur les côtés.

(2) Un semblable épisode est relaté dans : les *Impressions de campagne d'un capitaine autrichien, 1793-1809,* traduites de l'allemand par P. DE PARDIELLAN. Paris. Ce capitaine eut une odyssée semblable à celle de Wautier; les soldats Français, manquant de tout, le dépouillèrent prestement de ses vêtements et de son argent dès qu'il tomba entre leurs mains. Il dit à ce propos : « Les Français avaient en Allemagne la réputation d'être des valets de chambre parfaits. Etait-elle justifiée? Je n'étais pas tombé entre leurs mains depuis trente secondes qu'ils m'avaient enlevé mon manteau, mon spencer avec brandebourgs d'or, ma veste, mon shako, mon col et ma botte gauche avec la bourse qu'elle recélait. »

Je fus fait prisonnier le 22 mai 1800. Nous fûmes transférés à Lyon, de là l'on nous dirigea sur Montpellier pour nous interner à Castres en passant par Rhodez. A Castres, les casernes vides permirent de recevoir 500 soldats et 11 officiers; ceux de ces derniers pourvus de moyens suffisants purent se loger en ville, avec ordre toutefois de se présenter tous les decadis chez le commandant de place.

Je m'étais lié d'amitié avec le marquis de Villamarina, un hardi officier de mon régiment qui, lui, n'avait été l'objet d'aucune soustraction de la part des Français lors de notre capture; il partagea avec mon lieutenant et moi ses ressources, de sorte que nous logeâmes en ville. Ce marquis était fort beau garçon, dansait très bien et, musicien par-dessus tout, il excellait sur le violon. Devant la caserne se trouvait une vaste esplanade servant de promenade très fréquentée le soir. Nous nous aperçûmes enfin que nous étions remarqués par une femme âgée qui paraissait s'attacher à nos pas et que la foule seule empêchait de nous accoster. Un soir cependant, assez tard, elle s'approcha de nous en disant : « Messieurs, des personnes très respectables désirent vous voir et vous parler; pour ne pas se compromettre vis-à-vis des républicains, elles désirent que ce soit dans le plus grand mystère. On m'a chargée de cette mission et je vous engage à me suivre, je vous conduirai dans la maison où l'on vous attend. »

Mon camarade crut d'abord à une intrigue amoureuse et nous nous mîmes en devoir de suivre la vieille qui nous mena par plusieurs petites rues jusque dans une artère où il n'y avait que des issues de jardins; nous franchîmes une porte et nous arrivâmes au perron d'une grande

maison. Dans le vestibule, elle nous dit d'attendre, mais elle revint bientôt avec une bougie pour nous conduire au premier étage, où elle nous fit entrer dans un salon bien meublé et bien éclairé. Nous fûmes surpris à la vue d'une très belle femme, mise avec élégance, qui nous invita à nous asseoir en nous assurant que nous étions chez des amis. « M. Ballard, ajouta-t-elle, est dans son cabinet et ne va pas tarder à venir ». Entretemps, mon camarade, qui avait un grand usage du monde, la remercia en termes très courtois et l'entretint jusqu'à l'arrivée du mari qui entra vêtu d'une robe de chambre piqué blanc.

M. Ballard était un homme très avenant, sans façon, qui nous mit parfaitement à l'aise. « Il est tard, dit-il, nous causerons une autre fois plus au long. Veuillez me suivre dans mon cabinet, j'ai une communication à vous faire » et, prenant deux rouleaux de vingt-cinq louis sur son secrétaire, il nous engagea à les accepter en ajoutant que nous les lui rendrions quand nous le pourrions. Malgré notre refus, il nous obligea à prendre la moitié de la somme qu'il nous offrait; nous lui déclinâmes nos noms et notre patrie, afin que nos parents, auxquels nous écrivîmes, puissent, avant notre départ, nous mettre en mesure de nous acquitter envers lui. Nous rentrâmes au salon, la dame avait disparu et la vieille nous reconduisit en nous engageant à la suivre à l'avenir quand elle se ferait remarquer le soir à la promenade.

Effectivement, après plusieurs soirs passés sans la voir, elle parut et nous conduisit par les mêmes détours et le même jardin; mais, cette fois, nous n'avions aucune idée de galanterie en tête. Nous trouvâmes encore la dame seule, elle fit rouler la conversation sur les événements et

nous dit qu'il y avait des émigrés cachés dans les environs et que nous les verrions peut-être. Bref, elle mit le comble à ses bonnes intentions pour nous en nous envoyant deux paniers de linge, dont l'un, étiqueté n° 1, était pour mon camarade et moi et l'autre, n° 2, devait être distribué à nos compagnons. Non contente de tout cela, elle nous aboucha avec une dame qui nous prit en pension et nous fournit, à un prix très raisonnable, une table de plus en plus succulente.

Nous restâmes dans cet Eldorado jusqu'après le traité de paix de Lunéville (1) qui amena l'échange en masse des prisonniers de part et d'autre et nous fit quitter Castres, le 12 octobre 1801, non sans nous être acquittés, bien entendu, envers M. Ballard des vingt-cinq louis qu'il nous avait si généreusement avancés. On nous dirigea sur Mantoue par Marseille, Aix, Nice et le col de Tende qui nous ménagea, à la sortie des neiges, sur le versant du Piémont, un spectacle d'une splendeur infinie. La vue des riches plaines de l'Italie nous impressionna beaucoup, puis nous traversâmes Alexandrie et Borgoforte; nous avions parcouru 200 lieues.

Mon régiment se trouvait à Ferrare. Villamarina et moi, nous n'attendîmes pas notre décompte (qui devait être peu important du reste) pour aller le rejoindre, tant nous avions hâte de revoir mon frère et nos camarades. Je comptais aussi retrouver mes chevaux et mes

---

(1) Signé le 9 février 1801. L'Autriche, complétement chassée de l'Italie, menacée dans sa capitale, accepta le traité de Lunéville, qui confirmait la paix de Campo-Formio.

bagages (1), mais j'avais compté sans mon domestique qui, dès ma capture, s'était emparé de mon équipement et avait disparu sans laisser de traces. Grâce à l'aide que nous procura mon frère, je parvins à me rééquiper et je pus acheter un cheval peu avant la reprise des hostilités qui nous firent, après bien des marches, prendre position au camp de Saint-Georges, près de Mantoue, pour aller de là à Montebello et nous assistâmes à la fameuse bataille de ce nom (2). Le régiment souffrit beaucoup : nos pertes en officiers s'élevèrent à 4 tués et 5 blessés. Ce fut pour moi la première bataille à laquelle j'assistai en qualité d'officier d'infanterie et je pus juger combien la cavalerie, presque toujours placée à distance derrière l'infanterie, est beaucoup moins exposée que cette dernière dans les combats qui se livrent.

---

(1) Les officiers de l'infanterie autrichienne étaient montés (Note du lieutenant général baron de Wautier). Bien que captif, de Wautier avait été nommé sous-lieutenant effectif, le 10 décembre 1800. *(Matricule générale du ministère de la guerre de Belgique.)* Les biographes ne sont pas d'accord au sujet des dates de ses premières nominations : E. PERRAUD et H. VIGNERON, *op. cit.*, prétendent que, le 10 décembre 1800, il fut nommé lieutenant au régiment de l'archiduc Joseph; DE LAROIÈRE, dans *Le Panthéon militaire*, p. 390 (Bruges, 1880) affirme que de Wautier devint porte-drapeau au régiment de Ligne le 28 septembre 1799. Les états de services délivrés en 1814 mentionnent qu'il fut nommé sous-lieutenant au régiment de Ligne, le 20 septembre 1799 et lieutenant au régiment de l'Archiduc-Joseph, le 10 décembre suivant. Ces renseignements sont erronnés, seuls les états reproduits ci-dessus, en annexe à l'introduction, sont exacts.

(2) Le vénérable auteur de ces souvenirs, est encore ici trahi par sa mémoire : cette bataille fut livrée, le 7 janvier 1801, pendant qu'il était en captivité. Ni Vigneron ni de Laroière ne signalent du reste qu'il assista à cette action, où son régiment se distingua.

Une nouvelle suspension d'armes eut lieu ; elle fut de courte durée ; la bataille de Castelfranco (1) eut lieu, où notre régiment ne fut que partiellement engagé; nos pertes y furent insignifiantes. Par suite du traité de Lunéville, nous nous mîmes en retraite pour évacuer certaines parties de l'Italie et Padoue nous fut désigné pour y tenir garnison.

CHAPITRE III.

Congé en Belgique. — Bal offert par la ville de Gand au Premier Consul; de Wautier est présenté à Bonaparte. — Expédition de chasse en Ardennes. — de Wautier épouse Mlle Danckerhielm. — Il quitte définitivement le service autrichien et est nommé maire d'Hofstade, près d'Alost. - Il collabore à l'établissement du cadastre dans le département de l'Escaut; ridicule rémunération de ses travaux. — Il songe à reprendre du service. — Son frère lui obtient un brevet de capitaine au 1er régiment westphalien. — Combat de Dotendorf; de Wautier y est grièvement blessé; mort glorieuse de son frère le colonel Thomas de Wautier.

Un article du traité accordait à tous les Belges au service des puissances étrangères de rentrer avec leur grade dans l'armée française (2).

---

(1) L'affaire de Castelfranco (13 janvier 1801) n'eut pas l'importance d'une bataille : le général Brune, ayant appris que les divisions autrichiennes du Tyrol s'étaient réunies à l'armée du général de Bellegarde, résolut de prendre l'offensive, mais Bellegarde, sous la protection d'une forte arrière-garde, se retira sur Trévise. Le lecteur constate donc ici un nouvel anachronisme.

(2) Voici ce que dit à ce sujet le lieutenant-colonel P.-A. HUYBRECHT, dans son *Histoire politique et militaire de la Belgique*. Bruxelles, 1856, p. 59 : « Sous le gouvernement autrichien, la Belgique formait une véritable pépinière d'officiers pour ses armées; son contingent était bien au delà de sa population numérique. Lors de la révolution

Avant de nous décider, mon frere et moi, nous demandâmes un congé de six mois, afin de voir ce qui se passait dans notre pays. Ce congé m'était, en outre, nécessaire pour rétablir ma santé que le service de l'infanterie avait compromis, car j'avais craché du sang à la suite d'une contusion à la poitrine. Nous arrivâmes chez notre mère qui, par économie, avait quitté Bruxelles et habitait le château de Scailmont, sous Seneffe, près de Nivelles (1); mon père était mort depuis plusieurs années et elle avait auprès d'elle ma sœur aînée qui avait épousé le baron de Kerpen (2) et ma sœur Eulalie. Nous fûmes reçus à bras ouverts.

---

française, tous, à l'exception d'un bien petit nombre, suivirent les armées autrichiennes. En 1809, après la bataille de Wagram, Napoléon, étonné du grand nombre de Belges encore au service de l'Autriche, exigea d'elle leur renvoi. Celle-ci éluda l'ordre et ne renvoya que ceux qui en montraient le désir ou qui avaient été trop en vue. »

(1) Ce château fut construit par Michel-François-Xavier de Wautier, père du général, qui y mourut le 21 janvier 1800. L'auteur de ces mémoires a donc encore fait erreur en disant que, lorsqu'il arriva en ces lieux, son père était décédé depuis plusieurs années. Les états de services du général de Wautier renseignent qu'il fit la campagne de 1802 en Italie et en Allemagne, comme officier autrichien. Il semble être revenu au début de l'année suivante puisqu'il assista, comme nous le voyons plus loin, à la fête donnée par la ville de Gand, en juillet 1803, et qu'il s'y présenta en tenue autrichienne, preuve que son congé de six mois n'étant pas encore terminé, il n'avait pas encore renoncé à servir l'Empereur. Le château de Scailmont est occupé aujourd'hui par les sœurs Franciscaines.

(2) DE KERPEN, Désiré-Jean-Joseph (baron), fils de Joseph, baron de Kerpen et d'Isabelle-Claire de Molo, né à Bruges en 1773, mort à Paris, le 19 mai 1811, avait épousé à Bruxelles, paroisse Sainte-Catherine, le 4 juillet 1796, Thérèse-Pauline de Wautier. (*Annuaire de la Noblesse belge,* année 1874, p. 306.)

Pendant ce congé, au cours d'une visite que je fis à Gand à ma marraine et tante, M^me^ de Zulte (1), je fis la connaissance de ma cousine M^me^ Mouriau (2) et assistai au bal donné par la ville de Gand à l'occasion de la visite du premier Consul (3). Ce bal se donna sur la place d'Armes, dans une splendide tente qui y fut construite, l'uniforme que je portais fut très remarqué et le premier Consul me demanda dans quelle armée j'avais servi, pour le flatter, je lui dis dans l'Armée d'Italie et à Marengo.

Mon cousin Gérôme Limnander (4), le fils de ma mar-

---

(1) *Catherine-Françoise-Caroline-Josèphe* DE WAUTIER, née le 12 mai 1732, fille de Jean-Baptiste et de Maximilienne-Emmanuelle van der Vekene, épousa à Bruxelles, le 8 juin 1763, Joseph-Jérôme-Adrien Limnander, seigneur de Zulte, de Ter Werft, de Wulfskercke et de Termote, fils de Jérôme-Olivier et de Marie-Caroline de Kerchove, né à Gand le 17 juin 1738, y décédé le 28 mars 1789. (*Annuaire de la Noblesse belge,* année 1862, p. 197.)

(2) *Marie-Julie-Adrienne* DE WAUTIER, fille d'Adrien-Joseph et d'Angélique-Bernardine Beydens, née à Gand le 18 novembre 1775, décédée à Saint-Josse-ten-Noode le 21 octobre 1848, avait épousé, en l'église Saint-Jacques, à Gand, le 10 février 1795, Henri-Joseph Mouriau, mort à Gand, le 25 février 1813, fils de Jean-Baptiste-Joseph et de Françoise-Suzanne van Steenberghe, sa seconde femme. (*Annuaire de la Noblesse belge,* année 1874, p. 305.)

(3) Cette fête, offerte au premier Consul par les industriels et commerçants de Gand, eut lieu le 16 juillet 1803. (Voir P. CLAEYS, *Mémorial de la ville de Gand.* Gand, 1902, p. 159.)

(4) LIMNANDER, Jérôme-Joseph-François, baptisé à Saint-Jacques le 15 mars 1770, mort à Gand le 5 février 1839, épousa, le 24 avril 1804, Isabelle-Anne-Hubertine de Giey, née le 6 avril 1775, décédée à Gand le 9 décembre 1841, fille de François-Pierre-Joseph et de Marie-Catherine-Félicité d'Hane. (*Annuaire de la Noblesse belge,* année 1863, p. 198.)

raine, était grand chasseur; il m'engagea à l'accompagner en Ardennes et nous partîmes ensemble, voyageant avec sa voiture à petites journées. Tout en cheminant il me dit que nous dînerions à Alost et que nous irions faire visite à une jolie fille. Effectivement, nous nous rendîmes chez la douairière d'Anckerhielm-van der Hoeven (1), qui habitait une maison (meublée assez confortablement pour cette époque) avec sa fille unique, belle et grande jeune personne. La visite se passa assez froidement de part et d'autre; je fus présenté comme officier autrichien et l'on nous invita à dîner lors de notre retour.

Arrivés à Namur, les chemins pour nous rendre dans un village aux environs de Saint-Hubert étant en fort mauvais état, mon cousin dut abandonner sa voiture et ce fut dans une mauvaise carriole que nous partîmes pour notre lieu de chasse dont le nom m'échappe. Nous y restâmes trois jours, puis nous changeâmes de canton, prenant gîte chez un ami de mon parent, habitant un château en pitoyable état. Comme, le lendemain, nous eûmes le regret de constater que la cuisine ne valait pas plus que la chasse, nous fîmes venir une voiture de la poste voisine et nous partîmes. Nous étions en route, nous trouvant à deux lieues d'un relais, que notre voiture se brisa à ne pouvoir continuer. Notre attirail de chasse et de bagages

(1) VAN DER HOEVEN, Anne-Thérèse-Benoite, fille de Josse-François et de Isabelle-Françoise de Ruddere, née le 6 janvier 1740, décédée à Hofstade le 9 novembre 1812, épousa, le 14 mai 1779, Louis-Charles d'Anckerhielm, capitaine au régiment de Los Rios, puis premier échevin de la ville d'Alost. (Manuscrit généalogique appartenant au vicomte Terlinden, f° 178, et A. DE VLAMINCK, *Filiations des familles de la Flandre.* Gand, 1875, t. I, p. 114.)

nous empêcha d'aller à pied à la station de poste, lorsque, d'après les renseignements donnés par notre postillon, nous nous dirigeâmes vers un massif derrière lequel, nous dit-il, il se trouvait un château qu'il croyait habité, quoique ayant été vide bon nombre d'années. Des bâtiments en mauvais état et un mur de clôture en ruine, ouvert en plusieurs endroits de plain-pied, ne nous rassuraient pas sur la valeur du gîte que nous cherchions, mais comme le postillon nous avait dit qu'il croyait que le manoir était habité par un parent du vieux duc de L..., qu'en outre la nuit approchait, nous nous décidâmes à frapper à la porte, veuve en ce moment de sonnette. Après plusieurs essais infructueux, un monsieur, très bel homme, nous ouvrit avec précaution et, après lui avoir communiqué la cause qui nous amenait chez lui, il nous introduisit dans une sorte de vaste salon dont les tentures tombaient en lambeaux ; une table et quelques chaises en bois blanc en formaient le seul ameublement. Nous priant de l'excuser, il nous quitta un instant pour quérir de la lumière, car l'obscurité était complète, et lorsqu'il revint, je crus reconnaître l'aîné des deux fils du duc de L..., qui étaient au service autrichien et que j'avais très bien connu. Je ne me trompais pas, effectivement, et voici ce qui avait amené notre hôte dans ce coin ignoré des Ardennes : ayant dû quitter le service, il s'était réfugié chez son père, qui habitait à cette époque une résidence qu'il avait en Allemagne; tout en lui donnant asile, il ne voulut pas le voir. Quelques jours après son arrivée, le jeune de L... fit une longue maladie. Le père envoyait de temps en temps sa gouvernante, jeune et jolie personne, prendre des nouvelles de son fils. La convalescence arriva

et avec elle une grossesse que la gouvernante ne put bientôt plus dissimuler. Bref, craignant d'être chassés tous deux, ils adoptèrent un parti extrême et, après avoir rassemblé tout ce qu'ils purent en valeurs, bijoux et argent, les oiseaux s'envolèrent un beau jour et vinrent se réfugier dans ce château. Le duc, qui m'avait aussi reconnu, nous présenta sa femme, prête à s'accoucher, et ne voulut nous laisser partir que le lendemain. Il nous fit boire (d'une cave du château qui avait été murée et dont il avait fait la découverte) un vin de Tokai délicieux. Ce fut grâce aux ressources que lui procurèrent les anciens fermiers de la famille que le jeune couple passa ainsi plusieurs années. A la suite du traité de Lunéville, la famille de L... récupéra une partie de ses biens; toutefois les forêts restèrent confisquées et le vieux duc, gardant rancune à son fils aîné d'avoir enlevé sa lectrice, institua son autre fils son héritier universel, de sorte qu'il n'échut au premier que le titre de duc.

De retour à Gand, j'y passai très agréablement un hiver et, ne voulant pas reprendre du service en Autriche, je cherchai à me marier. Mon frère s'était décidé à combattre sous les drapeaux de la France.

Au printemps, je fus en compagnie de mon cousin Gérôme à la campagne de ma mère, que je quittai bientôt à la suite de différends que j'eus avec ma sœur la baronne de Kerpen. Gérôme et moi, nous nous arrêtâmes à Alost et nous dînâmes chez M^me^ d'Anckerhielm et, en route pour Gand, mon cousin me confia que, renonçant à se marier, il me conseillait de le remplacer dans la cour qu'il faisait à M^lle^ d'Anckerhielm. Cette confidence si inattendue me plongea dans de profondes réflexions ; j'en

parlai à mon cousin Mouriau, homme de bon conseil, le priant de faire prendre, à Alost, des renseignements sur la position financière de cette famille. Les réponses furent unanimes pour constater que M^me^ d'Anckerhielm, née van der Hoeven, vivait très honorablement, mais modestement toutefois, dans une maison lui appartenant, qu'elle avait, en outre, une petite campagne dans les environs et qu'elle était apparentée au meilleur monde d'Alost.

Mon congé d'Autriche expirait; il n'y avait pas moyen de vivre chez ma mère à cause de ma sœur de Kerpen; les demoiselles riches de Gand étant peu abordables, je résolus, sous prétexte d'aller chez ma mère, de profiter de l'arrêt forcé que la diligence faisait à Alost pour rendre visite à M^me^ d'Anckerhielm. Je fus reçu à ravir et, comme on me fit promettre d'y dîner à mon retour, je restai loger en ville et, le lendemain, je demandai à la mère la main de sa fille. Elle ne parut nullement étonnée de cette démarche, qui fut très bien accueillie; sa fille, me dit-elle, ne voulant plus entendre parler de mon cousin Gérôme depuis qu'elle m'avait vu. Les formalités furent bientôt remplies; j'envoyai ma démission en Autriche, je fis ma déclaration au préfet du département; le consentement de ma mère fut d'autant plus empressé qu'elle connaissait l'incompatibilité d'humeur existant entre ma sœur et moi, et, la signature du contrat sous le régime de la communauté accompli, le mariage se fit au mois d'août 1803.

Ce fut à Hofstade, près d'Alost, que nous nous installâmes; je cultivai le jardin, qui avait une certaine contenance, pour les besoins du ménage; en réunissant toutes nos ressources avec ma petite dot, nous parvînmes à vivre modestement, mais honorablement. A peine une année

fût-elle écoulée à Hofstade, que l'on me fit la proposition de me nommer maire. J'accueillis en souriant cette offre que je déclinai en reconnaissant mon insuffisance quant à la langue flamande, que j'ignorais complètement, et aux lois et règlements en vigueur. Ma résistance fut inutile, je fus nommé. Le préfet de Gand, devant qui je prêtai serment, leva tous mes scrupules en m'assurant que je n'avais qu'à surveiller l'adjoint qui ferait toute la besogne, que je n'avais que la police à diriger et à faire traquer les conscrits réfractaires. Mes services furent appréciés, un an après je fus nommé maire d'une seconde commune limitrophe : Gyseghem, et, peu après, d'une troisième : Hedershem; les émoluments attachés à ces différentes mairies étaient faibles et absorbés en majeure partie par les frais qu'il me fallait faire.

Depuis environ deux ans, le Gouvernement avait décrété l'établissement du cadastre, opération qui répugnait excessivement aux propriétaires, dont un grand nombre possédaient de grands biens qui n'étaient pas enregistrés; il en résultait que les employés chargés de ce travail rencontraient dans les communes les plus sérieux obstacles à l'accomplissement de leur mission et que le préfet du département de l'Escaut recevait constamment des reproches de Paris. Un jour, le contrôleur des contributions, qui habitait Alost, honnête garçon qui m'aidait souvent de ses conseils dans ma vie administrative, vint me voir et, tout en me faisant part de l'embarras dans lequel se trouvait le préfet de pouvoir trouver un homme parlant les deux langues pour être employé comme expert (les plans parcellaires étaient faits), m'engagea beaucoup d'accepter cette position, ce que je fis, espérant une rétri-

bution satisfaisante, car ma position financière n'était rien moins que brillante. Je dus étudier attentivement les instructions données à un expert révoqué pour me mettre au courant de ma nouvelle besogne et je commençai mes opérations dans la commune de Schiekam (1). Je cherchai d'abord à faire comprendre au maire et à ses administrés combien il leur importait de faire des déclarations exactes pour éviter tout désagrément avec le fisc et je parvins à surmonter les mille obstacles de toute nature que me suggéraient la différence de mesurage entre le livre terrien et le nouveau plan, ainsi que le mauvais vouloir de tous ceux qui, par suite de l'établissement du cadastre, ne pouvaient plus dissimuler la plus petite parcelle de leur propriété. Le préfet, satisfait de mon travail, me fit complimenter par le contrôleur et m'alloua une gratification de cinquante francs!

Je fis successivement l'expertise de plusieurs communes, mais les gratifications ne furent plus renouvelées et une grande partie de mes recettes furent absorbées par les frais nécessités par de constants déplacements. Ma famille s'étant accrue par la naissance d'un second fils (2), je

---

(1) Probablement Cherscamp, dans le canton de Wetteren.

(2) De son mariage avec Henriette-Isabelle-Ghislaine-Anne-Marie-Victoire d'Anckerhielm, décédée à Echt le 30 juillet 1842, de Wautier eut deux fils et une fille, savoir : 1° Thomas-Joseph-Gillain-Léon, né à Hofstade le.... et décédé à Echt le 5 mars 1843, ayant épousé, à Namêche, Flore Brocal ; 2° Polydore-Auguste, sous-officier d'infanterie au service des Pays-Bas, tué en duel aux Indes néerlandaises vers 1830 ; 3° Émérance, morte en bas âge. De Wautier épousa en secondes noces, le 20 juin 1843, à Saint-Josse-ten-Noode, sa cousine Marie-Henriette Mouriau, fille d'Henri-Joseph et de Marie-Julie de Wautier, née à Gand, le 9 floréal an V (28 avril 1797), décédée à Bruxelles le 7 décembre 1885 ; il n'y eut pas d'enfants de cette seconde union.

résolus (nous étions en 1808) d'écrire à mon frère qui était colonel du 1er régiment d'infanterie du nouveau roi de Westphalie, pour lui faire part de ma triste position de fortune, mais sans y ajouter plus de détails. Il le comprit si bien que, sans me consulter, il sollicita pour moi, du ministre de la Guerre, un brevet de capitaine dans son régiment (1). Peu de temps après, mon frère m'envoya l'avis de ma nomination et que j'eusse à partir, le plus tôt possible, pour le rejoindre à Magdebourg.

Cette nouvelle fut, pour ma femme et pour moi, un coup de foudre, car je ne m'y attendais nullement. Après avoir donné ma démission de maire de mes trois communes, ainsi que de celle d'expert, m'être pourvu d'un passeport pour Vienne, alléguant que j'avais laissé en Autriche des intérêts qui y nécessitaient ma présence, et que j'eusse à peu près assuré, au moyen des faibles ressources qui nous restaient, l'existence de ma femme, je partis et arrivai à Magdebourg au moment où le régiment venait de se mettre en route pour Osnabrück. Arrivé dans cette ville, mon frère me présenta aux officiers de son corps et me donna le commandement de la compagnie de voltigeurs du deuxième bataillon. Je ne perdis, par ce fait, rien que mon interruption de service, étant rentré comme capitaine, ce qui constituait pour moi une très grande faveur.

Nous passâmes l'hiver de 1808-1809, à Osnabrück, d'une façon très agréable : le gouverneur recevait tous les

---

(1) D'après des états de services délivrés en 1814, de Wautier fut nommé à ce grade le 11 août 1808.

soirs au palais royal, aidé par ses deux filles dont l'une avait épousé un Anglais. Au mois de mars, le régiment retourna à Magdebourg, à la suite de la levée précipitée du camp de Boulogne dont les troupes se dirigeaient à marches forcées vers l'Autriche. A la fin du mois d'avril, le roi de Westphalie ayant fourni son contingent, mon régiment fit partie de la division du général Uslar et, à la bataille de Dotendorf (1), qui eut lieu le 5 mai 1809, mon

(1) Cette affaire se rattache à une vaste conspiration organisée par le Tugenbund, pendant que la France était aux prises avec l'Autriche. Le duc de Brunswick-Oëls, dépouillé de l'héritage de ses pères, devait donner le signal de la levée de l'Allemagne contre Napoléon, en débouchant de Bohême avec une légion de déserteurs prussiens qu'il y avait organisée. En Westphalie, le colonel Dornberg, de la garde du roi Jérôme, devait s'assurer de la personne de son souverain, le garder en otage et établir une régence; le major prussien Schill devait agir simultanément, surprendre Wittemberg et Magdebourg, puis opérer en Saxe de concert avec le duc de Brunswick. Faute d'ensemble dans l'exécution, le plan échoua. Le colonel Dornberg, se croyant découvert, prit la fuite et la garde se rallia franchement au roi Jérôme; le duc de Brunswick n'ayant pas trouvé en Saxe l'appui qu'il espérait, rentra en Bohême. Le major Schill, audacieux et déterminé, persista dans ses projets. Il quitta Berlin, où il était en garnison, emmenant avec lui 400 chevaux de son régiment de hussards de Brandebourg, un petit nombre d'officiers dévoués, et se rendit en Poméranie. Il y organisa un corps composé de déserteurs Prussiens, Autrichiens, Suédois et de paysans de tous les pays de l'Allemagne. Son but était de passer l'Elbe et de révolutionner la Westphalie. Le roi Jérôme se plaignit aussitôt au roi de Prusse qui déclara le major Schill déserteur et proscrit. Sans s'inquiéter de cette sanction, Schill passa l'Elbe à Acken, envahit le pays entre Halle et Magdebourg, enlevant partout les caisses publiques, réquisitionnant les chevaux de poste, renversant les armes de Westphalie, y substituant les aigles prussiennes, et grossissant sa

frère fut atteint d'un biscaïen au-dessus du genou et je reçus, pour ma part, cinq coup de sabre : trois à la tête,

---

troupe de tous les mécontents et de tous ceux qu'attirait l'espoir du butin. Le général Michaud, gouverneur de Magdebourg, informa le gouvernement westphalien des progrès de Schill. Le 1er régiment de ligne westphalien partit en poste de Cassel et arriva à Magdebourg sans avoir rencontré les troupes du major. Schill se trouva, après plusieurs marches et contre-marches, à deux lieues de Magdebourg, sur la route de Halle; sa troupe ne se composait que de cavalerie. Le général Michaud chargea le général Uslar, aide de camp du roi Jérôme, d'aller en reconnaissance et de prendre à cet effet une compagnie de voltigeurs français et deux compagnies westphaliennes. A une demi-lieue de la place, ses troupes rencontrèrent une petite avant-garde de Schill. Le général Uslar rangea ses trois compagnies en bataille sur la chaussée, Schill de son côté, essaya de parlementer pour faire déserter les soldats allemands; mais ses envoyés furent reçus, de la part des voltigeurs français, par une décharge à bout portant. Le général Uslar ordonna de cesser le feu dirigé contre les parlementaires, mais le colonel de Wautier déclara au général qu'il ne le reconnaissait plus comme chef et fit commencer un feu roulant si bien dirigé que l'ennemi recula en laissant un grand nombre d'hommes sur le champ de bataille. Le colonel de Wautier fut grièvement blessé peu après. Le général Uslar fut destitué sur le rapport du général Michaud. Schill, après cet échec, se retira à Stralsund, le 25 mai. Le 31 du même mois, il y fut attaqué par un corps de Hollandais et de Danois, il avait alors 6.000 hommes avec lui, il se défendit avec bravoure et tua de sa main le général hollandais Carteret. Il fut lui-même tué au moment où il abandonnait l'hôtel de ville qui lui avait servi de réduit. (*France militaire,* t. IV, p. 183.) Le colonel SÉRUZIER, dans ses *Mémoires militaires* (Paris, 1823, p. 110) rapporte que Schill fut abattu d'un coup de fusil, devant un café, par le brigadier Beekmann, qu'il avait envoyé à cette fin sous un déguisement dans la ville; Séruzier raconte plus simplement cette prise de Stralsund qui fut opérée par surprise, pendant que la bande de Schill se livrait au pillage.

dont l'un, réputé mortel, et deux à la main droite (1). Resté pour mort sur le champ de bataille, je fus cependant relevé et porté dans la même ambulance que celle où se trouvait mon frère, qui mourut de sa blessure (2). Je

---

(1) Voici la copie d'un curieux document relatif aux blessures de F.-X. de Wautier, reçues à Dotendorf. (M. A. D. de C.) :

ROYAUME DE WESTPHALIE, 2e DIVISION, 1er RÉGIMENT DE LIGNE.

Certificat de Visite.

« Je soussigné chirurgien aide-major du 1er régiment de ligne, certifie que, le 5 mai dernier, à l'affaire contre la bande Schill, près de Todendorf, M. de Wautier, capitaine au dit régiment, a reçu les blessures suivantes :

1° Une blessure au crâne avec une grande perte des intéguments extérieurs de la région de l'os frontal du côté droit;

2° Une blessure au crâne avec perte de la substance de l'os dans la région de l'os pariétal du côté droit.

3° Une blessure au crâne sur l'os pariétal du côté gauche.

Nota. — Ces trois blessures causeront une émotion violente du cerveau.

4° Une blessure sur la jointure de la main droite, cinq pouces de longueur par laquelle le pouce et les trois premiers doigts sont devenus perclus.

Fait à Brunswic, le 30 juin 1809. (*s.*) KOERNER.

Vu par nous, membres composant le conseil d'administration provisoire au dépôt du 1er régiment de ligne, pour légalisation de la signature du sieur Korner, chirurgien aide-major à Brunswick, le 30 juin 1809. (*s.*) SCHAEFFER, sergent; GESNER, lieutenant; PAILLMENSTEIN, capitaine. »

Il est à remarquer que plusieurs des biographes du lieutenant général F.-X de Wautier mentionnent en outre un coup de feu à la cuisse et un cinquième coup de sabre.

(2) Le testament de ce brave, curieux document qui témoigne de la sérénité avec laquelle Thomas de Wautier attendit la mort, est conservé au Musée Royal de l'Armée (D. de C.).

survécus heureusement aux miennes, et, deux mois après, je fus envoyé aux eaux d'Aix-la-Chapelle (1), où se trouvait un dépôt d'officiers blessés.

CHAPITRE IV.

De Wautier est nommé chef de bataillon et chevalier de la Couronne de Westphalie. — Il passe à l'état-major du corps westphalien faisant partie de la Grande Armée. — Campagne de Russie; de Wautier est blessé d'un coup de lance à Smolensk. — Congé de convalescence à Paris. — De Wautier passe au 2e régiment de gardes nationales actives d'Anvers. — Il couvre la retraite du général Maison en Hollande. — Siège de Gorcum; énergique défense du général Rampon. — Vaine tentative pour percer une digue. — Fâcheuse confusion entre drapeaux tricolores français et hollandais. — Effroyable bombardement. Inhumanité des Prussiens envers la population civile. — Capitulation de Gorcum; de Wautier est interné à Munster. — Insolence et lâcheté d'un officier prussien. — De Wautier est incorporé au 29e de ligne à Lille et passe finalement dans l'armée des Pays-Bas.

Avant de regagner mon régiment, j'allai à Bruxelles voir ma femme et mes enfants; ils s'y étaient retirés après la mort de ma belle-mère. Après un court séjour dans cette ville, je regagnai mon dépôt qui se trouvait à Cassel. Pendant mon absence, j'avais été promu au grade de chef

---

(1) Un document (M. A. D. de C.) prouve que le chirurgien en chef de l'hôpital de Magdebourg a requis, ce jour, une charrette pour transporter le capitaine de Wautier, « qui ne sait ni marcher ni aller à cheval, à cause de faiblesse, par suite de perte de substance », conséquence des coups reçus à la tête.

de bataillon (1) chargé du commandement de ce dépôt que je conservai jusqu'en 1811, époque à laquelle on forma des divisions pour la campagne de Russie. J'y sollicitai un emploi et je fus attaché au quartier-général du corps d'armée commandé par le roi de Westphalie (2).

Avant cette campagne, en 1810, l'Ordre militaire de la Couronne de Westphalie avait été créé pour récompenser les militaires qui s'étaient distingués durant la campagne

---

(1) A la suite de l'affaire de Dotendorf, le ministre de la Guerre Eblé écrivit au colonel T. de Wautier la lettre suivante (M. A. D. de C.) :

« *Cassel, le? 1809.*

» MONSIEUR LE COLONEL,

» Le Roi m'a ordonné de vous témoigner sa satisfaction sur la bravoure et la valeur avec lesquelles vous avez personnellement combattu la bande de Schill, laquelle s'est montrée à Totendorf le 5 du courant.

» S. M. a accordé un grade supérieur au leur à tous les officiers que vous avez désignés comme s'étant distingués. Elle ne vous oubliera pas dans la répartition de ses grâces et je suis fort aise d'être, dans cette circonstance, l'organe de S. M.

» La conviction d'avoir fait votre devoir et le contentement que vous en témoigne votre Auguste Souverain feront sans doute, pour votre guérison, autant que les secours de l'art et je souhaite que vous me mettiez promptement à même de l'annoncer au Roi.

» Je joins ici des lettres pour M. votre frère et les autres officiers qui, comme lui, ont si bien mérité les faveurs du Roi.

» Faites-moi connaître, je vous prie, le nom du sergent d'artillerie que vous avez désigné dans votre rapport.

» J'ai l'honneur de vous saluer avec ma parfaite considération.

» *Le Ministre,* (*s.*) EBLÉ. »

(2) De Wautier devint chef de bataillon à l'état-major général de Westphalie, le 16 juillet 1810. (*États de services de 1814.*)

de 1809 contre l'Autriche. Je reçus un des premiers cette distinction de la main du Roi et fus désigné comme membre du chapitre de l'Ordre (1). Dès ma nomination à l'État-major, je fus chargé de l'organisation des brigades et de la formation de deux divisions d'infanterie et d'une brigade de cavalerie. Le 14 mars 1812, l'ordre de départ arriva (2). Le corps westphalien devait faire partie de l'armée commandée par le prince d'Eckmühl. Le roi de Westphalie prit le commandement de trois corps d'armée et, après avoir traversé une partie de la Pologne, nous rejoignîmes le quartier-général du prince d'Eckmühl, près de Wilna. C'est là que l'empereur prit le commandement de toute l'armée, forte de 250,000 hommes de toutes armes (3). Je n'assistai, au commencement des hostilités, qu'à des combats insignifiants, lorsque le roi de Westphalie, de concert avec le prince d'Eckmühl, marcha avec deux corps pour s'emparer de la position retranchée de Minsk.

Le 5 juillet eut lieu une grande et sanglante bataille sous Smolensk, qui eut pour résultat la prise de cette ville après l'enlèvement de toutes les positions russes. Je fus atteint d'un coup de lance à l'épaule qui me jeta à bas

---

(1) Chevalier de 1re classe, le 5 février 1810 (*États de services de 1814*), de Wautier fut décoré de la Légion d'honneur le 15 août 1811. Il est à remarquer que le brevet ne lui fut envoyé que le 5 mars 1818; il fut autorisé à porter cette décoration, comme officier de l'armée des Pays-Bas, par lettre du 23 août 1816 (M. A. D. de C.).

(2) Début de la campagne dite de Russie, provoquée par la non-observance, par l'empereur Alexandre, du blocus continental.

(3) De Wautier entra en Pologne le 30 mai 1812. (H. VIGNERON, *op. cit.*, t. I, p. 155.)

de mon cheval (1). La blessure était très grave car l'arme avait pénétré jusqu'à la poitrine. Transporté à l'ambulance de Smolensk, j'y restai jusqu'à ce que l'arrivée de nombreux blessés obligea de m'évacuer sur Königsberg. Lorsque je me sentis assez rétabli, je retournai à Cassel, d'où je partis en congé de convalescence pour Paris. Arrivé dans cette ville, je fus trouver le ministre de la Guerre (2) pour lui demander un emploi; il me reçut fort bien.

Le désastre de Moscou étant connu, on venait de décréter la formation de régiments de gardes nationales actives et le ministre m'enjoignit de partir pour Bruxelles, avec ordre de me présenter au comte de Beaufort, chargé de la formation du contingent du département de la Dyle et du 2e régiment d'Anvers (3). Comme mes ressources

---

(1) D'après BEERNAERT, *Fastes des Belges au service de la France, 1789-1815*. Bruxelles, 1898, p. 106, de Wautier aurait été blessé à Minch.

(2) Le général de division comte de Cessac.

(3) Un sénatus-consulte du 13 mars 1812 divisa la garde nationale de l'empire en trois bans. Le premier comprenait les hommes de 20 à 26 ans qui, appartenant aux six dernières classes de la conscription mise en activité, n'avaient pas été appelés à l'armée active. A l'origine, le premier ban ne devait pas sortir de l'empire. Cent cohortes (bataillons) furent mises à la disposition du ministre de la Guerre, mais 80 seulement furent levées par décret du 14 mars. Chaque cohorte comptait 6 compagnies de fusiliers, une d'artillerie et une de dépôt; plus tard, il y eut une compagnie de grenadiers et une de voltigeurs dans les bataillons bien organisés. L'organisation de ces cohortes différant peu de celle de l'infanterie, Napoléon conçut l'idée de les enrégimenter et, le 12 janvier 1813, ces cohortes furent converties en régiments d'infanterie de ligne, les compagnies d'artillerie furent rattachées à cette arme.

Par le sénatus-consulte du 3 avril 1813, la défense des chantiers

étaient assez précaires, cette combinaison me sourit et j'allai trouver le comte de Beaufort qui, après avoir pris connaissance de l'ordre dont j'étais porteur, me donna de suite le commandement d'un détachement de gardes nationales déjà réuni pour le conduire à Anvers, où le régiment se formait sous le commandement du colonel de Caters (1), qui était, comme moi, un ex-officier autrichien. Je m'installai à Anvers, où je fis venir ma famille. Le régiment, fort de trois bataillons : le 1er, du dépar-

---

d'Anvers fut confiée à des cohortes belges et l'empereur désigna le général Rampon pour commander les gardes nationales de l'arrondissement d'Anvers. (*Pasinomie,* 1re série, tome XVI, p. 278.)

(1) DE CATERS, Guillaume-André, fils de Jean-Pierre-Ernest et de Jeanne-Marie d'Henssens, né à Anvers, le 30 septembre 1773, décéda en cette ville en 1859. Il s'enrôla, le 29 juillet 1793, à Namur, comme cadet dans le régiment des chevau-légers de Kinski, assista aux combats qui se livrèrent les années suivantes, s'y distingua et reçut en 1796 la métaille d'honneur de Marie-Thérèse. Promu sous-lieutenant en décembre 1798, il démissionna bientôt et revint dans sa patrie. En 1803, lors de la visite du premier Consul à Anvers, il commanda en second la garde d'honneur de cette ville, avec le grade de lieutenant-colonel. Il devint commandant de la garde bourgeoise anversoise en 1809 et, lors de la visite de l'empereur, l'année suivante, il commanda la nouvelle garde d'honneur comme chef d'escadron. De Caters fut créé chevalier de la Légion d'honneur, le 15 mai 1810. En 1813, il devint chef de la légion départementale des Deux-Nèthes, puis colonel du 2e régiment d'Anvers qu'il organisa en vue de sa mobilisation. De Caters rentra dans la vie civile après l'abdication de Napoléon, fut membre de la seconde chambre des États-Généraux et bourgmestre d'Anvers jusqu'à la révolution de 1830. (BEERNAERT, *op. cit.*, p. 129. — GÉNARD, *Anvers à travers les âges.* Bruxelles, t. I, p. 354. — BUCQUOY, *Les gardes d'honneur du premier empire.* Nancy, 1908, pp. 56, 243. — *Annuaire de la Noblesse belge,* t. V, 1854, pp. 75-76.)

tement de la Dyle; le 2e, de l'Escaut; le 3e du département du Nord, fut bientôt formé (1). Il fut admirablement organisé, équipé, armé et discipliné en peu de temps. Au bout de six semaines, mon bataillon manœuvrait aussi bien qu'une troupe de ligne.

Après la bataille de Leipzig, la Hollande s'insurgea et le général Maison, qui y commandait, dut prendre des dispositions de retraite. Le général Rampon, envoyé comme gouverneur de la forteresse de Gorcum et commandant des troupes qu'il pourrait joindre aux deux régiments de gardes nationales qu'il amenait, avait ordre, le cas échéant, de protéger la retraite du général Maison qui se dirigeait sur Anvers (2). Nous partîmes de cette ville pour Gorcum (3), où nous attendait le général Rampon. Le

---

(1) En vertu du décret du 5 avril 1813, le département de la Dyle devait fournir 488 hommes, celui de l'Escaut 610 hommes, et celui du Nord 611 hommes, mis temporairement en activité. (*Pasinomie*, 1re série, t. XVI, p. 283). De Wautier fut nommé chef de bataillon au 2e régiment d'Anvers, le 1er juin 1813. — *États de services de 1814*. H. VIGNERON, *op. cit.*, t. I, p. 155, dit qu'il fut désigné, le 8 juillet 1815 (lisez 1813), pour la 1re cohorte du département de la Dyle.

(2) Les Français furent vaincus à Leipzig et obligés de repasser le Rhin, en octobre 1813. Des villes hanséatiques, l'insurrection gagna la Hollande. Le général Molitor ayant cru devoir concentrer les troupes d'occupation à Utrecht, favorisa par cette mesure maladroite les partisans de la Maison d'Orange. Dès le 15 novembre, Amsterdam donna le signal de la délivrance. Deux corps de troupes prussiennes et russes s'avançaient pour soutenir la révolution qui venait de s'accomplir. (TH. JUSTE. *Le soulèvement de la Hollande en 1813 et la fondation du royaume des Pays-Bas*. Bruxelles, 1870, et TH. JORRISSEN, *De omwenteling van 1813*. Groningen, 1867, 2 vol.)

(3) Le 16 novembre 1813.

lendemain de notre arrivée, il nous passa en revue et parut assez satisfait. Il interrogea chaque chef de bataillon en particulier. Celui du département du Nord était un ancien officier de ce grade, retraité et âgé ; celui de l'Escaut n'avait jamais servi et, à la suite de notre entrevue, il ne fut pas difficile de remarquer que c'était en moi qu'il plaçait sa confiance, aussi ce fut moi qu'il désigna pour aller avec mon bataillon protéger la retraite de l'arrière-garde du général Maison harcelée par les insurgés hollandais. Après quelques coups de fusil qui leur blessèrent quelques hommes, j'en eus facilement raison et je bivouaquai dans un beau village que je réquisitionnai pour faire vivre mes 600 hommes. Le lendemain, averti que l'arrière-garde du général Maison était en sûreté, je reçus l'ordre de rentrer à Gorcum qui ne tarda pas à être investi, puis bloqué étroitement par les Prussiens et les Russes commandés par le prince d'Orange (plus tard roi des Pays-Bas) (1).

La garnison se composait du régiment d'Anvers fort de 1,800 combattants (2), de 155 hommes d'artillerie de siége, d'un détachement d'artilleurs et marins s'élevant à 180 hommes commandés par un capitaine de vaisseau, de divers traînards ayant appartenu au corps du général Maison, 60 hommes, 1 officier et quelques soldats du génie ; un total de 2,200 environ.

La seconde marque de confiance que le général me

---

(1) Ce siège commença le 30 décembre 1813 et se termina le 4 février de l'année suivante.

(2) La garnison comprenait les 1er et 2e régiments d'Anvers, soit en tout 1,800 fantassins.

donna fut de me charger avec mon bataillon de protéger le génie et les marins qui devaient couper un batardeau afin d'inonder le terrain fortement occupé par l'ennemi (1). J'avais deux pièces d'artillerie qui ne tardèrent pas à faire taire les pièces de nos assaillants ; mais leur infanterie, abritée derrière la digue, inquiétait fort mes travailleurs qui ne purent, vu la solidité de l'ouvrage à détruire, le couper suffisamment pour produire l'inondation qu'on espérait. A la nuit tombante je reçus l'ordre de rentrer sans pouvoir estimer la perte subie par l'ennemi, car il était garanti par la digue ; quant à nos pertes, elles furent assez sensibles. Le capitaine Du Bois de la compagnie de grenadiers fut tué, le comte de Glimes de la compagnie de voltigeurs fut grièvement blessé, deux hommes tués et quatorze blessés, mon cheval reçut une balle dans le cou.

Le siège n'était encore que dans sa première période quand un matin nous aperçûmes de nos remparts flotter le drapeau tricolore sur le fort de Noorcom. Le général, averti, reconnut effectivement au moyen de sa lunette qu'un drapeau tricolore flottait dans cette direction et

---

(1) Voici l'ordre pour cette opération (M. A. D. de C.) :

« Il est ordonné à M. le chef de bataillon de Wautier de partir avec son bataillon au pont de Schoduren, afin de protéger la coupure du batardeau qui retient les eaux du canal de Vianen et ensuite de détruire le pont si les circonstances le permettent, sans cependant s'exposer, en s'assurant si l'ennemi est en force de ce côté. Le 2e bataillon du 1er régiment d'Anvers avec une compagnie du 1er bataillon du même régiment, qui se trouvent à Arkel, seront sous ses ordres. L'expédition ayant rempli le but qu'elle se propose, ou même n'ayant pu exécuter les ordres ci-dessus, M. de Wautier, dans l'un et l'autre cas, se retirera avec les troupes sous ses ordres sur

m'honorant toujours de sa confiance, il me chargea, avec un détachement, d'aller en reconnaissance, ne doutant pas que la garnison d'Anvers s'était, pendant la nuit, emparée

---

Gorcum, en laissant un fort détachement à un moulin à papier qui se trouve à un quart de lieue de la place. *Gorcum, 10 décembre 1813. Le général sénateur,* (*s.*) Comte RAMPON. »

Voici un autre document se rapportant au siège de la ville (M. A. D. de C.) :

PLAN DE DÉFENSE DE GORCUM EN CAS D'ALERTE OU D'ATTAQUE,
avec désignation
des postes à être commandés par MM. les commandants ci-après :

Bastion 2, front 1.2-2.3 : M. de Buov, avec 306 hommes.

Bastion 4, front 3.4-4.5 : M. de Caters, avec 350 hommes.

Bastion 6, { porte d'eau / demi-bastion du Tol / front 5.6. } M. Du Pont, avec 200 hommes.

Bastion 7, comprend la défense depuis la porte de Dalem jusqu'à la Lingen : M. Desmont, avec 100 hommes.

Bastion 8, la porte de Dalem, front 8.9 : M. Pocholle, avec 150 hommes.

Bastion 9, front 9.10 : M. d'Aigremont, avec 100 hommes.

Bastion 10, front 10.11, jusqu'à l'écluse de la Lingen : M. de Wautier, avec 200 hommes.

TOTAL : 1,406 hommes.

Nota. — Tous les commandants s'entr'aidront mutuellement en cas de besoin. M. le commandant d'armes se portera au point principal de l'attaque. M. le commandant du génie se tiendra près de M. le général sur la place d'armes. M. le commandant de l'artillerie se portera où il croira sa présence nécessaire. Les réserves se tiendront sur la place d'armes et sur celle de la cathédrale. Le 2e régiment sera mis en réserve.

Je prie MM. les commandants de s'occuper de suite des positions assignées à chacun d'eux, afin de bien les connaître et d'y faire la résistance la plus opiniâtre. *Gorcum, le 30 décembre 1813.* (*s.*) RAMPON.

par surprise de cette position. La rivière était fortement prise par les glaces, au point de pouvoir supporter le poids de l'artillerie. Je pris toutes mes précautions, me faisant précéder d'une avant-garde commandée par un officier; cette fraction était elle-même précédée d'une pointe composée d'un sergent et de dix hommes. Notre marche sur la glace fut assez facile, mais, en approchant du fort, nous reconnûmes notre erreur; pas assez tôt toutefois pour ne pas essuyer une volée de toutes les pièces qui garnissaient les remparts. Ce qui nous fit faire demi-tour sans nous occasionner de pertes. Le drapeau que nous avions pris pour celui de France était le pavillon hollandais portant les mêmes couleurs, mais placées horizontalement. Le général Rampon qui, après notre départ, s'en était aperçu, m'avait détaché un aide de camp; je rencontrai cet officier au retour.

Le siège prit bientôt de formidables proportions. La ville souffrit beaucoup. Les troupes n'avaient pas de casemates pour s'abriter. La plus grande maison de l'endroit avait été convertie en hôpital; un drapeau noir avait été hissé au faîte de cette construction, mais, malgré ce signe, l'ennemi dirigea principalement son feu de ce côté. Aussi un terrible incendie éclata-t-il bientôt et 200 malades et blessés périrent dans les flammes; quelques hommes, couverts de leurs draps, purent à peine se sauver. Bientôt, nous n'eûmes plus de médicaments pour panser et soigner les blessés. Le bombardement continua, jour et nuit, avec fureur; plus une maison ne resta intacte, celle que j'habitais n'eut bientôt plus une chambre tenable et je dus me réfugier dans l'écurie où se trouvaient mes chevaux. Le quartier-général dut prendre gîte sous une des portes de

la ville qu'on avait blindée. Dans la prévision de ce qui allait se passer, le général avait, au préalable, fait conduire, hors de la forteresse, toutes les bouches inutiles, au nombre de 700. Mais les Prussiens ne voulurent pas les laisser passer et firent même feu sur ces malheureux, qui restèrent ainsi exposés à un froid de 20 degrés jusqu'à ce qu'il leur fut permis de rentrer. Il en résulta que le manque de vivres se fit bientôt sentir, la quantité de malades et de blessés s'accrut considérablement ; la destruction presque complète de la ville, jointe à la certitude de ne pas être secouru, obligea le général à capituler (1).

La garnison, faite prisonnière, sortit avec les honneurs de la guerre, après avoir déposé ses armes en faisceaux sur le glacis. Les officiers conservèrent leur épée et tous leurs bagages.

Arrivés à Munster, on parqua les soldats dans des hangars, des écuries, des remises, mais les officiers reçurent des billets de logement chez les habitants.

Il m'arriva là une singulière aventure : en attendant mon billet de logement, je vis une femme, ayant l'aspect d'une servante, qui demandait à un soldat si le commandant de Wautier était avec eux. Lorsqu'on lui montra où j'étais, elle vint me dire, avec un certain mystère, que Madame de Wautier me faisait prévenir qu'elle m'attendait. Je ne fus pas peu surpris, quoique ayant la certitude qu'elle ne pouvait pas être ma femme, je dis que, lorsque j'aurais mon billet de logement, je me rendrais à l'adresse qu'elle me donna. Effectivement, je m'y rendis et, en

(1) Voir au sujet du 2e régiment d Anvers, notre étude parue dans le 1er carnet de la « Fourragère ». Bruxelles, 1924.

entrant, on me dit que Madame ne tarderait pas à rentrer et l'on m'installa dans un joli petit salon très bien meublé. Un quart d'heure après, Madame entra ; c'était une assez belle femme sous son voile, elle fut très étonnée de ne pas trouver son mari, mais, en femme d'esprit, elle ne se déconcerta pas et se mit à rire de la méprise qui s'expliqua de suite : son mari portait le même nom et était chef de bataillon en France; elle avait cru qu'il faisait partie des prisonniers de Gorcum. Elle m'invita à souper, la soirée fut très agréable. Au moment de mon départ, nous entendîmes un grand coup de sonnette, Madame de Wautier en fut effrayée et me dit que c'était probablement l'officier prussien qui était logé chez elle, qu'il était fort grossier et qu'elle craignait qu'il ne trouvât un officier français chez elle. En effet, ce rustre, ayant appris qu'un officier français se trouvait près de son hôtesse, entra brusquement dans la place où nous nous trouvions et mit la main à son épée en me voyant. J'étais sans armes, mais il y avait sur une console deux flambeaux avec bougies, j'en saisis un pour me défendre. Voyant cela, le Prussien fit demi-tour et ne sortit pas seulement de la chambre, mais quitta la maison. Madame de Wautier eut grand'peur. Je rentrai dans mon logement et le lendemain, avant de partir, j'allai voir Madame de Wautier pour lui faire mes compliments. Je m'informai de l'officier prussien, il n'avait point reparu.

Peu après, on fit un choix de prisonniers belges et hollandais qui furent renvoyés dans leur pays (1); je fus

(1) Une preuve de l'exactitude du renseignement donné par de Wautier au sujet de cette sélection faite parmi les prisonniers nous

du nombre des libérés; je me rendis de suite à Bruxelles, occupé par les Prussiens. Le général autrichien Vincent y formait des bataillons (1). Il m'offrit du service avec avantage, mais je lui demandai quelques jours avant de répondre. J'examinai l'organisation, mais la composition ne me convenant pas, je partis, sans donner de réponse, pour Paris (2), où l'ennemi était déjà installé. J'allai voir

---

est fournie par les états de services d'un nommé Vignial, P.-C., né à Anvers le 11 juin 1767, ci-devant soldat des gardes françaises, second lieutenant adjudant du 2e régiment de la garde nationale d'Anvers. Il y est renseigné qu'il fut fait prisonnier à Gorcum, le 10 février 1814, et qu'il retourna dans ses foyers, par détachement, le 14 mars suivant. (M. A.)

(1) Au lendemain de la retraite des autorités impériales, le général comte de Murray installa un gouvernement provisoire de la Belgique (11 février 1814), forma un ministère et leva des troupes auxquelles on donna la cocarde et l'uniforme autrichiens. Le baron de Poederlé, ministre de la Guerre, qui sortait du service de l'Autriche, délivra des commissions de colonel. Le comte de Murray eut pour successeur le baron de Vincent, qui gouverna le pays jusqu'au moment où le prince d'Orange en prit possession. (*Mémoires du général comte van der Meere.* 2e édition. Bruxelles, 1880, pp. 25 et suiv.)

De Vincent, colonel propriétaire du régiment de Latour depuis 1806, fut nommé gouverneur-général de la Belgique par lettres patentes données à Dijon le 29 mars 1814, il entra en fonctions le 2 avril et céda la place au prince d'Orange le 2 août suivant. En vertu d'un arrêté du 4 mars 1814, on recruta à Bruxelles, Gand, Tournai et Namur, quatre régiments sous le nom de Légion belge. Un bataillon de chacun de ces régiments, numérotés de 1 à 4, fut organisé. (ROUEN, *L'Armée belge.* Bruxelles, 1896, p. 467.)

(2) Cette méfiance à l'égard des nouvelles institutions était très exceptionnelle, comme le prouve ce que le général van der Meere écrit dans ses *Mémoires* (2e édition. Bruxelles, 1880, p. 25) : « Tous les grands noms de Belgique tenaient à honneur d'entrer dans

le ministre de la Guerre (1), je lui dis que je me mettais à sa disposition; il m'ordonna de revenir huit jours plus tard. C'est alors qu'il me donna l'ordre de me rendre à Lille et de me présenter au général Gazan, quand il arriverait en cette ville, où il était chargé de réorganiser plusieurs régiments. Effectivement, lorsque je remis mon état de service à ce dernier, je reçus l'ordre de me rendre à Valenciennes, où se trouvaient les débris du 29e régiment d'infanterie (2).

Nous étions à Valenciennes pour attendre le général : trois colonels, cinq majors, onze chefs de bataillon, un nombre considérable de capitaines et de lieutenants. Après que les droits de chacun eussent été bien examinés

---

l'armée et semblaient par là protester contre le régime qui, depuis tant d'années, avait pesé sur eux-mêmes. Assurément, c'était jouer gros jeu, car tout n'était pas dit, et il s'en fallut de bien peu que ce nouvel ordre de choses ne fût violemment renversé. »

(1) Le général de division Dupont de l'Étang, comte de l'Empire, mis en disgrâce par l'Empereur après la capitulation de Baylen (1808), devint ministre de la Guerre à la Restauration.

(2) Voici la lettre que de Wautier reçut en ces circonstances. (M. A. D. de C.) :

A Monsieur le chef de bataillon de Wautier.

Lille, 27 juin 1814.

MONSIEUR LE COMMANDANT,

Je vous préviens que je vous ai désigné pour faire partie des officiers du 29e régiment de ligne. Vous voudrez bien, en conséquence, vous adresser au conseil d'administration de ce régiment qui reçoit l'ordre de vous y incorporer.

J'ai l'honneur, Monsieur le commandant, de vous saluer.

Le lieutenant général, inspecteur d'armes, (*s.*) GAZAN.

et appréciés par le général Gazan, ce dernier réunit les officiers et les soldats ; après un discours de circonstance, il prononça la dissolution de l'ancien régiment n° 29. Puis il fit l'appel des officiers en commençant par un colonel, un major, quatre chefs de bataillon, et ainsi de suite, jusqu'à ce que la liste des officiers qui devaient entrer dans la composition du nouveau régiment fût épuisée. Alors il proclama le nouveau 29e régiment organisé. Entretemps des aides de camp avaient formé les compagnies et les quatre bataillons d'après les feuilles de revue préparées d'avance. Le général nous ordonna d'aller prendre le commandement de la troupe. Comme j'étais le plus ancien, le 1er bataillon me fut assigné.

Le régiment resta en garnison à Valenciennes. Le colonel d'Adhémar, ancien émigré rentré en France depuis longtemps, était un charmant homme. Sa femme, beaucoup plus jeune que lui, ne tarda pas d'arriver, elle était d'une agréable société. L'excédent en officiers et soldats fut envoyé en d'autres parties de la France. Bien qu'étant le seul officier étranger, je fus on ne peut mieux accueilli par tout le corps d'officiers. Peu de temps après arriva l'ordre d'envoyer en congé, pour douze mois, avec demi-solde, un quart des officiers de chaque grade. Il ne convenait à aucun de nous, chefs de bataillon, de prendre un tel congé. En conséquence, nous nous partageâmes les douze mois : l'un, qui avait de la fortune, prit six mois, un autre en prit trois et, comme le troisième était natif de Valenciennes et ne se souciait pas de se trouver en demi-solde dans sa ville, je pris les trois mois restants, à condition de pouvoir partir tout de suite. J'étais bien décidé à rester au service de la France, mais j'avais de pressants

intérêts à règler avec ma mère; ensuite, je voulais ramener ma femme et mes enfants dans ma garnison.

Pendant mon séjour à Bruxelles, je crus de mon devoir de faire une visite au commandant de place et au ministre de la Guerre, qui était le général Tindal (1) pour la Belgique. Il me prit probablement pour un solliciteur, car il savait qui j'étais. Il me reçut très mal, si mal que je me crus obligé de lui répondre de même et je me retirai sans le saluer. A la porte il m'arrêta, en me disant d'aller voir le chef du personnel. Je n'y allai que pour dire à celui-ci ma façon de penser sur son général qui, probablement, n'avait pas été plus content de moi que je ne l'étais de lui, et que je regrettais beaucoup d'avoir fait cette visite dans le seul but de remplir un acte de convenance. Je trouvai en ce colonel, chef du personnel, un homme aussi poli que son général était grossier. Il ne me connaissait pas, néanmoins il me posa beaucoup de questions sur ma famille, sur mes services, sur ma position; me demanda si je comptais rester en France (2). Je lui répondis affir-

(1) Le lieutenant général TINDAL, R.-D. (baron), né à Deventer le 24 février 1773, ex-commandant en chef de la jeune garde impériale, était passé au service des Pays-Bas comme inspecteur général de l'infanterie. Il était, contrairement à ce qu'avance ici de Wautier, adjoint au lieutenant général Janssens, provisoirement commissaire général de la guerre en Belgique. Tindal, d'après van der Meere, était d'une sévérité exessive ou crut devoir faire preuve d'une absolue rigidité dans ses nouvelles fonctions.

Voir ses états de services avant 1815, dans DE BAS et DE T'SERCLAES, *La campagne de 1815 dans les Pays-Bas*. Bruxelles, 1908, t. III, p. 39.

(2) « Comme dans toutes les organisations improvisées, écrivent DE BAS et DE T'SERCLAES, *op. cit.*, t. I, pp. 138-139, à propos de

mativement, ajoutant que j'y étais plus que jamais intentionné depuis la réception que m'avait faite son général et je lui répétai encore que ma visite n'avait été inspirée que par un sentiment de convenance. Nous nous séparâmes avec beaucoup de politesse.

Ayant terminé mes affaires, je retournai à Valenciennes, achever mon congé.

Deux mois après, la poste m'apporta un gros paquet, portant le sceau du ministère de la Guerre de Bruxelles. Je constatai, à mon grand étonnement, qu'il contenait mon brevet de lieutenant-colonel (1) et des mandats de solde depuis le jour où je m'étais présenté au ministre de la Guerre qui m'avait si mal reçu. J'appris dans la suite que je devais cette faveur aux démarches de ma mère. Quoique parfaitement satisfait et très bien considéré à mon régiment, je dus tenir compte de l'avenir de mes enfants et des prières de ma vieille mère. J'acceptai, je donnai ma démission et le colonel d'Adhémar me permit de partir avant l'agrégation de ma démission (2).

---

l'armée des Pays-Bas de cette époque, les officiers surtout laissaient à désirer. Un des premiers actes du prince-souverain fut d'attirer les officiers, Belges de naissance, qui avaient servi la France ; un arrêté du 14 août 1814 accordait un traitement provisoire à tous ceux qui se présenteraient pour entrer au service de la patrie. »

(1) La dépêche du ministre de la guerre Tindal, nommant de Wautier lieutenant-colonel d'infanterie, est datée du 22 décembre 1814 (M. A. D. de C.); de Wautier fut placé à la suite du 5e bataillon de chasseurs, à Mons.

(2) De Wautier reçut la démission du grade qu'il occupait dans l'armée française, le 28 janvier 1815 (M. A. D. de C.).

CHAPITRE V.

De Wautier préside la commission de recrutement pour la formation des bataillons de milice et est nommé colonel de la 5e « afdeeling ». — Hostilité de ses subordonnés hollandais. — Indiscipline du jeune comte van der Meere. — Difficultés de la vie pour un officier belge à La Haye. — De Wautier permute avec le colonel de l' « afdeeling » de Tournai. — Désordre dans lequel il trouve son nouveau corps. — Manœuvres déloyales du lieutenant-colonel commandant le dépôt. — Difficultés avec divers officiers. — Hostilité de l'inspecteur général Tindal à l'égard de de Wautier; celui-ci est dépassé pour le grade de général et mis d'office à la pension.

Arrivé à Bruxelles, je me présentai au ministre de la Guerre qui, cette fois, me reçut parfaitement. A mon brevet donc étaient joints les mandats de solde que je ne pouvais accepter, ayant été payé en France jusqu'au jour de mon départ. J'allai à cet effet trouver le directeur de l'intendance auquel je remis les dits mandats. Il se fâcha très fort, alléguant qu'il ne pouvait rien y changer, qu'il occasionnerait des ratures dans ses livres et qu'il m'engageait à garder les pièces. J'aurais pu le faire sans scrupules, puisqu'il m'y obligeait, mais je me méfiais, je craignais un piège. Je jetai les mandats sur la table et je me retirai; il n'en fut plus question.

L'armée des Pays-Bas, comme l'armée anglaise, était formée par bataillon commandé par un lieutenant-colonel,

avec un dépôt placé sous les ordres d'un major (1). A mon arrivée, comme il n'y avait pas d'emploi de mon grade disponible, je fus attaché à l'état-major du général d'Aubremé (2) jusqu'à ce qu'on nommât une commission de

(1) A cette époque, l'armée hollando-belge était encore en voie de formation. L'infanterie se composait de 4 bataillons de chasseurs hollandais, 12 bataillons d'infanterie de ligne hollandais, 12 belges, 20 bataillons de milice hollandais, X belges. Les bataillons comprenaient un état-major de 8 officiers et 5 troupes, six compagnies à 3 officiers et 125 troupes, le dépôt à 3 officiers et 156 troupes. (DE RYCKEL, *Histoire de l'établissement militaire de la Belgique,* t. I, p. 9. Gand, 1907, pp. 14 et suiv.)

(2) D'AUBREMÉ, A.-C.-J.-G. (comte), né à Bruxelles en 1773, mort à Aix-la-Chapelle en 1835. Volontaire sous la révolution brabançonne, en 1790, prit du service en France, le 15 novembre 1792, fut admis comme second lieutenant au 2e régiment d'infanterie belge et servit sous Dumouriez, Custine, Houchard et Pichegru. Il fit les campagnes de Belgique et d'Allemagne. Il était lieutenant au 1er bataillon de chasseurs depuis le 10 décembre 1793, lorsqu'il passa au service de la République batave, comme 1er lieutenant au 3e bataillon de la 6e demi-brigade; d'Aubremé y devint capitaine le 15 décembre 1795, passa au régiment des grenadiers de la garde royale, le 20 mars 1807, et devint major au 4e régiment de ligne le 27 mai 1808. Il retourna au service de la France, comme major au 125e, le 1er septembre 1810, et commanda le 136e de ligne pendant la campagne de 1813; il fut grièvement blessé à Lutzen, se distingua à Bautzen et reçut la Légion d'honneur. Son régiment fut décimé pendant la campagne de France et d'Aubremé, blessé à nouveau, revint dans sa patrie après la chute de l'empire (26 octobre 1814) et, en attendant le généralat, reçut le commandement de plusieurs bataillons. Il devint général-major le 21 avril 1815 et commanda une brigade à Waterloo, fut nommé adjudant général en 1818, commissaire général de la guerre en 1819, lieutenant général en 1829. Il vécut dans la retraite après les événements de 1830. D'Aubremé était commandeur de l'ordre de Guillaume, officier de la Légion d'honneur, de l'ordre de la Réunion, etc. (BEERNAERT, *op. cit.*, p. 112.)

recrutement pour la formation de trente et un bataillons qui venait d'être décretée (1). Je fus nommé président de cette commission jusqu'à ce que la formation des bataillons à fournir pour la Belgique fût achevée; ce fut un travail très compliqué : à la suite des désastres de l'armée française, beaucoup de conscrits avaient déserté, d'autres, qui avaient été faits prisonniers, étaient aussi rentrés et puis il y avait beaucoup de réfractaires qui n'avaient jamais rejoint leur corps; il fallait rechercher tous ces hommes et je rencontrai souvent du mauvais vouloir de la part des autorités communales. C'est pendant ma présidence de cette commission qu'eut lieu la bataille de Waterloo, à laquelle, pour ce motif, je n'assistai pas.

Lorsque les opérations de recrutement furent terminées et que mon volumineux rapport fut remis aux ministres de la Guerre et de l'Intérieur (2), après l'organisation des bataillons de milice, je fus désigné pour commander le 31e

---

(1) Un arrêté royal du 1er avril 1815 porta création d'un corps de milice de 25,000 hommes en Belgique. (*Pasinomie,* 2e série, t. II, pp. 34, 35, 36). Le 21 avril, les bataillons de milice hollandais reçurent les nos de 1 à 20, et les belges, en voie de formation, de 21 à X. (DE RYCKEL, *op. cit.*, t. I, p. 14)

(2) Le roi Guillaume avait voulu séparer la milice nationale de l'armée, ce qui empêcha de lui donner la moindre solidité. Peut-être voulut-il rétablir ainsi la conscription qui, en 1814, avait été abolie en France et dans les provinces détachées de l'empire, et la faire accepter sans trop de répugnance sous un nom moins odieux en lui donnant un caractère plus civil que militaire. (*Procès-verbaux du général Van der Linden au comité de recrutement de 1851,* p. 31, cités par DE RYCKEL, *op. cit.*, t. I, p. 24.) Les milices ne pouvaient dépasser les frontières du territoire sans le consentement des États-Généraux.

qui était en garnison à Mons (1). Le ministre de la Guerre ayant proposé au roi de réunir plusieurs bataillons et d'en former des régiments, cette mesure fut acceptée, mais le mot « régiment » sonnant mal aux oreilles hollandaises, on adopta la dénomination assez ridicule de « afdeeling » (2). Chaque afdeeling fut composée de trois bataillons de milice et d'un bataillon de ligne (3) ; les compagnies de dépôt furent réunies et formèrent le dépôt de l'afdeeling commandé, comme les autres bataillons, par un officier supérieur.

Cette réorganisation fut effectuée à l'époque où les armées qui avaient conquis la France rentraient au pays. Les officiers de mon bataillon vinrent un jour me féliciter de ma nomination au grade de colonel commandant une afdeeling. Je n'acceptai pas le compliment parce que, dans le journal, mon nom n'était pas bien écrit (4) et qu'en outre, pendant ma présidence au conseil de recrutement,

---

(1) Une lettre adressée à de Wautier par le général inspecteur de l'infanterie et ministre de la Guerre, en date du 11 avril 1815, le désignait pour commander le 31e bataillon de milice nationale qui devait être organisé, non à Mons, mais à Bergen-op-Zoom : « Je vous invite, y disait Tindal, à rejoindre votre bataillon aussitôt que tous les hommes de l'arrondissement où vous êtes maintenant auront été dirigés sur leur corps respectif et, par conséquent, la mission dont vous êtes chargé maintenant sera terminée. » (M. A. D. de C.)

(2) Le 8 octobre 1815. L'armée hollando-belge était alors encore autour de Paris dans le Nord de la France.

(3) Ou de chasseurs. (DE RYCKEL, *op. cit.*, t. I, p. 25.)

(4) On a écrit fréquemment de Wauthier, Dewautier, Dewauthier ou encore Wauthier.

je n'avais pas toujours eu à me féliciter de la bienveillance du ministre et qu'enfin je n'avais aucune relation à La Haye. Ce ne fut que plus de huit jours après que je reçus mon brevet de colonel et l'ordre de prendre le commandement de l'afdeeling n° 5 (1), qui était composée de quatre bataillons hollandais. Ceux-ci, comme le dépôt, étaient commandés par des lieutenants-colonels, dont quatre appartenaient à de grandes familles hollandaises qui avaient émigré en Angleterre, où ils avaient acheté des places d'officiers; ils étaient revenus d'exil pour entrer

---

(1) Par une lettre datée de La Haye, le 31 octobre 1815, le ministre informa de Wautier, commandant le 31e bataillon, que, le 8 octobre précédent, le roi l'avait nommé second colonel commandant la 5e afdeeling. (M. A. D. de C.)

L'organisation de l'armée royale des Pays-Bas prévoyait des colonels, des seconds colonels et des lieutenants-colonels.

La 5e afdeeling comprenait alors les 7e (Utrecht), 10e (Gouda) et 11e (Naarden) bataillons de milice et le 6e bataillon de ligne (Gouda); le dépôt devait être établi à Gouda. (DE RYCKEL, *op. cit.*, t. I, p. 26.)

De Wautier avait des raisons pour se montrer circonspect : ayant demandé l'autorisation de porter, sur l'uniforme hollandais, les ordres de Westphalie et du Lys (ce dernier lui avait été accordé par Louis XVIII), il reçut du colonel chef de la 1re division du département de la Guerre une réponse dont ci-après un extrait : « Je crois devoir vous faire observer que celui du Lys, n'ayant été accordé par le roi de France que comme signe de ralliement, il serait déplacé de s'en prévaloir ailleurs qu'en France, sous le prétexte d'un signe honorable. » (M. A. D. de C.)

Notons que van der Meere raconte dans ses MÉMOIRES, *op. cit.*, p. 35, que, tout en accordant l'hospitalité, à Gand, au roi Louis XVIII, le prudent Guillaume d'Orange n'établit aucune communication officielle avec lui, et les princes n'allèrent pas à Gand.

dans l'armée des Pays-Bas comme lieutenants-colonels chefs de bataillon (1).

Notre organisation, ainsi que l'équipement et l'armement, étaient aussi différents du système anglais que le blanc du noir (2). Je me trouvai avec deux bataillons, un de milice et un de ligne, en garnison à La Haye. J'y étais seul Belge, et je ne tardai pas à m'apercevoir de la mauvaise volonté des lieutenants-colonels qui ne supportaient qu'avec peine d'être placés sous les ordres d'un Belge. Je fus obligé d'habiller et d'armer homme par homme; la cour de la caserne était un beau gazon qui, jusqu'à midi, était humide et, malgré ma bonne chaussure, je fus bientôt atteint de paralysie aux deux genoux, ce qui dura six semaines. Ayant repris le commandement, je partis

---

(1) HUYBRECHT, *op. cit.*, p. 60, dit à ce propos : « En 1814 et 1815 lorsqu'on forma l'armée des Pays-Bas, la Hollande se présenta avec un état-major et les cadres complets de l'armée du roi Louis-Napoléon. A ces éléments se joignirent une foule d'officiers hollandais émigrés, en 1794, avec le stadhouder. La Belgique, au contraire, se présentait à la communauté avec un nombre d'officiers au-dessous de toute proportion avec sa population. Tous ceux qui avaient obtenu des grades élevés en France et en Autriche ne se soucièrent nullement de revenir. »

(2) Ceci n'est pas absolument exact; en 1815, le gouvernement hollandais acheta des fusils anglais du modèle adopté pour l'infanterie britannique; en 1825 seulement, ils furent remplacés par des fusils dits « modèle 1815 ». Néanmoins, la Schutterij (garde communale) en était encore armée en 1830. (L. LECONTE, *Les armes portatives des troupes belges de 1830 à 1910*. Bruxelles, 1910, p. 10.)

La cavalerie fut également pourvue en partie d'armes anglaises. (ROUEN, *op. cit.* p. 492); nos forts furent aussi dotés, en 1814, de canons portant le monogramme du roi Georges.

pour inspecter mes deux autres bataillons et le dépôt. Là je trouvai l'administration dans le plus grand désordre et je fus obligé de témoigner mon mécontentement dans un ordre du jour. A mon retour j'adressai au ministre de la Guerre un rapport qui, d'abord, ne produisit pas d'effet; bien au contraire, je reçus un accusé de réception aussi sec que possible. Ma position devint peu à peu insupportable, qu'on en juge : le fils du comte van der Meere, un très beau et aimable cavalier, avait été nommé capitaine aide de camp du général Van Geen, qui était Belge (1), mais homme peu

---

(1) VAN GEEN, J. (baron), né à Gand le 1er septembre 1775, entra comme cadet aux armées des États de Brabant, le 20 novembre 1789; après la révolution brabançonne, il s'engagea comme volontaire aux chasseurs belges au service de la France, le 15 juin 1791, y devint second lieutenant, le 15 décembre 1792, premier lieutenant, le 6 avril 1793, et passa au service de la République batave, avec son grade, à la 7e demi-brigade, le 8 juillet 1795. Nommé capitaine, le 11 décembre 1797, il passa à la garde du roi Louis, le 24 mars 1807, et devint lieutenant-colonel au 2e régiment de chasseurs français, le 15 février 1809. Colonel du 8e de ligne, le 29 août 1809, il prit le commandement du 126e de ligne français, le 6 décembre 1810, et du 86e de ligne, le 25 décembre 1811, van Geen obtint sa démission, en 1814. Admis aussitôt, comme colonel, au service des Pays-Bas, il fut nommé général-major commandant la 1re brigade de la 1re division d'infanterie, le 21 avril 1815, et commandant provincial à Utrecht, le 21 décembre 1818. Passé aux troupes des Indes orientales, le 3 novembre 1819, il devint lieutenant général le 20 décembre 1826. Revenu au continent en 1828, à la disposition du ministre de la Guerre, van Geen prit la direction du 6e grand commandement militaire, le 20 février 1829 et, n'ayant pas cru devoir répondre à l'appel de sa patrie, il devint commandant supérieur de l'armée mobile néerlandaise, le 31 octobre 1830. Commandant de la 1re division de l'armée de campagne hollandaise, le 10 avril 1831, il fut élevé

moral et peu délicat en fait d'argent; il exploitait son aide de camp. Van der Meere père, chambellan du roi, après avoir payé plusieurs fois les dettes de son fils, ayant appris la conduite du général, demanda au roi de placer son fils dans une afdeeling. Autrefois nos familles avaient eu des relations de société très étendues; se rappelant de nos anciens rapports et ayant entendu parler de ma sévérité, il demanda le passage de son fils à mon afdeeling (1). Je vis arriver, un beau matin, ce dernier avec son oncle. Je fus très peu satisfait de cette préférence, parce que je

---

aux fonctions d'adjudant honoraire de S. M. Guillaume Ier, le 28 novembre 1840. Pensionné le 1er janvier 1841, il fut nommé général honoraire de l'infanterie, le 23 mars 1845. Van Geen mourut à Rijswijck, le 10 novembre 1846. Il avait participé aux campagnes de 1792 à 1794 en Flandre et en Hollande, de 1795 en Hollande, de 1796 en Allemagne; embarqué en 1797, il combattit, en 1799, dans la Hollande du Nord. Réembarqué en 1805, il fit campagne en Allemagne jusqu'en 1807, en 1809 en Zélande, de 1811 à 1814 en Espagne et en France, de 1820 à 1827 aux Indes, de 1830 à 1834 contre la Belgique. Il fut blessé, d'un coup de feu, à Bosschippen, en février 1794; plus tard, d'un biscaïen, en passant la Nèthe près de Malines; le 10 septembre 1799, d'un biscain à la jambe droite. Van Geen se distingua particulièrement, en 1793, aux affaires de Valenciennes et de Hondschoote; en 1794, à Tournai et Waalwijk; en 1799, à Schoorl, de 1811 à 1814, près de et à Salamanque, à Burgos, Monesterio, Frias, Villafranca, Pampelune, à la Bidassoa, Saint-Jean de Luz et Bayonne. Il était chevalier de l'ordre de l'Union (26 avril 1807), de la Légion d'honneur (9 janvier 1813), de l'ordre militaire de Guillaume (24 novembre 1816), commandeur du même ordre (4 juillet 1829), commandeur du Lion néerlandais (31 août 1831) et décoré de la « Metalen kruis ». Le roi Guillaume Ier lui avait conféré le titre de baron, le 22 mars 1831. (A. G. P.-B.)

(1) Ces faits se passèrent à la fin de l'année 1817. (VAN DER MEERE, *op. cit.*, p. 52.)

connaissais la conduite du jeune officier (1), aussi je dis à son oncle, en sa présence, que j'exigerais de lui plus que de tout autre, puisqu'il était Belge; que j'étais tout disposé à lui rendre le service facile, mais que, pour obtenir quelques petites faveurs, il devait les mériter par sa conduite et faire son service d'une façon irréprochable. Je lui donnai huit jours de répit pour qu'il pût faire connaissance

---

(1) VAN DER MEERE DE CRUYSHAUTEM, A.-L.-N. (comte), né à Bruxelles, le 22 août 1797. Élève à l'École militaire de La Flèche, par ordre de l'empereur, le 25 avril 1809, il fut nommé second lieutenant le 5 octobre 1813, bien que ses parents fussent parvenus à le faire revenir dans sa famille sous prétexte de maladie; il reçut le brevet de 1er lieutenant, le 1er mars 1814, du baron de Poederlé, chargé de l'organisation d'une armée belge, et celui de capitaine le 13 du même mois. Confirmé dans ce grade que lui valait uniquement son titre, le 30 novembre 1814, il devint aide de camp du général van Geen le 17 mai 1815. Passé au 6e batailon de ligne le 3 février 1817, il démissionna le 17 avril 1823. Van der Meere devint fonctionnaire civil aux Indes occidentales, le 2 juin 1825; il fut désigné comme receveur général du Timbre de la colonie de Surinam, le 6 novembre 1826. Cette place ayant été supprimée, il fut envoyé en disponibilité en Europe le 1er janvier 1829. La Révolution ayant éclaté, la Société du Commerce de Bruxelles ayant formé une compagnie bourgeoise armée, il en fut nommé commandant; le 26 août 1830, il reçut le grade de major de la garde bourgeoise; le 20 septembre suivant, il fut acclamé par les sections comme commandant en chef des forces mobiles et, le 25 septembre, il fut élevé au rang de commandant en second de l'armée des insurgés. Colonel d'état-major deux jours après, chef du personnel au comité de Guerre le 4 octobre 1830, général de brigade commandant du Brabant le 27 janvier 1831, il devint gouverneur de la province de Liége, le 19 avril, et commandant *ad interim* du 3e grand commandement militaire, le 28 avril; commandant du Limbourg, le 20 août; commandant de la 2e brigade de la 4e division, le 20 novembre 1831. Il fut mis en disponibilité du 7 janvier 1833 au 7 janvier 1837. Habitué à obtenir aisément les faveurs et à voir

avec ses camarades (1). Tout alla passablement pendant deux mois; comme il était très généreux, il ne manqua pas de remplaçants pour son service. Il fréquenta la haute société et devint très assidu chez une jolie femme belge dont le mari occupait un très haut emploi. Malgré ma présence, il avait fallu le punir quelques fois et, un jour, pour une faute grave dans son service, je ne pus me dispenser de lui infliger huit jours d'arrêts forcés. Il ne pouvait donc pas sortir de chez lui; malheureusement, je le rencontrai en rue et, au lieu de s'esquiver, il affecta de me saluer en passant à côté de moi. Il me fut impossible

---

s'aplanir les obstacles grâce à ses influences, van der Meere ne fut jamais satisfait de son sort; il s'indigna de ne pas voir mieux priser ses services, aussi fit-il alliance avec des aventuriers, tels que l'ex-général Vandermissen et consorts, pour la réalisation de la fameuse conspiration des « Paniers percés » en 1841. Arrêté et condamné à la peine de mort, le 5 mars 1842, il vit sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité avec radiation des contrôles de l'armée, puis en celle de bannissement. Van der Meere vécut quelque temps au Brésil, puis revint en France, offrit, mais sans succès, à l'Angleterre de lever une légion étrangère pour combattre en Crimée. En 1870, il organisa une légion dite « des Amis de la France », composée d'étrangers; il combattit aux batailles de Villiers et fut proposé pour la Légion d'honneur, mais ne l'obtint pas. Autorisé à revenir dans sa patrie après trente-huit années d'exil, van der Meere y vécut presque ignoré. Il était chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de la Croix de Fer et commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique. Voir ses MÉMOIRES (Bruxelles, 1880, in-8°), *L'Illustration* de 1871, notre étude parue dans *L'Action nationale* du 19 juillet 1925, etc.

(1) Van der Meere reçut le commandement de la compagnie de voltigeurs, à la Haye. (Voir ses *Mémoires*, p. 52.) Les deux bataillons de de Wautier avaient donc changé de garnison depuis la création de l'afdeeling. La suite du récit le prouve du reste.

de ne pas sévir. Rentré chez moi, j'ordonnai à son chef de bataillon de le faire conduire à la prison de ville pour huit jours.

Le lendemain, il y avait bal chez la belle dame et, comme il devait faire les honneurs de la fête, cet événement jeta une grande perturbation. Je fus assailli de visites, de demandes en grâce et, chose presque incroyable, le colonel chef du personnel au département de la Guerre m'écrivit que le ministre verrait avec plaisir que je misse le capitaine van der Meere en liberté pour un jour. Que faire? J'étais déjà si mal vu! Cependant, je tins bon; j'écrivis au chef du personnel que je regrettais beaucoup de ne pouvoir obtempérer au désir du ministre et lui détaillai la conduite présente et passée du capitaine; que ce serait me perdre dans l'estime de mes subordonnés; que cette affaire avait fait trop de bruit; que des paris étaient engagés en haut lieu pour ou contre sa mise en liberté et que l'on disait partout que le colonel n'oserait pas refuser d'accéder au désir du ministre; bref, que si je levais les arrêts, ma réputation de chef juste serait perdue.

La bonne société s'occupa beaucoup de cette affaire. La belle dame fut un peu mystifiée, car personne n'ignorait la position du capitaine dans cette maison. Seulement, il en résulta que mon séjour à La Haye devint, de jour en jour, plus désagréable, je ne me doutais pas qu'en grande partie le corps d'officiers se croyait humilié d'être commandé par un Belge; aussi je sollicitai plusieurs fois mon changement, mais aucun colonel n'était amateur d'être à La Haye. Heureusement, une occasion se présenta même à mon insu; le chef de la 4e afdeeling, en garnison à

Tournai (1), avait son administration dans le plus grand désordre et, s'il avait été Belge, il aurait certes été traduit devant la Haute-Cour militaire à la suite des rapports de l'intendant. Heureusement pour lui, il était Hollandais, on voulut le sauver et on m'envoya à sa place et lui à la mienne, échange qui me convenait parfaitement.

Après avoir pris le commandement de cette afdeeling (2), je reconnus bientôt tout le désordre qui se trouvait dans l'administration. Mais le colonel n'était pas seul coupable, le lieutenant-colonel commandant le dépôt en avait bien sa part. C'est ce que je découvris en visitant le magasin; aussi ce lieutenant-colonel devint-il mon ennemi jusqu'au point d'envoyer une dénonciation anonyme à l'inspecteur général qui devait venir vérifier la comptabilité. Ce document m'accusait d'avoir reçu de nombreuses pièces de drap de mauvaise qualité et indiquait même l'endroit où elles avaient été dissimulées dans le magasin. Dès son arrivée, l'inspecteur s'empressa d'aller voir avant moi. Je ne connaissais pas personnellement l'inspecteur, je fus assez surpris de sa réception, je ne me doutais de rien; je n'y comprenais rien, mais, au cours de l'inspection du magasin, le jour se fit lorsque l'inspecteur, s'approchant

---

(1) Cette afdeeling se composait des 27e et 28e bataillons de milice (Tournai), du 29e bataillon (Charleroi), du 4e bataillon (Tournai) et du dépôt.

(2) De Wautier reçut avis de sa mutation par lettre du commissaire général de la Guerre en date (de La Haye) du 31 octobre 1827. « Je compris bientôt, écrit de Wautier, que j'étais tombé de fièvre en chaud mal, les officiers supérieurs étaient tous lieutenants-colonels hollandais. »

d'un endroit assez obscur, exigea qu'on en sortît quelques pièces de drap qu'il fit déplier en entier. Effectivement, cette étoffe ne valait pas le modèle-type du Gouvernement. Le commandant du dépôt, qui était présent, jouissait déjà du mauvais tour qu'il croyait me jouer; je fis observer à l'inspecteur que ces draps étaient en magasin avant ma prise de commandement; qu'en outre, il y avait déjà eu une inspection depuis leur entrée en magasin; je fis apporter les livres de comptabilité où se trouvaient les numéros de ces pièces et la signature du lieutenant-colonel commandant le dépôt qui avait approuvé leur réception. Sa confusion fut plus grande encore lorsque je dis au général : « Votre Excellence (1) n'était jamais venue dans ce local et cependant elle est allée droit à l'endroit où se trouvait ce drap, donc elle était informée qu'il s'y trouvait. J'ose espérer que Votre Excellence me fera connaître le dénonciateur, afin d'éviter que je ne soupçonne un innocent ». Il ne me répondit pas, mais la confusion du lieutenant-colonel fut à son comble. L'inspection terminée, j'allai trouver l'inspecteur et lui renouvelai ma demande pour connaître le dénonciateur. Pour toute réponse, il me montra la lettre, il ne me fut pas difficile de reconnaître l'écriture du lieutenant-colonel. Je dis à son Excellence que je ne pouvais pas passer cette infamie sous silence, mais, comme le coupable était Hollandais, il fallait le protéger et on m'engagea à laisser la chose sans suite, qu'on y remédierait. Effectivement, peu de temps après, le lieu-

(1) Comme en Allemagne et dans d'autres pays, on appelait « Excellence » les généraux de l'armée des Pays-Bas.

tenant-colonel fut changé d'afdeeling. Comme l'officier hollandais que je devais employer comme secrétaire (toutes les écritures devaient se faire en hollandais) était, à en juger par les apparences, l'amant de la femme du lieutenant-colonel, je ne pouvais plus lui accorder ma confiance; mais, pour le ménager, je le fis nommer adjudant-major dans un bataillon absent. Je le remplaçai par un autre Hollandais, mais, bien que mon écriture n'était pas très bonne, j'écrivais de la main gauche (1), je persistai à faire moi-même ma correspondance confidentielle.

Le nouveau secrétaire était une véritable canaille sous des apparences de mansuétude et d'honnêteté. Il conspirait secrètement contre moi et se rendait complice des lieutenants-colonels et autres officiers pour dénaturer mes ordres, tout bienveillants qu'ils étaient, au point qu'un jour, un capitaine hollandais, ayant commis une action répréhensible assez grave pour être sévèrement puni, c'était un bon officier cependant, je le ménageai, ce qui fut mal interprété et je fus dénoncé, encore par un écrit anonyme, au ministre de la Guerre, comme tolérant des fautes graves. On citait celle de ce capitaine comme s'il était Belge, alors qu'il était Hollandais, et une infinité d'autres aussi absurdes les unes que les autres. L'auteur de cette lettre ne se doutait probablement pas que le ministre m'aurait envoyé cette lettre pour me permettre de me justifier. Or, en voyant la missive, je reconnus l'écriture de mon secrétaire. Je commençai par le chasser

---

(1) On sait que de Wautier avait perdu l'usage de la main droite à l'affaire de Dotendorf.

de mon bureau, je le mis à l'ordre du régiment et je demandai au ministre, en lui renvoyant la pièce, de le punir et de le changer d'afdeeling. Le ministre lui infligea quatorze jours d'arrêts forcés et son changement.

Un peu plus tard, il m'arriva une autre aventure. J'avais sous mes ordres un major, Belge celui-là, grand bel homme, infatué de sa personne, jouant fort joliment de la guimbarde. Or, lorsqu'il était de semaine sur la plaine des manœuvres pour surveiller l'instruction de détail, au lieu d'employer les officiers, il prenait comme instructeurs des sous-officiers et des caporaux et il réunissait les officiers pour causer ou jouer avec eux et, le plus souvent, il leur jouait de la guimbarde. Je lui avais déjà plusieurs fois manifesté mon mécontentement pour l'inconvenance de sa conduite, il n'en tint pas compte et, un jour que j'arrivai sur le terrain sans être vu, je le trouvai au milieu d'un cercle d'officiers, jouant de son instrument. Lorsque je fus aperçu, les officiers s'éloignèrent précipitamment. Je m'approchai du major pour lui témoigner à nouveau mon mécontement, en ajoutant que, si ces faits se reproduisaient encore, je le punirais. Sur sa réponse peu convenable, je lui donnai quatre jours d'arrêts. Il me fit alors une réponse inconvenante, sur quoi je lui infligeai des arrêts forcés et lui donnai l'ordre de se rendre immédiatement chez lui. J'allai ensuite surveiller un peloton d'instruction. Dix minutes après, voyant que le major ne faisait pas mine de partir et que, d'autre part, plusieurs officiers avaient été témoins de ce qui s'était passé, j'allai lui ordonner d'aller se mettre immédiatement aux arrêts, que, sinon, je l'y ferais conduire. Il se mit à rire et ne bougea pas. Sur ce, je commandai un officier et quatre

hommes et je le fis conduire chez lui, à travers la ville. On juge de l'effet produit par cette exécution. Je m'attendais, après ses arrêts, à le voir venir me demander réparation de l'affront que je lui avais infligé. Mais, pas du tout, il se contenta de porter plainte au ministre. Celle-ci me fut renvoyée pour explications. Je répondis en exposant les faits tels qu'ils s'étaient passés, en mentionnant mes précédentes observations. Le ministre désapprouva ma soi-disant sévérité et donna une autre destination au major.

L'instruction, la tenue ainsi que l'administration de mon afdeeling ne laissa jamais rien à désirer. Cependant, lors d'une inspection, le général Tindal voulut acheter le cheval que je montais. Sachant que je n'en aurais pas été payé, je demandai le triple de sa valeur. Il fut très mécontent et m'en garda rancune. A une inspection de l'administration, au cours d'une visite du magasin, il ne trouva pas la lingerie assez belle. Je lui présentai les échantillons du ministère et lui prouvai que tous les effets en magasin étaient même supérieurs aux échantillons. Il fit prendre dans sa voiture des spécimens de tous les effets de lingerie qu'il avait apportés et voulut me démontrer qu'ils étaient plus beaux que ceux qui se trouvaient dans mon magasin, ajoutant qu'il les avait fait adopter par les autres afdeelingen qu'il inspectait, en leur donnant l'adresse des fournisseurs. Je refusai d'accepter de me plier à ses désirs à moins d'établir deux catégories, c'est-à-dire de réserver aux soldats ceux que j'avais en magasin et d'affecter ceux qu'il me présentait aux sous-officiers. Il se mit à jurer à la façon hollandaise, de god....; sur ce, je pris mon shako, je chargeai le lieutenant-colonel de suivre

l'inspection et je me retirai. Je n'ai jamais su ce qui s'était passé ensuite, mais, par ordre du général Tindal, le magasin fut fermé et il fut défendu de rien distribuer. Peu après il y eut la rentrée des miliciens; cet événement provoque toujours un grand mouvement dans le magasin; or, l'ordre de fermeture n'avait pas encore été rapporté, j'allais donc me trouver dans un grand embarras. Le ministre de la Guerre (1) étant à Bruxelles, j'allai le trouver pour lui exposer la situation. Il me dit qu'il allait demander le rapport d'inspection à La Haye et qu'il m'informerait de suite de ce qui restait à faire. Au bout d'une huitaine de jours, je reçus l'ordre d'ouvrir le magasin, sans plus; j'appris plus tard que le général Tindal n'avait pas fait

---

(1) DE EERENS, D.-J., né à Alkmaar le 17 mars 1781. Entra comme soldat au 3e bataillon de la sixième demi-brigade hollandaise, le 15 août 1798; il y fut successivement fourrier et sergent; cadet le 21 avril 1800, second lieutenant le 6 février 1801, adjudant-major le 20 juin 1803. Il passa à la garde du grand-pensionnaire le 28 juin 1805, fut promu premier lieutenant dans la garde du roi Louis, le 23 septembre 1806, devint capitaine le 20 mai 1807 et lieutenant-colonel le 25 août 1809. Le 3 octobre suivant, de Eerens fut incorporé, avec son grade, à la garde du corps à cheval et repassa à la garde du corps à pied le 11 mai 1810, lors de la suppression de la garde à cheval. La Hollande ayant été réunie à la France, il devint chef de bataillon au 1er régiment de tirailleurs de la garde, le 3 octobre 1810, devint adjudant commandant d'état-major, le 12 novembre 1812, et chef d'état-major de la cavalerie du 10e corps le 16 janvier 1813. Démissionné le 2 janvier 1814, de Eerens entra au service des Pays-Bas comme lieutenant colonel au 5e bataillon de chasseurs; dix-huit jours plus tard, il obtint le grade de colonel le 30 avril de la même année et de général-major le 21 avril 1815. Lieutenant général le 20 décembre 1826, commandant de la 3e division d'infanterie le 7 juillet 1829, gouverneur général des Indes

mention dans son rapport de ce qui s'était passé ; il l'avait probablement oublié.

Mais j'allais bientôt être en butte à une autre tracasserie bien plus grave, et très probablement unique dans l'histoire des armées ; elle était peut-être une conséquence des affaires antérieures. Une nouvelle inspection générale devait avoir lieu après la rentrée des miliciens pour les manœuvres. Or, au cours d'une soirée, à Namur, à laquelle assistait ma sœur et où se trouvait également le général Tindal, ce dernier fit comprendre ses intentions peu bienveillantes à mon égard pour sa prochaine visite. Ma sœur me prévint aussitôt par écrit. Comme j'étais fort tranquille, je donnai lecture de cette lettre à mon corps d'officiers réuni à la parade de garde. Je leur dis : « Messieurs, je suis si persuadé qu'il suffit de vous prévenir pour que vous redoubliez de soin et de zèle pour l'honneur de l'afdeeling, que, comme preuve de ma confiance, je ne passerai pas d'inspection préparatoire ».

Le général Tindal étant arrivé aux jour et heure fixés, je lui présentai mes trois bataillons. Au premier coup d'œil j'avais bien remarqué qu'il y avait, çà et là, quelques

---

néerlandaises le 5 septembre 1834, il mourut à Buitenzorg le 30 mai 1840; il était chevalier de l'Ordre militaire de Guillaume de 3e classe et commandeur du Lion néerlandais.

De Eerens prit part aux campagnes de 1799 dans la Hollande septentrionale, de 1800 et 1801 en Allemagne (siège de Würzbourg), de 1803 sur les côtes de la Zélande, de 1804 au camp d'Utrecht, de 1806 en Prusse, de 1809 en Zélande et en Brabant, de 1810 et 1811 en Espagne (siège de Ciudad-Rodrigo), de 1812 en Russie, de 1813 en Allemagne (défense de Dantzig), de 1815 en France (sièges du Quesnoy et de Valenciennes). (A. G. P. B.)

petites choses à redire, cependant l'inspecteur ne fit aucune observation, dans l'espoir, je pense, de trouver plus que cela. Il était parvenu du rang des serres-files jusqu'à la troisième compagnie du 1er bataillon sans rien dire, mais là il s'arrêta devant le lieutenant de Quebedo (1), officier parfaitement en tenue, habillé de neuf et irréprochable. C'était un grand maigre, son cou était très long et son uniforme ayant les formes réglemenaires, le col de l'habit laissait à découvert une partie de la gorge plus grande que chez les autres officiers. L'inspecteur désespérant probablement de trouver quelque chose de réellement défectueux, apostropha brutalement cet officier, me montra qu'il était mal habillé et m'infligea quatre jours d'arrêts.

Restait encore à examiner les diverses écoles des exercices ; c'était la partie la plus délicate de l'inspection.

---

(1) DE QUEBEDO, J., né à Salamanque (Espagne), le 19 janvier 1791, naturalisé Belge, décédé à Pael, le 24 février 1870. Cadet au régiment d'Avila, le 18 avril 1808, il devint sous-lieutenant la même année. Il fit les campagnes de 1808, 1809 et 1810 en Espagne et fut retenu prisonnier par les Français du 10 juillet 1810 au 15 novembre 1812. Admis dans l'armée française le 10 décembre 1812, en qualité de sous-lieutenant au régiment de Joseph-Napoléon, il prit part aux campagnes de 1812, 1813 et 1814 et fut licencié le 12 avril 1814. En 1816 il prit du service aux Pays-Bas comme caporal à la 3e division d'infanterie, obtint le grade de sous-lieutenant le 15 mai 1821, celui de lieutenant le 16 août 1829 et passa, le 28 septembre 1830, au service de la Belgique avec le grade de capitaine. Capitaine-major de place à Ath le 5 octobre, capitaine au 4e de ligne le 26 décembre 1830, major commandant de place de 3e classe (à Termonde) le 22 avril 1846, il obtint sa retraite le 10 août 1851 et mourut à Pael (Limbourg) le 24 février 1870. (*Annuaire de l'Armée belge* de 1871, p. 342. M. A.) De Quebedo fut fait chevalier de l'Ordre de Léopold en 1855. (VELDEKENS, *Livre d'or de l'Ordre de Léopold et de la Croix de fer.* Bruxelles, 1858, t. II, p. 108.)

L'un des bataillons était moins bon que les autres parce que son lieutenant-colonel avait la voix très faible ; il était en outre un des plus mal intentionnés à mon égard. Je ne sais s'il y eut hasard ou préméditation, mais cette unité fut désignée pour exécuter la partie la plus difficile de l'école de bataillon. Je n'étais pas à mon aise, mais, à ma grande surprise, les mouvements furent exécutés à la perfection. L'inspection terminée, le général Tindal me témoigna sa satisfaction et leva mes arrêts. Je ne pus m'empêcher de lui dire qu'en vertu du règlement, je les inscrirais néanmoins au livre de punitions (1).

---

(1) Voici ce qu'écrit le lieutenant général EENENS dans *Les Conspirations militaires de 1831*. (Bruxelles, 1875, t. I, pp. 91 et 92), au sujet des tracasseries qui n'étaient pas ménagées aux officiers belges de l'armée des Pays-Bas :

« Les grades supérieurs dans l'armée des Pays-Bas étaient, par suite de la partialité du roi à l'égard des Belges, remplis presque exclusivement par les officiers originaires des provinces du Nord. Le capitaine de Brienne (lisez Bruienne), décoré de la Légion d'honneur, ayant fait les guerres de l'Empire, devait être nommé major. Que fit-on pour l'éliminer? On l'envoya à Groningue commander un bataillon de milice dont aucun soldat, sous-officier ou officier ne parlait le français et de Brienne ne comprenait pas le flamand. Il demanda un bataillon de milice vacant dans les provinces wallonnes, mais ne l'obtint pas. Dans l'impossibilité absolue d'exercer son commandement, hors d'état même de se faire comprendre de son adjudant-major, le major de Brienne se vit forcé de demander sa mise à la retraite. C'était le but que voulait atteindre l'administration supérieure de la Guerre. Autre exemple : lorsque le lieutenant général de Tieken était colonel commandant le 10e régiment de lanciers de l'armée des Pays-Bas, il reçut du département de la Guerre une dépêche qui lui prescrivait de porter toujours en tête, sur ses états de propositions pour l'avancement, les officiers natifs des provinces du Nord et de ne porter les officiers belges qu'en seconde

Très affecté de ces pénibles aventures, je m'empressai, pour m'y soustraire, de solliciter mon départ pour les Colonies dès que le ministre de la Guerre fit connaître que le roi désirait envoyer des officiers supérieurs à l'armée des Indes (1), mais ma demande fut rejetée sous prétexte qu'il ne fallait que des majors (2). Enfin, après dix années de tortures morales, mon tour d'avancement au grade de général arriva. Un plus jeune officier que moi fut maintenu en activité et je fus mis à la pension comme général-major avec le maximum de la pension de ce rang. Il faut remarquer que ce maximum ne s'obtient qu'après deux ans de grade effectif; cette mesure de bienveillance avait pour objet de m'enlever tout sujet de réclamation.

---

ligne. Le colonel de Tieken de Terhove, chef juste et loyal, répondit à cette dépêche qu'il ne connaissait dans son régiment que des officiers dignes d'avancement et d'autres qui y avaient de moindres titres; que ceux qui méritaient de l'avancement étaient toujours portés en tête, qu'ils fussent Hollandais ou Belges. Le prince Frédéric était ministre de la Guerre. Peu de temps après l'envoi de cette réponse, le colonel de Tieken fut nommé général et mis à la pension. C'était encore un Belge éliminé des hauts grades de l'armée. »

Depuis 1823, Guillaume Ier avait ordonné l'usage général et rigoureux de la langue hollandaise; un général hollandais, s'adressant à Bruges à un corps d'officiers belges, eut l'indélicatesse de leur dire en néerlandais : « Messieurs, nous sommes payés en guldens hollandais, nous devons donc parler hollandais ». (C. RODENBACH, *Épisodes de la Révolution dans les Flandres*, pp. 45-46.)

(1) L'armée des Indes était alors aux prises avec Dipo-Negro. Voir à ce sujet : E. CRUYPLANTS, *Histoire de la participation des Belges aux campagnes des Indes orientales, 1815-1830*. Bruxelles, 1883.

(2) Lettre du ministre de la Guerre d'Aubremé, datée de Bruxelles, le 20 octobre 1824. (M. A. D. de C.)

Ainsi finit, ou semblait finir, ma carrière militaire, le 26 décembre 1826 (1).

CHAPITRE VI.

La révolution de 1830. — Le gouvernement hollandais confie au général de Wautier le commandement de la place de Tournai. — Capitulation de la citadelle. — De Wautier est chargé par le Gouvernement provisoire de prendre le commandement de la Flandre orientale. — Le général Duvivier, son attitude louche à l'égard des menées orangistes de Gand. — L'échauffourée du 2 février 1831; de Wautier est envoyé pour parlementer avec le conspirateur Ernest Grégoire; coupable inertie du général Duvivier; le colonel L'Olivier propose de se joindre au mouvement orangiste; échec de la tentative de Grégoire; ramifications de la conspiration. — De Wautier est nommé commandant de l'armée des Flandres. — La campagne des Dix Jours; de Wautier arrête l'invasion. — Le camp de Diest. — De Wautier inspecteur général de l'infanterie; répression des abus et malversations. — Sa mise à la retraite.

Comme on a pu le voir par ce qui précède, je n'avais pas eu à me louer du ministère hollandais, et pourtant, la révolution de 1830 ayant éclaté avec une extrême violence et le prince d'Orange ayant rejoint son frère à Vilvorde après sa démarche à Bruxelles (2), j'allai le voir et lui dis

---

(1) L'arrêté royal date du 20 décembre 1826. — Lettre du commissaire général de la Guerre, Prince Frédéric, de Bruxelles 30 décembre 1826. La pension annuelle était fixée à 2400 florins. (M. A. D. de C.) Le commandement de la 4e afdeeling fut remis au lieutenant-colonel baron van Voorst, nommé colonel.

(2) On sait que le prince d'Orange, arrivé à Vilvorde le 30 août, était allé à Bruxelles le 1er septembre 1830, dans l'espoir de conclure

que, malgré que le roi m'eût maltraité, je ne me croyais pas moins lié par mon serment de fidélité et que, vu les circonstances, je venais lui offrir mes services. Le prince me reçut avec effusion et m'embrassa, il me renvoya en me demandant mon adresse et en m'assurant que j'aurais bientôt de ses nouvelles.

La révolution prenait de jour en jour des proportions plus considérables. Après six jours d'attente, ne voulant pas rester à Bruxelles, je me disposais à partir pour Tournai, j'allais monter en voiture lorsqu'on m'annonça qu'un individu demandait, avec instance, à me parler. C'était un gendarme déguisé. Il me remit un paquet de la part du prince d'Orange : c'était l'ordre de me rendre de suite à Tournai et d'y prendre le commandement des

---

un arrangement avec les insurgés. Sa tentative ayant échoué, il retourna à Vilvorde le 3 septembre, amenant avec lui les troupes de la garnison de Bruxelles. Le lieutenant général comte J.-F. Du Monceau, adjudant général et chef de la Maison militaire de Guillaume III, raconte en ces termes, dans ses *Mémoires*, la démarche faite à Vilvorde par le général de Wautier : « Ensuite, on présenta encore, vers les 5 heures du soir, le général-major pensionné Vautier (*sic*), ancien colonel de la 4e division d'infanterie, actuellement commandant élu de la garde bourgeoise improvisée de Saint-Josse-ten-Noode. Il nous raconta que, se promenant sur la route de Bruxelles, il avait rencontré les messieurs convoqués et députés revenant de leur entrevue avec les princes et apprit d'eux la présence de ceux-ci à Vilvorde et qu'aussitôt il s'était décidé à venir leur offrir ses services, malgré l'injustice dont il prétendait avoir à se plaindre par rapport à sa mise à la pension, que la garde bourgeoise dont il était le chef s'abstenait d'arborer aucune couleur, qu'elle se maintenait absolument dans l'ordre légal, etc. On lui promit de faire part aux princes de son dévouement, mais ceux-ci ne le reçurent pas. »

troupes et de la citadelle (1). Après avoir donné reçu, sans changer de costume, je montai en voiture et je me rendis à mon poste, où le commandant de la place (2) venait de recevoir avis de ma nomination et l'ordre de me remettre le commandement. J'étais parti de Bruxelles en civil, mon uniforme de général devait m'être envoyé.

La révolution suivit son cours, je pris les dispositions les plus convenables pour le maintien de l'ordre. Tout se passa assez bien jusqu'aux journées de Bruxelles, dont le contre-coup se fit sentir à Tournai. Après quelques coups de fusil, je fus obligé de me retirer et de m'enfermer dans la citadelle (3).

---

(1) Voici la copie de ce document :

« *Anvers, 9 septembre 1830.*

» MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

» J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la lettre de service par laquelle vous êtes nommé commandant supérieur de la place et de la forteresse de Tournai.

» Je n'ai pas cru pouvoir mieux répondre au désir que vous avez manifesté d'être employé dans les circonstances actuelles qu'en vous confiant le commandement de ce poste important. »

L'Amiral et Colonel Général,

(*s.*) FRÉDÉRIC.

M. A. D. de C.)

(2) Le général-major de Wautier arriva à Tournai le 11 septembre 1830. Le commandant de place était alors le colonel De Jardin. (CAPIAUMONT, *Souvenirs inédits*, M. A., p. 213.)

(3) La veille de l'arrivée du général de Wautier à Tournai, trois escadrons de hussards n° 6 avaient reçu du quartier-général du prince Frédéric l'ordre de se rendre à Audenarde et de là à Alost. Le colonel De Jardin déclara qu'il n'était pas, eu égard à l'agitation révolutionnaire qui grandissait dans Tournai, en mesure de fournir

Mes troupes se composaient de deux bataillons de mon ancienne afdeeling composée à moitié de soldats et officiers

---

les moyens de transport nécessaires pour le départ de ce corps, évidemment destiné à combattre les insurgés de Bruxelles. Mais le colonel Van Balveren réussit à tromper ceux qui se seraient opposés de force à ce départ. Il fit monter à cheval les trois escadrons de son régiment et les fit sortir de la ville, sous prétexte d'une promenade militaire. L'étendard du régiment, la caisse et les livres d'administration restèrent en arrière sous la garde de six officiers et d'un détachement, placés sous les ordres du lieutenant-colonel de Guaita, de Hasselt. Celui-ci put sauver l'étendard de son régiment qui lui avait été confié par le colonel van Balveren, et il sut le faire parvenir, par Paris, au dépôt de la Guerre.

Le général de Wautier fit compléter les défenses de la citadelle et prévenir la population qu'il réprimerait sévèrement toute tentative insurrectionnelle. Cependant, le 27 septembre, à 10 heures du matin, les postes de garde aux portes de la ville furent attaqués à l'improviste par le peuple. Tous se laissèrent désarmer, à l'exception de celui qui était confié au second lieutenant Eberhart, celui-ci se défendit avec beaucoup de courage et de sang-froid. Ce poste dut néanmoins se retirer dans la citadelle. Les émeutiers se portèrent ensuite aux casernes occupées par les troupes. Le major Kerst occupait avec son bataillon la porte Saint-Jean; il s'y défendit à outrance, jusqu'à la dernière cartouche.

Les hussards, laissés en arrière le 10 septembre, se défendirent aussi vaillamment et, dans la lutte, le lieutenant Papejans fut grièvement blessé. La citadelle de Tournai, située au sud de la ville, et d'où l'on ne pouvait voir ce qui se passait à la caserne Saint-Jean, située au Nord, n'envoya pas de secours au major Kerst, qui resta aussi abandonné à son sort. On compta quelques hommes de tués et de blessés parmi le peuple; un seul dans la troupe. Le hasard voulut, dit-on, qu'un insurgé fut tué par son beau-fils; cet événement fit un si mauvais effet sur les soldats que bon nombre d'entre eux quittèrent la caserne. Cependant, le major Kerst s'ouvrit, avec 80 hommes, un passage vers le chemin couvert de la citadelle, où il parvint à se réfugier. (CAPIAUMONT, *Souvenirs inédits*. M. A., pp. 213-214.)

belges et hollandais (mais les officiers supérieurs étaient hollandais), d'un détachement d'artillerie hollandaise. Tout le contingent hollandais, c'est triste à dire, était singulièrement démoralisé.

Après la retraite du prince Frédéric et de son armée (1), les officiers belges me firent connaître, par une députation ayant à sa tête le capitaine Van Assche (2), qu'ils adhéraient à la révolution et ils me prévinrent qu'ils partaient

---

(1) Le 27 septembre 1830.

(2) VANASSCHE, F.-P.-A.-C., né à Bruxelles le 20 décembre 1787. Engagé comme soldat dans l'infanterie française, le 26 octobre 1806, caporal le 8 mars 1807, fourrier au 121e de ligne le 2 décembre 1809, sergent le 28 mars 1810, sergent-major le 4 décembre suivant, adjudant sous-officier le 8 février 1812, sous-lieutenant le 4 décembre de la même année, lieutenant adjudant-major le 3 décembre 1813, démissionna le 25 juillet 1814. Il prit part aux campagnes de 1807 et 1808 en Espagne, de 1809 en Allemagne et à l'armée du Nord, de 1810 à 1814 en Espagne.

Se trouvant, en 1808, sous les ordres du général Dupont à Baylen, il parvint avec quelques camarades à se soustraire à la capitulation. Plus tard il fut à Essling, Wagram et Zraim. Après la paix, étant retourné dans la péninsule, il y servit sous Suchet et assista aux sièges de Lérida, Mequinenza, Tortose, Taragonne, Murviedro, Valence et Saint-Philippe. Sa belle conduite à Castaglia lui valut le grade de lieutenant; il fut cité à l'ordre de l'armée et décoré de la Légion d'honneur; il fut blessé trois fois en Espagne. Vanassche passa comme lieutenant adjudant-major au 4e bataillon belge de l'armée des Pays-Bas le 27 août 1814, passa capitaine au 4e bataillon de ligne le 6 avril 1815, fut désigné pour le 28e bataillon de milice le 19 septembre 1817 et rejoignit l'armée belge le 6 octobre 1830 (d'après VIGNERON. *op. cit.*, t. II, p. 391, il commandait deux compagnies à la citadelle de Tournai lorsque de Wautier y arriva). Nommé major le 14 octobre suivant, il forma un bataillon qui fut le noyau du 4e de ligne et devint lieutenant-colonel le 7 août 1836. Promu colonel du 1er de ligne le 9 avril 1841, commandant de place de 1re classe

pour Bruxelles. Ils avaient déjà tous un brevet en poche (1), donnant aux uns un ou même deux grades d'avancement; tous les soldats belges disparurent (2). Je restai avec les officiers hollandais, quelques artilleurs et un officier du génie. J'étais à peine revenu de ma surprise, que les délégués du Gouvernement provisoire se firent annoncer : ils venaient me sommer de rendre la place (3).

---

le 1er août 1843, et désigné pour la ville de Mons, il obtint sa pension le 5 avril 1848. Vanassche mourut à Tournai le 8 juin 1866; il était également officier de l'Ordre de Léopold et médaillé de Sainte-Hélène.

Matricule générale du Ministère de la Défense Nationale. — BEERNAERT, *op. cit.*, p. 97. — A. B. de 1867, p. 302.

(1) Le Gouvernement provisoire chargea des jeunes gens d'une bravoure inconsciente d'aller remettre des brevets belges aux officiers, afin de les détacher du drapeau d'Orange. « M. Bau... fut envoyé à Tournai pour s'emparer d'un dépôt d'armes et ce n'est que par miracle, en prenant la fuite, qu'il échappa au général de Wautier. » (CAPIAUMONT, *op. cit.*, p. 211.)

(2) L'huissier E. Druez leur fit connaître les deux proclamations du Gouvernement provisoire datées de Bruxelles, le 26 septembre 1830, annonçant, l'une, l'établissement de cette forme de gouvernement national et l'autre, déliant les soldats belges de leur serment de fidélité au roi Guillaume.

(3) Voici la lettre que reçut le général de Wautier (M. A.) :

Délégués par le Gouvernement provisoire à l'effet d'en faire accepter la reconnaissance par les principales villes du royaume et aviser à tous les moyens propices à y réussir sans effusion de sang, nous vous prions, Général, d'y contribuer de tout votre pouvoir; en conséquence nous espérons que vous nous accorderez une entrevue dans un lieu où notre sûreté mutuelle puisse être garantie d'aucune surprise hostile; nous laissons à votre loyauté de nous désigner l'heure et l'endroit, nous nous y rendrons escortés d'un détachement de cent gardes bourgeoises, vous vous ferez accompagner d'un nombre égal de troupes; le point central sera celui des conférences.

Tournai, le 28 septembre 1830.

(*s.*) CH. DE NIEUPORT, *aide de camp du baron van der Linden d'Hooghvorst.*

Le Colonel commandant, (*s.*) HOTTON.

Cette lettre fut remise au général de Wautier le 29, à midi. Il y

N'ayant plus aucun moyen de résistance et le Conseil communal, le bourgmestre en tête, s'étant présenté pour me notifier qu'il avait reconnu et adhéré au Gouvernement provisoire, je déclarai que je ne remettrais la citadelle que sur un inventaire en due forme, que, jusque-là, je ne per-

---

répondit en demandant qu'on lui déterminât par écrit les prétentions du nouveau gouvernement. Sur une réponse évasive, il refusa encore de s'aboucher directement avec les émissaires de la révolution.

Voici les propositions des délégués (M. A.) :

GÉNÉRAL,

Les propositions que nous avons à vous faire sont les mêmes que celles qui ont été acceptées par les forces militaires à Ath et dont voici la teneur :

1° Reddition de la citadelle dont tout le matériel doit être mis à la disposition du Gouvernement provisoire sur inventaire à signer par les délégués;

2° Occupation de la citadelle et de tous les forts qui en dépendent, par la garde bourgeoise;

3° Conservation du grade militaire acquis aux sous-officiers, officiers, chef supérieur et généraux belges, par les services rendus jusqu'à ce jour au gouvernement déchu. Élévation à un grade supérieur pour ceux qui mériteront bien de la patrie et ne tourneront point les armes contre leurs frères; ils pourront se rendre immédiatement à Bruxelles pour y faire valoir leurs droits près du Gouvernement;

4° Pour les soldats et sous-officiers hollandais, libre retour dans leurs foyers, après avoir mis bas les armes.

Pour les officiers, reddition de leur épée, départ de la ville six heures après l'acceptation de la capitulation, transport en voiture jusqu'à Bruxelles sous escorte protectrice, payement des arriérés de solde et de la masse jusqu'à ce jour.

Tournay, le 29 septembre 1830.

(*s.*) CH. DE NIEUPORT,
aide de camp du baron d'Hooghvorst.

Le Colonel commandant,
(*s.*) HOTTON.

mettrais l'entrée du fort qu'à une commission nommée par la régence (1). C'est ce qui fut fait. Le capitaine Van der Bruck (2), Hollandais, que j'avais fait mon chef d'état-major, et le capitaine du génie furent chargés de dresser l'inventaire, conjointement avec les membres de la Régence. Je refusai tout transport d'artillerie et de munitions pour Bruxelles. Cette opération dura plusieurs jours. Après la signature de l'inventaire, je fis la remise en règle

---

(1) Dans une réunion à laquelle assistaient les membres de la Régence, le général baron de Wautier et les délégués du Gouvernement provisoire de Bruxelles, on arrêta une capitulation qui fut lue, le 1er octobre, aux troupes assemblées dans la citadelle; et, immédiatement après, la bannière de l'Indépendance de la Belgique flottait sur les murailles de cette importante place frontière. (CAPIAUMONT, *Souvenirs inédits*, p. 214.) D'après le *Catholique des Pays-Bas*, du 4 octobre 1830, c'est le 1er octobre, à 6 heures 16 du soir, que le drapeau brabançon fut planté sur la citadelle par le corps de pompiers.

DE WARGNY, dans son important ouvrage : *Les Esquisses de la Révolution*, Bruxelles, 1831, et plusieurs autres écrivains, avancent que, dans la nuit du 28 au 29 septembre, le colonel des hussards vint lui-même, de la citadelle, proposer une capitulation de la part du général de Wautier. Ceci est faux : ces historiens se sont inspirés des journaux du temps, notamment du *Courrier de l'Escaut*. Au contraire, terrifiée par les excès des émeutiers, la ville, craignant que le général ne fît répondre à coups de canon aux balles tirées contre les sentinelles, lui envoya une délégation et mit tout en œuvre pour amener la désertion des Belges; les habitants proposèrent même d'héberger les soldats dans l'espoir de les convaincre à quitter leur poste. (SOIL DE MORIAMÉ, *Les milices citoyennes de Tournai*. Tournai, 1906, pp. 104 et suiv.)

(2) Lisez VAN DER BRUGGHEN, W., capitaine depuis le 18 février 1819, *Jaarboekje voor het Koninklijke Leger der Nederlanden, 1830*. Il avait servi sous l'empire et fut pensionné comme capitaine en 1839. (A. G. P.-B.)

de la place et chargeai le capitaine Van der Bruck d'en porter un double, ainsi que ma démission, au ministre de la Guerre à La Haye (1). C'est peut-être encore un mauvais tour hollandais, mais ma démission ne fut pas remise au ministre.

De retour à Bruxelles, je me présentai au Gouvernement provisoire, qui était assemblé, pour lui offrir mes services et me mettre à sa disposition. Je fus reçu assez froidement

---

(1) Capitulation de la citadelle de Tournai, conclue entre le lieutenant colonel de Guaita et le capitaine du génie van Lelijveld, d'une part, et M. le colonel Hotton et le vicomte de Nieuport, aide de camp de M. le baron d'Hooghvorst, commandant en chef de la garde bourgeoise de Bruxelles.

ARTICLES 1 A 4. — (Conformes aux articles de la lettre du 29 septembre 1830 au général de Wautier, reproduite plus haut, sauf qu'au § 3 il est ajouté : « Ceux qui se refuseront à reconnaître l'existence du Gouvernement provisoire seront considérés et traités en prisonniers de guerre ». De plus, au § 4, on néglige de spécifier que les officiers garderont leur épée.

Articles additionnels :

ARTICLE PREMIER. — Les archives des différents services et des corps composant la garnison seront également respectées et transportées à La Haye, à quelle fin les délégués du Gouvernement provisoire donneront les facilités nécessaires.

ARTICLE DEUXIÈME. — Les malades et blessés qui se trouvent dans l'hôpital militaire continueront à être soignés par les officiers de santé qui y sont attachés jusqu'à leur parfaite guérison, et recevront des feuilles de route pour se rendre dans les provinces septentrionales, aux mêmes conditions arrêtées pour la marche de la garnison.

CONCLUSION. — D'abord, après la ratification de la présente capitulation, l'exécution en commencera.

Fait en triple à Tournay, le 1er octobre 1830. (M. A.)

et l'on me congédia sans plus. Je sus plus tard que l'on me reprochait de n'avoir pas rendu plus tôt la citadelle de Tournai et de ne pas être venu immédiatement au secours de Bruxelles avec l'artillerie de la place. Aussi, ce ne fut qu'après vingt jours d'attente que je reçus l'ordre de me rendre à Gand et d'y prendre le commandement de la province de la Flandre orientale, comme général-major (1).

Je ferai observer ici que je suis le seul officier de l'ancienne armée qui soit entré au service de la Belqique sans gagner de grade; tous les généraux et les officiers ont reçu un ou plusieurs grades d'emblée. Mais je dois dire aussi que je n'ai rien demandé et que je fus le dernier à reconnaître le Gouvernement provisoire (2).

---

(1) *Le Journal des Flandres*, du 24 octobre 1830, annonce de Bruxelles, le 22, la nomination de « M. Vautier (*sic*), général de brigade, comme chargé de l'organisation de la milice de la Flandre orientale ».

(2) Voici comment CAPIAUMONT, *op. cit.*, p. 386, expose la situation de l'armée nouvelle :

« Le Gouvernement provisoire, faisant d'abord la part des anciens services, accorda un grade d'avancement à bon nombre d'officiers de la vieille armée des Pays-Bas, mais pas à tous. Il fut surtout très généreux pour ceux qui avaient porté les armes contre leur pays en 1815, ce qui certes n'était ni logique ni prudent, et l'on commit en même temps la maladresse de blesser au vif bon nombre d'officiers dans leur amour-propre.

» Une commission d'enquête occulte les abreuva d'avanies, en recherchant, en commentant de la manière la plus haineuse leurs faits et gestes, avant et pendant les journées de septembre 1830. L'attachement au drapeau, à l'honneur, au serment ne fut plus compté pour rien par les puissants du jour.

» Cependant, pour créer une armée, il fallait de toute nécessité des

Je n'étais pas au bout de mes tribulations militaires. Ma mauvaise étoile voulut que je me trouvasse à Gand sous

---

hommes rompus à la tactique élémentaire, aux manœuvres, habitués aux mœurs rudes du soldat et aux vieilles traditions d'ordre, d'honneur et de discipline.

» La bonne volonté et le zèle de nos jeunes et énergiques patriotes et des braves combattants de septembre, leur dévouement digne des plus grands éloges et qui a honoré le nom de soldat belge dans les premiers jours de la lutte, ne suffisaient plus à cette rude tâche. De plus, malheureusement, plusieurs oublièrent bien vite le beau rôle qu'ils avaient joué pour s'improviser en notabilités militaires. Après la curée, ils s'étaient d'abord distribué les emplois. Ils devinrent d'emblée qui lieutenant, qui capitaine, qui major, qui colonel, qui chef d'état-major, qui intendant-général et général de brigade; on arrivait à tout en quelques mois de temps. Leur avidité ne leur faisait entrevoir que les avantages de la position, mais nullement les difficultés qui y étaient inhérentes. Pour plusieurs d'entre eux, les épaulettes s'obtenaient par le seul fait de leur présence aux combats du Parc, pendant les journées de septembre, et la grosseur en semblait calculée d'après le nombre de cartouches qu'ils disaient y avoir brûlées. Bref, on vit le lieutenant ou le capitaine de l'ancienne armée, lequel comptait de douze à seize ans de grade et de bons et honorables services, avoir pour chef, au lendemain de la Révolution, l'honnête artisan qui, la veille, l'avait habillé ou chaussé. Fort peu bienveillants pour leurs nouveaux camarades des troupes de ligne, enflés par des succès de barricades, nos militaires de fraîche date crurent qu'il leur suffisait de présenter la blouse citoyenne à nos ennemis pour les mettre en fuite.

» On raisonnait, avec une admirable désinvolture, guerre, bataille et assauts; on méprisait fort la science militaire. A quoi bon, disait-on, la tactique, la stratégie? Les volontaires sont bons à tout, ils sont guerriers par excellence.

» La tribune législative retentissait même d'éloges outrés que leur prodiguaient quelques orateurs imprudents, qui, faisant maladroitement l'apologie de leur indiscipline et de leur mutinerie, rabaissaient les services moins bruyants, mais plus solides, que

les ordres du lieutenant général Duvivier (1), qui s'était empressé de rendre Mons et d'accourir à Bruxelles où

---

pouvaient rendre la véritable troupe de ligne. De là cette défiance, et je dirai cette hostilité qui existait depuis la Révolution entre ces divers corps : déchirements au sommet, au milieu, en bas; misères, récriminations, accusations de trahison, impuissance pour le bien, désordre permanent et inénarrable. On vivait d'illusions et de souvenirs des succès de la Révolution; l'esprit d'individualisme le plus étroit avait envahi presque tous les rangs de l'armée; chacun pensait à soi, à part quelques hommes d'élite, très peu, qui s'occupaient de ce qui pouvait être utile à la Patrie. »

(1) DUVIVIER J.-L. (baron), naquit à Mons, le 13 mars 1777. Entra dans l'armée française au 5e hussards, le 15 septembre 1793. Il servit sous Pichegru en Hollande et assista aux batailles de Bois-le-Duc, de Nimègue et de Benthem, où il fut blessé. Passé au 3e dragons, le 25 décembre 1795, il partit pour l'armée d'Italie et combattit à Caldiero, Montenotte, Rivoli et à Castiglione. Sous-lieutenant le 15 avril 1800, il entra dans la garde consulaire à cheval le 26 octobre suivant, puis assista à la bataille de Marengo. Nommé lieutenant en second, le 13 décembre 1801, lieutenant en premier le 23 septembre 1804, il ne tarda pas à obtenir la Légion d'honneur. Il assiste, le 2 décembre 1805, à la bataille d'Austerlitz, avec les grenadiers à cheval de la garde impériale et prend un drapeau à l'ennemi. L'année suivante, il combat à Schleist, Saalfeld et Iéna. Nommé capitaine adjudant-major le 6 avril 1807, il assiste aux affaires de Bergfried et de Wattersdorf, où il est blessé. Le 23 mai 1809, il est à Essling, où il fut encore blessé et obtient l'étoile d'officier de la Légion d'honneur. Nommé major au 4e chasseurs à cheval, le 20 février 1811, il se distingue à Somo-Siera. En 1812, il fut à Smolensk, Valoutina, Borodino, Malo-Yaroslawetz à Krasnoé, ainsi qu'à la Bérésina. En 1813, il assiste aux batailles de Lutzen et de Bautzen, il est cité à l'ordre du jour de l'armée et nommé, le 19 mai, sur le champ de bataille, colonel commandant du 2e cuirassiers. Au combat de Catzbach, criblé de blessures, il reçut le titre de baron. Duvivier prend part à la campagne de 1814, à la tête du 16e chasseurs, et eut quatre chevaux tués sous lui. Passé au service des Pays-Bas, comme colonel de

il fut aussitôt nommé lieutenant général et commandant des troupes et des provinces des deux Flandres. Je ne fus

---

cavalerie, le 13 décembre 1814, il combattit à Waterloo, à la tête des hussards. Général-major le 24 novembe 1816, il prit le commandement de la province de Hainaut. Duvivier fut, incontestablement, un brave parmi les braves, quantité d'auteurs ont chanté ses louanges. Il n'en est pas moins vrai que sa conduite politique en 1830 et 1831 ne fut pas exempte de critiques.

Le lieutenant général CAPIAUMONT, qui ne peut être soupçonné d'avoir jamais altéré la vérité, écrit dans ses *Souvenirs*, p. 70 : « Alexandre Gendebien, mon compatriote, m'a déclaré, au mois d'août 1857, que le projet des conspirateurs (mi-septembre 1830) était de s'emparer de Mons et d'arborer le drapeau tricolore français sur la tour de cette ville; or, cela n'était pas précisément très beau, ni patriotique, il faut en convenir. Le colonel Vincent Duvivier, commandant de place de Mons devait, m'a dit Gendebien, se laisser arrêter, et même garroter, par les conjurés, afin que sa responsabilité fût à couvert aux yeux du pouvoir. Son frère, Louis Duvivier, général de cavalerie, commandant provincial, beau-frère de Gendebien, était aussi du complot. »

Ce complot avorta par suite de l'arrivée à Mons de l'énergique général Howen.

« Le colonel Vincent Duvivier fut nommé général de brigade, le 5 octobre 1830, par le Gouvernement provisoire. Le général, son frère, fut nommé général de division, le 5 octobre 1830, et commandant du troisième grand commandement militaire, à Gand, le 13 octobre suivant ».

Plus loin, Capiaumont ajoute : « La perspective d'un nouvel avenir pour la Belgique avait déjà miné le sentiment du devoir chez le général commandant provincial L. Duvivier et chez le commandant de place V. Duvivier, son frère; le premier était beau-frère de M. A. Gendebien, ce qui explique bien des choses. »

Mieux que cela encore : le jeune Chazal (le futur ministre de la Guerre) s'étant rendu à Mons pour remettre à V. Duvivier le brevet de général de brigade, V. Duvivier, qui croyait probablement le vent changé, n'eut pas de scrupules de livrer cet enfant au général

pas longtemps à m'apercevoir que le général Duvivier n'était pas franc. La ville de Gand était très orangiste et la Commission de sûreté, qui avait remplacé la Régence (1), sous l'apparence d'un ardent patriotisme, entretenait une grande effervescence parmi la population et le très grand nombre d'ouvriers qu'elle subventionnait [avait] pour [résultat de] les faire figurer dans des rassemblements, voire même les pillages et les massacres qu'ils organisaient (2). Le général en chef Duvivier laissait faire; j'eus beau, de

---

Howen, « qui le fit incarcérer dans la maison d'arrêts, et, sans l'intervention de deux officiers, déjà ouvertement gagnés à la Révolution, le jeune Chazal aurait péri le lendemain par la corde, comme espion ».

Les *Mémoires* du lieutenant général baron Chazal, publiés par C. Buffin, sont édifiants à ce sujet : tout en acceptant les propositions de Gendebien, Duvivier tenait le roi Guillaume au courant de ces pourparlers.

(1) CAPIAUMONT écrit à ce sujet (*Mémoires inédits,* p. 409) : « On accusait hautement alors, mais à tort, je pense, les autorités civiles, à Gand, de favoriser tous les désordres, qui se renouvelaient presque chaque jour, par des émeutes et des pillages que commettaient une multitude d'ouvriers soi-disant sans ouvrage, et qui cependant étaient entretenus par la Commission de sûreté fort dévouée au pays. Celle-ci remplaçait l'administration communale de cette ville. »

Cette Commission de sûreté était composée de 11 membres dont le baron Coppens, commandant de la garde civique, et Van de Poele, commandant des pompiers, les avocats de Souter et Spilthoorn. Elle entra en fonctions le 5 février 1831 et eut la direction des affaires jusqu'au 20 août de la même année. Les ouvriers sans travail étaient employés à la démolition du château des Espagnols.

(2) La ville de Gand était peu enthousiaste des idées nouvelles. Il est bon de remarquer que le général de Wautier ne s'entendit pas fort bien avec l'autorité civile et semble s'être laissé entraîner un peu par le ressentiment.

mon côté, proposer des moyens de répression, ils ne furent pas admis. J'en écrivis au ministre de la Guerre, je n'obtins pas de réponse. J'avais signalé au général Duvivier que j'étais informé qu'il se faisait des enrôlements tenus très secrets ; je prévins également la gendarmerie sans obtenir de résultats (1).

---

(1) Voici cette lettre, extraite du cahier de correspondance du général de Wautier. (M. A. D. de C.) :

Au Général de division Duvivier, Gand, 6 janvier 1831.

« J'ai l'honneur de vous informer que de nombreux enrôlements se font en cette ville, pour des corps qui n'appartiennent pas aux garnisons de la province ; je désirerais savoir, Monsieur le Général, s'il faut les tolérer ou les défendre parce qu'ils occasionnent des désertions dans les corps. »

Ce document est curieux, il montre dans quel état d'anarchie se trouvait l'armée après la révolution. — Nous en trouvons l'explication dans l'ouvrage de Gendebien, intitulé : *Catastrophe du mois d'août 1831.* Bruxelles 1869, p. 8 : « La première difficulté qu'eut à vaincre le Gouvernement provisoire, et elle n'était pas la moindre, écrit ce leader révolutionnaire, c'était de faire rentrer l'ancienne armée dans ses casernes et de la soumettre à une discipline, même la moins sévère. Nous avions depuis quelque temps, et surtout depuis deux mois, fait une propagande très active provoquant à la désertion, à l'indiscipline, au mépris des chefs, à la haine de l'arbitraire qui les retenait sous les armes, les privait de la liberté, des jouissances de la vie de famille et de la vue du clocher de leur village. Il y avait là au moins une question de temps à résoudre et un retard inévitable pour l'organisation de l'armée régulière ».

Nous extrayons du cahier précité la lettre envoyée au commandant de la maréchaussée de Gand, le 7 janvier 1831 :

« Je suis informé par Monsieur le Chef de la police que des enrôlements se font dans cette ville et particulièrement au cabaret de l'Allemand. Je me suis adressé à M. le Général commandant des deux Flandres pour le prier de me faire connaître s'il avait connaissance de ces enrôlements ; il m'a fait l'honneur de me répondre, sous la date de ce jour, L. B. n° 34, qu'il n'avait accordé aucune autori-

*

Enfin arriva, le 2 février 1831, l'affaire de Grégoire (1) ; je ne soupçonnais pas le moins du monde l'existence d'une

---

sation spéciale pour enrôler en cette ville, et que je pouvais agir comme je le trouvais convenable pour arrêter les enrôlements qui pourraient se faire d'une manière illégale.

» En conséquence, Monsieur le Commandant, je vous invite à vous assurer des personnes qui ne seraient pas en règle à cet égard. »

Ces enrôlements étaient faits pour le compte du lieutenant-colonel Grégoire, établi avec son bataillon de chasseurs à Bruges, et qui cherchait par tous les moyens à augmenter ses effectifs afin d'obtenir plus rapidement le grade de colonel. Lettre du major Aulard, commandant le 2e bataillon de la légion Belge-Parisienne de Pontécoulant, au lieutenant-colonel Huybrecht, auteur de l'*Histoire politique et militaire de la Belgique*. (*Op. cit.*)

La copie de ce document, conservé par la petite-fille du major Aulard, se trouve an Musée royal de l'Armée.

(1) Ernest Grégroire, né à Charleville en 1800, fit ses études de médecine à Paris, mais son esprit turbulent lui suscita des ennuis avec la police ; il se rendit aux État-Unis, où il séjourna pendant quelque temps et s'y lia avec les esprits avancés. Revenu en France, Grégoire se ligua avec les chefs du parti républicain et, notamment, avec La Fayette. A la suite d'une bagarre aux élections de 1823, à Charleville, le sous-préfet ordonna son arrestation, mais le brouillon parvint à gagner notre frontière et alla terminer ses études à l'Université de Liége, où il se fit encore remarquer tant par son intelligence que par son incorrigible indiscipline.

Ayant obtenu son diplôme de docteur en médecine, il se maria et alla s'établir à Spa. Nonobstant la prospérité de son cabinet, il parvint à s'aliéner tous les esprits bien pensants. Grégoire vint alors à Bruxelles, s'y lia avec le jeune Chazal, le futur baron et ministre de la Guerre ; à deux ils exploitèrent un magasin de confections.

Les deux amis ne tardèrent pas à se brouiller. Grégoire partit pour Paris, en pleine révolution, mais arrivé trop tard, il ne tarda pas à rentrer à Bruxelles, prit une part très active aux événements de septembre 1830 dans notre capitale, obtint le commandement d'un corps franc et la confiance du comte Félix de Mérode.

Grégoire proposa, paraît-il, à De Potter de brûler la cervelle

grande conspiration orangiste, je ne me doutais absolument de rien. Aussi fus-je extrêmement surpris de voir

---

à don Juan Van Halen, le compétiteur du *Martyr national,* moyennant la somme de 30,000 francs. Cette offre n'ayant pas été acceptée, notre aventurier obtint une mission dans la West-Flandre, puis, à la tête d'une bande de volontaires, il parcourut une partie de la Flandre Zélandaise, levant partout des impôts. Son équipée se termina à Oostbourg où le corps franc fut mitraillé. En récompense des services rendus, Grégoire reçut le grade de lieutenant-colonel et fut chargé de recruter, à Bruges, le 2e bataillon de tirailleurs. Appréciant peu cette promotion, toujours ambitieux, il se laissa gagner par les agents du prince d'Orange et marcha sur Gand pour y faire proclamer roi des Belges, l'héritier de Guillaume 1er.

Ayant échoué, il fut traîné devant les Assises, puis acquitté, et se rendit en Hollande où il semble avoir occupé certains emplois, mais se fit renvoyer avec une rente de 4,200 francs.

Revenu en France, il devint agent de Lamartine, participa aux journées de février 1848, se mit ensuite à la tête des démagogues, qui rêvèrent d'établir la république en Belgique et se firent canonner à Risquons-Tout; Grégoire prit à cette occasion le titre de lieutenant général.

Grégoire eut encore des démêlés avec la justice de son pays pour avoir tenté de poignarder un commissaire de police; il fut également accusé d'avoir empoisonné sa femme et d'avoir essayé, le 13 juin 1848, d'ériger le parti de la Montagne en Constituante. Dès lors nous perdons sa trace.

Voir sa biographie que nous avons reconstituée dans le *Quatrième Carnet de la Fourragère,* juillet 1926, à l'aide de la *Biographie des Hommes de la Révolution,* humble allocution à nos hommes d'État par un homme qui a pris la Révolution au sérieux, par V. Loy (V. Joly, ex-membre du club la Réunion centrale), 2e édition. Bruxelles 1832, 3e livraison, pp. 73 et suiv.; *Souvenirs personnels de De Potter.* Bruxelles 1840; C. Rodenbach, *op. cit.*, pp. 185 et suiv.; les divers ouvrages et mémoires sur la Révolution; les journaux du temps, les archives du M. A. et archives générales du Royaume, papiers du Gouvernement provisoire.

entrer chez moi, à 9 heures du matin, le général Duvivier qui me dit de me préparer à partir de suite en poste pour Bruges, que le lieutenant-colonel Grégoire, à la tête de son bataillon, était sorti, sans ordre, de cette ville par la porte Sainte-Croix, se dirigeant sur Eecloo, que je le rencontrerais et que je lui donnerais l'ordre de retourner immédiatement à Bruges, où il recevrait de nouvelles instructions. Je montai aussitôt en calèche de poste avec mon aide de camp (1), muni de l'ordre écrit. Je rencon-

---

(1) MOURIAU, A.-L., né à Gand le 8 janvier 1805. Volontaire à la 5e afdeeling des Pays-Bas, le 11 octobre 1824, caporal le 1er janvier 1825 et sergent le 1er avril suivant, sergent-major le 6 février 1826, fut congédié le 14 octobre 1828. Nommé second adjudant-major de la garde communale de Bruxelles, le 30 juin 1829, il devint capitaine adjudant-major de la garde urbaine de cette ville dès le 8 septembre 1830 et contribua à l'organisation des chasseurs bourgeois (dits de Chasteler). Promu capitaine au 9e régiment d'infanterie belge (régiment dit de Gand), le 10 octobre de la même année, il fut attaché à la même date comme chef du bureau de l'infanterie au ministère de la Guerre. Aide de camp du général de Wautier, le 16 décembre 1830, il fut détaché comme adjudant-major au 3e chasseurs à pied, le 27 juillet 1831, passa avec ce grade au même corps et fut détaché comme aide de camp auprès du général Van den Broeck, commandant la 1re brigade de la 3e division d'infanterie. Durant la campagne de 1831, il remplit les fonctions de chef d'état-major de ce chef à qui il fut définitivement attaché le 7 septembre, lors de l'incorporation des bataillons de Tirailleurs de l'Escaut et de la Meuse au 3e chasseurs. Déchargé de ses fonctions le 11 juillet 1837, Mouriau devint, peu après, aide de camp du général Nypels, jusqu'au 19 juin 1842, date à laquelle il fut mis en non-activité comme capitaine en premier. Il démissionna le 11 juillet 1842 et mourut à Ixelles en 1865. Mouriau était le cousin du général de Wautier, il devint son beau-frère en 1843, le général ayant épousé Marie-Henriette Mouriau. (M. A.)

trai Grégoire à la tête de son bataillon, près de Maria-kerke; je l'arrêtai avec son bataillon et je descendis seul de voiture. Grégoire vint près de la portière, où je restai, et je lui fis part de l'ordre que j'avais et je l'engageai à y obtempérer immédiatement. Mais quelle ne fut pas ma surprise d'entendre Grégoire me dire qu'il n'avait plus d'ordre à recevoir du général Duvivier, ni de moi, qu'il n'en recevait que du prince d'Orange, qu'il allait à Gand le proclamer lieutenant du roi, que le prince était en vue d'Ostende (1), que lui-même était attendu à Gand par toute la population et par la plus grande partie des troupes. Je fis observer à Grégoire et aux officiers qui l'entouraient qu'ils se trompaient, que la troupe le combattrait et que la population en masse s'opposerait à sa tentative. Il me répondit qu'il était assuré de la réussite.

Que faire? Remonter en voiture et partir? Il ne m'aurait pas laisser aller; après toutes mes observations, il ne pouvait pas douter que je n'étais pas de la conspiration, il ne fallait pas avoir l'ombre de connaissances militaires pour me laisser partir. Aussi je ne m'y risquai pas et je décidai de rester avec lui pour ralentir sa marche. Ayant demandé à mon aide de camp s'il avait bien compris ce que Grégoire m'avait dit, je lui ordonnai de se rendre en

(1) On sait que le prince d'Orange, qui avait essayé de réconcilier les Belges avec le roi Guillaume, avait vu ses actes désavoués et avait été envoyé aux arrêts pendant quatre jours, le 26 octobre 1830, dans le misérable hameau de Willemsdorp. Le 31, il fut à la Haye, et, le 2 novembre, il était parti pour Londres où, deux jours plus tard, eut lieu la première réunion de la Conférence chargée de régler les affaires belges. C'est de cette capitale qu'il établit des rapports avec Grégoire, ambitieux déçu, aussi avide de vengeance que d'honneurs.

toute hâte près du général Duvivier pour lui faire connaître les intentions du lieutenant-colonel Grégoire qui eut l'imprudence de le laisser partir. Tout en cherchant encore, par mes observations, à dissuader Grégoire de donner suite à son projet, je m'arrêtai, afin de gagner du temps, pour que mon aide de camp pût prévenir le général Duvivier, pour qu'il prît de suite des dispositions pour combattre Grégoire. Elles étaient bien simples : envoyer au pas de course le poste de la grand'garde, qui était à proximité, pour fermer la porte de Bruges, après avoir tourné le pont du canal, et poster cette petite troupe en attendant de défendre et le pont et la porte.

Tout en marchant avec Grégoire, je réfléchissais sur ma position que je considérais comme très critique, car si la porte était fermée et défendue, la garnison devait être bientôt sous les armes, la mission du traître était complètement manquée, il devait, à juste titre, me considérer comme la cause de son échec et, par conséquent, me massacrer ou, tout au moins, m'entraîner avec lui en Hollande, où rien ne l'empêchait de se rendre avec son bataillon.

D'un autre côté, les soldats préposés à la défense de la porte, voyant leur général avec Grégoire, devaient le croire complice et ne manqueraient naturellement pas de diriger leur feu sur lui. J'espérais néanmoins profiter du premier moment de confusion pour me jeter dans une maison ou dans des jardins.

Enfin le moment critique arriva. A ma grande stupéfaction, la porte de la ville n'était pas fermée, le pont n'était pas tourné, il n'y avait pas un soldat à voir. En avant du pont, un groupe de Gantois attendait

Grégoire (1). A sa vue, ils se précipitèrent vers lui, l'entourèrent, l'embrassèrent et l'acclamèrent.

Voyant qu'aucune disposition militaire n'avait été prise, je dis au capitaine d'Origny (2) : « Allons prévenir le général Duvivier afin d'éviter une collision sanglante ». Je le pris par le bras et nous partîmes. Je l'avais pris sous le bras pour éviter que les révoltés ne tirassent sur moi. Nous entrâmes en ville, suivis par le capitaine

---

(1) Plusieurs auteurs, notamment THONISSEN, *Notice sur le baron de Lamberts-Cortenbach,* disent que Grégoire fut très surpris de ne pas voir accourir les milliers de conspirateurs dont on lui avait promis le concours énergique. — A la tête du groupe que signale le Général de Wautier, se trouvait Van den Berghe, l'ancien commandant du ci-devant corps franc de la garde civique, corps que le gouvernement fit licencier à cause de ses tendances orangistes. (Archives générales du Royaume, *papiers du Gouvernement provisoire.*)

L'Émancipation signala que, dans la nuit du 1er au 2 février, un drapeau orange avait été arboré près de la Pêcherie, mais qu'il avait été arraché par le peuple.

(2) HUTTEAU D'ORIGNY, L. (comte), né à Paris, comptait dans sa famille trois maires de cette ville. Il fit ses études à St Cyr et servit successivement, comme sous-lieutenant, au 1er chasseurs à cheval et aux lanciers de la garde. — Venu en Belgique avec le bataillon des *Amis du Peuple,* il s'en sépara bientôt pour s'engager comme simple volontaire dans une compagnie marchant à la conquête de la Zélande. C'est en ces circonstances que Grégoire le distingua et le nomma capitaine dans son bataillon. Impliqué dans l'affaire du 2 février 1831, il languit quatre mois en prison. Acquitté le 13 juin, d'Origny sollicita et obtint la démission de son grade le 20 août 1831. — Compte rendu de la séance de la Cour d'assise du Brabant du 8 juin 1831, plaidoyer de Me Rollin, et DESTANBERG, *Gent sedert 1831.* Gand 1903, pp. 14, 22, 23, 29, 31.

De Bast (1), qui jetait des pièces de 25 cents à pleines mains en criant : « Vive le prince d'Orange ! »

Pour arriver plus vite à la Place d'Armes, où était le quartier-général, je suivis la rue de Bruges, mais De Bast avec sa compagnie prit la rue qui conduit au Marché au Grain et, de là, se rendit à l'hôtel du gouvernement. Arrivé au quartier-général, je trouvai le général Duvivier bien tranquillement installé près du feu. Je lui demandai s'il avait vu mon aide de camp. Sur sa réponse affirmative, je lui demandai où étaient les troupes et pourquoi la porte de Bruges n'avait pas été fermée et défendue Il me dit que, depuis une demi-heure, mon aide de camp était allé porter l'ordre au commandant de la place (2) de faire

---

(1) BAST, B. (et non De Bast comme on l'a généralement écrit), dit « Bertje Bast » exercait, avant le révolution de 1830, la profession de maître d'armes à Gand. Il avait témoigné d'un chaud patriotisme durant le soulèvement contre la Hollande et avait notamment accompagné l'expédition gantoise à Anvers après le bombardement; il était alors capitaine. Bast entra avec sa troupe dans le bataillon de Grégoire lors de la formation de ce corps et y commanda la 4e compagnie. Il agit avec énergie durant l'échauffourée du 2 février 1831, fut blessé et passa en Cour d'assise avec ses complices. Acquitté, puis condamné à cinq années d'emprisonnement et à l'exposition et finalement acquitté encore à Mons, il passa en Hollande, où il devint un agent actif du prince d'Orange. Plus tard, il revint à Bruxelles, où il se fit bâtir un hôtel à l'angle de la place de la Monnaie et de la rue Neuve (actuellement les « Neuf Provinces »). En 1841 il fut encore impliqué dans le complot dit des « Paniers percés », mais il put prouver son innocence; dès lors il ne s'occupa plus que de « gouverner sa fortune ». Voir le *Moniteur* du temps et EENENS, *Les Conspirations militaires*, t. I, pp. 149 et suiv.

(2) VAN DEN SANDEN, F.-C., né à Bruxelles le 17 mars 1780, débuta dans la carrière militaire comme cadet aux chasseurs Le Loup, au service de l'Autriche, le 1er février 1793 et fut nommé sous-lieutenant

prendre les armes à la garnison. Puis il reprit son attitude tranquille. Après beaucoup d'instance, je parvins à l'engager à aller au-devant des troupes qui ne venaient pas. Arrivés à la caserne Saint-Pierre, nous y trouvâmes le bataillon de chasseurs de Bruxelles (1) sous les armes

---

le 20 mai 1795. Il participa aux campagnes de 1793, à l'armée des Flandres; de 1794 à 1797, à l'armée des Grisons; de 1798 et 1799, dans le Tyrol italien et à celle de 1800 dans le canton des Grisons.

Il fut blessé d'un coup de feu entre Douai et Lille en 1794, au siège de Mannheim en 1795 et près de Fribourg en 1796. Ayant eu la poitrine traversée d'une balle près du Simplon, il fut abandonné comme mort sur le champ de bataille et capturé par l'ennemi. Passé au service de la France, avec son grade, au 112e de ligne, le 11 septembre 1803, il fut promu lieutenant en octobre 1806, capitaine le 9 juin 1809, chef de cohorte le 25 mai 1813, et obtint sa démission honorable le 22 octobre 1814. Il avait participé aux campagnes de 1806 à Granville et de 1810 en Italie; il eut la cuisse fracassée par un coup de feu à la bataille de Raab. Admis dans l'armée des Pays-Bas comme lieutenant-colonel au 7e bataillon d'infanterie le 18 février 1815, il assista à la bataille de Waterloo, y fut blessé d'une balle à la cuisse et obtint sa pension de retraite le 1er juin 1819. Le 30 novembre 1830, Van den Sanden reprit du service en Belgique, comme colonel commandant de place à Gand, fut nommé président du Conseil de guerre de la 1re division le 19 avril 1833 et fut mis en non-activité le 17 mai suivant; il fut pensionné le 6 décembre 1839.

Il mourut le 10 décembre 1844. Il était chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de 3e classe de l'Ordre de Guillaume. (A. B. de 1870, p. 396; M. A. et BEERNAERT, *op. cit.*, pp. 100 et 226.)

(1) Ce bataillon devint le 1er chasseurs à pied et ensuite régiment des carabiniers. Ce corps fut formé en 1830 par le colonel Elskens dit Borremans. D'abord tout dévoué à la révolution qui l'avait rapidement élevé à ce grade, Elskens ne tarda pas à se laisser entraîner dans les conspirations du mois de mars 1831 qui lui coûtèrent sa position. (M. A., journaux de l'époque. *Pétition à Messieurs les Membres de la Chambre des Représentants.* Bruxelles, 27 février 1834, par Elkens dit Borremans, etc.)

mais il n'avait pas encore reçu l'ordre de marcher. Le général Duvivier voulut lui faire un discours, mais je lui fis observer que Grégoire était en ville, qu'il n'y avait pas de temps à perdre, qu'il fallait marcher de suite. Alors, bien qu'avec lenteur, il donna l'ordre de marcher. Mais parvenu à la plaine Saint-Pierre, le bataillon s'arrêta en disant qu'il n'avait pas de cartouches. Il fallut en chercher à la citadelle ; comme elles n'arrivaient pas, je proposai au général d'y aller moi-même afin d'activer la distribution. Il s'y opposa d'abord, mais impatienté, je passai outre.

Je rencontrai la corvée portant les munitions en route ; rassuré de ce côté, je continuai jusqu'à la citadelle. Les deux bataillons du 7e régiment d'infanterie, commandés par le colonel L'Olivier (1), y étaient sous les armes, mais n'avaient pas d'ordre de marche. Je fis sortir le 1er bataillon.

---

(1) L'Olivier, J.-N.-M., né à Bruxelles, le 1er juin 1792, entra au service de la France, au 112e de ligne commandé par son père, le 1er mars 1804. Il fut à Ulm, Austerlitz et Iéna. Nommé sous-lieutenant le 30 mai 1807, il fit la campagne de 1809 en Italie et en Allemagne, assista aux batailles de Raab et de Wagram, où il fut grièvement blessé au crâne. Il obtint la Légion d'honneur le 7 juillet 1809 et fut promu lieutenant trois jours plus tard. Capitaine le 17 avril 1811, il fut attaché en 1812 au corps du prince de la Moscowa et suivit la Grande Armée en Russie. Adjoint à l'état-major du 11e corps, le 14 octobre 1813, il combattit à Lutzen, Bautzen, Katzbach et à Leipzig. L'Olivier prit part à la campagne de 1814 en France, fut nommé chef de bataillon le 21 mars de cette année et, le 26 du même mois, fut atteint de cinq coups de lance en combattant à Saint-Dizier, et fait prisonnier. Sa brillante conduite en ces circonstances lui valut la rosette d'officier de la Légion d'honneur. Il obtint sa démission le 9 décembre 1814 et entra au service des Pays-Bas le 27 février 1815, comme capitaine au 39e bataillon de milice. Major le 20 décembre 1826, il démissionna le 12 novembre

Place Saint-Pierre, le colonel fit arrêter sa troupe sous prétexte que les gibernes étaient vides (1). On alla aussitôt chercher des cartouches, en attendant, le colonel se promena avec moi devant son unité. Soudain, sans balancer, il me dit : « Général, mettez-vous à la tête du mouvement de Grégoire, je vous soutiendrai avec mon régiment ». Je me trouvais dans la même situation que près de Mariakerke. Que répondre, seul, à un colonel à la tête de son régiment ! Pour gagner du temps, je répondis : « C'est le général Duvivier qui commande, allez lui faire cette proposition. » Mon but était de l'éloigner de ses soldats de façon à le renvoyer au général qui, appuyé par le bataillon de chasseurs de Bruxelles, bien dévoué à la révolution, aurait pu le faire arrêter tout de suite. L'Olivier y alla effectivement et je descendis en ville à la tête du 1er bataillon du 7e de ligne. Quand nous atteignîmes la Place d'Armes, tout était

---

1830, pour entrer comme colonel au 7e de ligne. Promu général-major commandant la 2e brigade d'infanterie de la 2e division d'armée le 16 octobre 1831, chargé du commandement de la 3e division d'infanterie le 18 juin 1839; lieutenant général, le 21 juillet 1842, il devint vice-président de la Commission centrale instituée par arrêté royal du 19 octobre 1851, pour examiner les questions relatives à l'état militaire du pays. L'Olivier mourut à Liége, quartier-général de son commandement, le 3 octobre 1854. Il était commandeur des ordres de Léopold, de la Légion d'honneur et de la Branche Ernestine de Saxe. (DE LAROIÈRE, *Panthéon militaire,* pp. 168-170; VIGNERON, *Belgique militaire,* t. I, pp. 361-376; BEERNAERT, *op. cit.*, pp. 71-226, *A. B.*, 1872, p. 409, etc.)

(1) A cette époque, les soldats devaient, en permanence, être en possession de leurs cartouches. C'était d'autant plus logique que l'état de guerre existait alors avec la Hollande et que la garnison de Gand devait sans cesse être sur le qui-vive.

fini, les sapeurs pompiers avaient mitraillé le bataillon de Grégoire devant l'hôtel du Gouvernement, Grégoire et les siens étaient dispersés et en fuite.

Je trouvai le général Duvivier se promenant, coude à coude, avec le colonel L'Olivier, sur la Place d'Armes. J'en conclus que le colonel n'avait rien dit au général; L'Olivier s'éloigna et je continuai la promenade avec Duvivier, qui resta silencieux. Cette réserve m'ouvrit les yeux, mais voulant avoir une certitude, je le questionnai; il éluda d'abord mes questions, mais il finit par m'avouer que L'Olivier lui avait fait les mêmes propositions qu'à moi Je lui dis : « Et vous ne l'avez pas fait arrêter, vous qui aviez la force disponible ». Je l'engageai à faire un rapport au ministre de la Guerre sur sa conduite. Voyant la répugnance que cette idée lui inspirait, je le menaçai de le faire moi-même.

Le même soir arriva M. Vanderlinden (1), commissaire du Gouvernement provisoire, chargé de faire une enquête. J'insistai à nouveau auprès du général Duvivier pour lui faire faire rapport sur la conduite du colonel L'Olivier; il n'en fit rien (2). Je m'attendais évidemment à être interrogé par le Commissaire du Gouvernement, étant le prin-

---

(1) VANDERLINDEN, J., contribua à constituer une autorité à Bruxelles, dès le 26 septembre 1830, et à donner une impulsion décisive au mouvement révolutionnaire. Il fut le trésorier du Gouvernement provisoire; plus tard, il entra dans l'Administration du Trésor public. (VELDEKENS, *op. cit.*, t. II, pp. 315-316.)

(2) En effet, le rapport du général Duvivier au commissaire général de la Guerre, sur les événements du 2 février 1831 (reproduit notamment dans le supplément au n° 108 — 4 février 1831 — du journal *L'Union belge*) ne mentionne même pas le nom de L'Olivier.

cipal témoin de l'affaire. Mais pas du tout, le général Duvivier resta avec lui très tard dans la soirée, si bien que, après minuit, voyant que je n'étais pas appelé, je me rendis auprès de M. Vanderlinden et je lui témoignai ma surprise de ce qu'il ne m'avait pas entendu, que je savais que son premier rapport était déjà parti sans avoir pris ma déposition. Il fut très étonné lorsque je lui racontai, entre autres choses, la conduite du colonel L'Olivier et la tolérance du général Duvivier. Il me demanda de lui remettre, à ce sujet, un rapport écrit. Je rentrai de suite chez moi et, une heure après, je lui remis ma déclaration détaillée sur tout ce qui s'était passé dans la journée du 2 février, faisant tout particulièrement ressortir les propositions que m'avait faites le colonel L'Olivier, ainsi que celles au général Duvivier. Puis, je me mis au lit. J'étais à peine couché que le colonel Borremans, du bataillon de chasseurs de Bruxelles commandé par le major Baron (1), entra

(1) BARON, A., né à Ath, le 1er novembre 1782, s'engagea en France comme soldat au 112e de ligne, le 20 février 1804; il parcourut tous les grades inférieurs et fut enfin promu sous-lieutenant, le 1er juin 1812. Nommé lieutenant au 65e de ligne, le 14 août 1813, il démissionna le 4 avril 1816. Il avait pris part aux campagnes de 1804 à 1806 sur les côtes de l'océan et à Cherbourg, de 1809 en Italie et en Allemagne, de 1813 en Italie. Le 7 juin 1809, il fut blessé d'un coup de feu à la hanche droite à Alverdorf et, en 1813, il fut atteint d'un coup de feu à la cheville droite, à Garissay. Baron combattit encore en France en 1814 et en 1815.

Rentré dans sa patrie, il fut admis avec son grade au 14e bataillon de ligne (devenu 11e division d'infanterie), le 8 octobre 1816. Capitaine à la 18e afdeeling, le 16 août 1829, il démissionna le 3 octobre 1830 et fut nommé major au bataillon de chasseurs no 1 (ou de Borremans), le 23 suivant. Baron commanda le 1er bataillon du 1er régiment de chasseurs à pied, créé quelques jours plus tard, et

dans ma chambre et me remit 400 florins en or pour être distribués à ses chasseurs, disant que c'était l'argent du prince d'Orange. Cet incident, ajouté aux propositions du colonel L'Olivier et à l'absence de toute disposition défensive de la part du général Duvivier, m'indiqua que, moi seul, je n'étais pas de la conspiration, car il est évident qu'en me chargeant d'aller, seul, arrêter la marche de Grégoire, le général avait prévu mon arrestation, ainsi que celle de mon aide de camp. Si Grégoire avait agi ainsi, il serait arrivé au centre de la ville de Gand sans rencontrer le moindre obstacle. C'était un dimanche (1), les troupes étaient éparpillées en ville, ce qui me fait croire que c'était chose convenue.

Chose incroyable, malgré les rumeurs publiques qui accusaient les autorités militaires de Gand, le général

---

alla tenir garnison, avec sa troupe, à Gand. Durant la campagne des Dix jours, il soutint l'honneur de nos armes près de Tongres (5 et 7 août 1831), en résistant énergiquement à des sorties de Maestricht bien supérieures en force; il en fut récompensé par la croix de l'Ordre de Léopold. Passé au 10e de ligne, le 13 août 1832, et au 2e de ligne dans la suite, il fut retraité le 6 décembre 1839 et fut nommé lieutenant-colonel honoraire le 13 octobre 1845.

Baron mourut à Malines le 1er septembre 1858 ; il était également chevalier de la Légion d'honneur et médaillé de Sainte-Hélène. (*A. B.*, 1859, p. 297.)

Lorsqu'on compare la valeur de ce vieux soldat de carrière aux faibles mérites du colonel Borremans, on comprend l'amertume éprouvée par les officiers de l'armée régulière de se trouver sous les ordres des chefs issus de la Révolution dont la grosseur des épaulettes « semblait être calculée d'après le nombre de cartouches qu'ils disaient avoir brûlées au Parc ».

(1) De Wautier se trompe, le 2 février 1831 était un mercredi.

Duvivier fut maintenu dans son commandement; mais à cause de la persistance de ces bruits auxquels le Gouvernement ne put pas plus longtemps rester sourd, il reçut enfin une autre destination (1) et je le remplaçai par intérim. Peu de temps après, je fus nommé lieutenant général tout en conservant le commandement, c'était une satisfaction.

Plus tard, j'appris que la conspiration de Grégoire avait de grandes ramifications jusque dans le Gouvernement (2); il était donc naturel qu'on ne sévît pas contre le colonel L'Olivier; le général Duvivier fut comblé de faveurs (3) et, peu de temps après, le colonel L'Olivier fut nommé général-major (4).

Pendant mon commandement à Gand, avant l'arrivée du roi Léopold, le Gouvernement avait formé trois corps d'armée sous la dénomination d'armées de l'Escaut, de la Meuse et des Flandres (5); le commandement de cette dernière me fut confié. Elle se composait de 2 régiments

---

(1) Duvivier quitta effectivement son commandement le 21 avril 1831, date à laquelle de Wautier fut nommé général de division.

(2) FERDINAND BROGLIA qui, sous le pseudonyme de Fernand, publia, en 1840, le violent pamphlet : *Les traîtres démasqués*, prétend (pp. 12 et suiv.) que notre délégué au Congrès de Londres, S. van de Weyer, s'était rallié à la cause orangiste et que, peu après, le Régent lui-même se rangea de ce côté (pp. 29 et suiv.).

(3) Il fut du nombre des généraux qui furent chargés de se porter à la rencontre du Roi, lors de son entrée en Belgique. Le 20 août 1831, Duvivier reçut le commandement de la division de cavalerie.

(4) Le 16 octobre 1831.

(5) Le 16 juin 1831.

d'infanterie de ligne (1), de 2 bataillons de volontaires (2) et de 10,000 hommes de la garde civique mobilisée (3), de toute l'artillerie que je pouvais tirer des diverses places dès deux Flandres et d'une batterie de ligne (4). Excepté cette dernière, sans artilleurs, toutes ces batteries étaient sans chevaux !

Mon front vers la Hollande était fort étendu : plus de 20 lieues. C'est pourquoi mes postes étaient partout trop faibles devant un ennemi dix fois plus nombreux dans des positions retranchées et avec de l'artillerie en suffisance. Excepté le Capitalendam, où je n'avais pas d'artillerie et qui, dans la suite, fut attaqué avec force canons et deux chaloupes canonnières; je conservai néanmoins tous mes autres postes grâce aux mesures que j'avais prises,

---

(1) Les 6e et 8e régiments de ligne. (DE RYCKEL, *op. cit.*, p. 62.)

(2) DE RYCKEL, *op. cit.*, ne renseigne que le bataillon de tirailleurs liégeois (1er bataillon de tirailleurs). Peu de temps auparavant, le bataillon franc régularisé du major Aulard avait été éloigné des Flandres par les orangistes. Mais, par décrets des 8 et 12 avril 1831, il fut ordonné de constituer un bataillon de tirailleurs francs dans chacune des villes de Gand et de Bruges; les premières compagnies ne furent organisées qu'au mois de mai. (CUVELIER, *Historique des bataillons de tirailleurs francs*. Bruxelles, 1894, p. 84.)

(3) La garde civique ne fut que partiellement mobilisée par décret du 4 avril 1831.

(4) Le décret du 16 juin 1831 ne prévoyait que la 6e compagnie d'artillerie de campagne à pied qui avait été organisée, à Tournai, en vertu d'un arrêté du 10 décembre 1830. (DE RYCKEL, *op. cit.*, p. 62.) Les 4 canons des sapeurs pompiers de Gand participèrent également à la campagne des Dix Jours dans les Flandres. (TIMMERMANS, *Histoire de l'artillerie belge*. Bruxelles, 1886, p. 88.)

étant en état de porter des renforts sur les points sérieusement attaqués.

Lorsque, à la paix, les trois armées furent dissoutes, que la garde civique mobilisée fut congédiée, toutes les troupes furent réunies au camp de Diest, sous les ordres du Roi, et je reçus le commandement de la 2e division (1). Après la levée du camp, j'installai mon quartier-général à Lierre, et ma division fut cantonnée dans les environs. Plus tard, lorsque les commandements territoriaux furent établis et que l'armée fut mise sur le pied de paix, le département de la Guerre, sachant que la comptabilité des régiments était plus ou moins en désordre, jugea nécessaire de la faire uniformiser en se rapprochant, le plus possible, des anciens règlements. En conséquence, je fus nommé inspecteur général de l'infanterie de ligne et des légions de gardes civiques (2).

---

(1) Le général de Wautier quitta le commandement des deux Flandres à sa demande. Il fut remplacé à Gand par le général Niellon. La loi sur la mise de l'armée sur pied de paix fut votée le 30 décembre 1831. Le 16 août précédent déjà, il avait été décidé que les corps du 1er ban de la garde civique mis en activité seraient dirigés sur les communes auxquels ils appartenaient. (DE RYCKEL, *op. cit.*, t. I, pp. 96 et 116.) L'armée active fut formée en trois divisions d'infanterie à deux brigades et une division de cavalerie, le 19 août 1831. — (P.-J. BEMELMANS : *Recueil administratif*. Bruxelles, 1832, t. III, p. 9.) Le 20 août 1831, de Wautier fut chargé du commandement de la 1re division d'infanterie, composée du 2e chasseurs à pied et des 6e, 8e, 9e et 12e de ligne ; exactement deux mois plus tard, il fut mis à la tête de la 2e division d'armée. Les troupes se rendirent au camp de Diest à la fin septembre 1831.

(2) Le 5 avril 1832, un arrêté royal désigna de Wautier pour remplir les fonctions d'inspecteur général de l'infanterie pour les provinces de Namur, Hainaut et des Flandres. Il remit le commandement de la 2e division au général de division Duvivier.

Une première inspection me convainquit du désordre qui existait, tout particulièrement dans quelques régiments. Après une seconde, je signalai au ministre des abus et des malversations de certains corps et qu'il y avait lieu de faire rentrer au Trésor plusieurs milliers de florins. Je trouvai le ministre Evain (1) très peu disposé à prendre des mesures énergiques; il me fit comprendre qu'il fallait faire la part des circonstances et l'on ne retint

---

(1) ÉVAIN, L.-A.-F. (baron), né à Angers le 14 août 1775. Obtint la grande naturalisation en Belgique en mai 1832. Entré au service, le 16 décembre 1791, comme aspirant d'artillerie, il fut admis à l'école de Châlons le 1er septembre 1792 et en sortit avec le grade de sous-lieutenant le 1er juin 1793. Nommé lieutenant le 2 janvier 1794, capitaine en second le 10 avril 1795, capitaine commandant le 1er août 1800, chef de bataillon le 28 octobre 1803, colonel chef de division de l'artillerie au ministère de la Guerre le 16 février 1809 et général de brigade le 12 avril 1813. Il commanda l'École d'artillerie de Douai du 3 décembre 1815 au 28 avril 1817. Rappelé aux fonctions de directeur de la division d'artillerie au ministère de la Guerre, il devint lieutenant général le 4 janvier 1822, inspecteur général le 22 février suivant, fut mis en disponibilité le 20 mars de la même année et pensionné le 26 janvier 1824. Évain avait pris part aux campagnes de 1793 et 1794 à l'armée du Nord, de 1795 en Hollande, de 1796 en Normandie, de 1800 et 1801 à l'armée du Rhin et de 1803 en Hanovre.

Réadmis dans les cadres de l'armée après la révolution de juillet 1830, il fut envoyé en mission en Belgique le 24 août 1831. Le gouvernement belge ayant demandé à la France des officiers capables pour organiser son armée, le Roi lui conféra le grade de lieutenant général inspecteur général de l'artillerie.

Le portefeuille de la Guerre lui fut confié du 21 mai 1832 au 19 août 1836, date à laquelle il obtint sa démission et fut nommé ministre d'État. Le baron Évain fut retraité le 18 mai 1849. Il mourut le 25 mai 1852. Il était grand-officier des ordres de Léopold et de la Légion d'honneur. (*A. B.* de 1872, p. 380.)

que quelques centaines de florins à des maîtres tailleurs. Un colonel que j'ai nommé s'était tout particulièrement distingué en ces circonstances : il avait fait racheter à vil prix, dans les villes de garnison, tous les vieux effets d'habillement, d'équipement et d'armement. Les uns avaient été rebutés avant la révolution; d'autres avaient été vendus par les soldats qui avaient déserté dans les premiers jours de l'insurrection (1); il avait acheté chez les fabricants de drap, avec un rabais considérable, tout ce qui avait été refusé sous l'ancien gouvernement et avait fait porter ces objets en compte d'après le tarif officiel !

Mes inspections durèrent trois années, ce n'est qu'au bout de ce long laps de temps que la comptabilité fut parfaitement rétablie. Par suite de suppression d'emploi, je fus mis en disponibilité (2). Peu après, un point noir ayant paru dans l'horizon politique, je fus momentanément rappelé à l'activité (3). Je fus remis en disponibilité

---

(1) Nos premiers dirigeants furent fort embarrassés pour équiper l'armée nouvelle. On promit des primes aux déserteurs et aux particuliers qui ramèneraient des armes, des chevaux ou des objets d'équipement ayant appartenu à l'armée. — Arrêtés des 27 septembre, 13 octobre et du 8 avril 1831. (*Pasinomie,* 3e série, t. I, pp. 4, 27, 59, 321.) Il est à supposer que ces primes furent jugées trop minimes puisque des chefs peu scrupuleux purent fournir leur régiment en satisfaisant les mercantis et en y trouvant eux-mêmes leur bénéfice.

(2) Le 19 août 1838. (M. A.)

(3) Un mois après sa mise en disponibilité, sous prétexte d'une inspection générale, mais en réalité à cause de la reprise possible des hostilités avec la Hollande.

jusqu'à ce que la loi sur la limite d'âge fût promulguée. Comme je dépassais déjà de beaucoup celle assignée aux lieutenants généraux et que les impatients avaient hâte de voir faire la place, je fus, naturellement, l'un des premiers atteint par cette loi et fus mis à la retraite.

Ainsi finit ma carrière militaire.